

L'UNION COMMERCIALE INDOCHINOISE ET AFRICAINE (LUCIA)

1918 : l'[Union commerciale indochinoise](#) absorbe la Société d'études et de commerce au Maroc et se transforme en Union commerciale indochinoise et africaine.

Georges Auguste Joseph VIGNE,
administrateur délégué (1928-1937),
puis directeur général

Né à Marseille, le 2 déc. 1893.

Fils de Joseph Marius Vigne et de Mathilde Berthe Delteil.

Marié à Marseille, le 29 sept. 1919, avec Jeanne Marie Berthe Josèphe Desbief, apparentée à Paul Desbief, président des Raffineries de Saint-Louis (sucre). Dont :

- Jacques ép. M^{lle} Vial : chef de laboratoire au centre anticancéreux de Marseille, administrateur de la STIM,
- Simone (1920-1998) ép. Luc Paul Marie Antoine Bayle (1914-2000),
- Pierre ép. M^{lle} Freze-Millaud,
- Paul,
- Michèle ép. Raymond Gouloumès, patron des Comptoirs modernes (succursaliste),
- Daniel ép. Aline, fille aînée de Maurice Papon, alors en poste au Maroc.

Licencié en droit.

Diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes commerciales, Paris.

Engagé volontaire le 30 juillet 1913. Reformé n° 2 le 9 mai 1914. Maintenu en situation de réforme en octobre 1914 et mai 1917.

Sous-directeur de la Banque continentale de Paris (1916-1918).

Secrétaire du conseil de l'Union commerciale indo-chinoise.

Administrateur délégué de l'Union commerciale indochinoise et africaine (1918-1937) et de la [Société coloniale des grands magasins](#) (1921-1934).

Administrateur de la Société des travaux et industries maritimes (STIM)(ca 1923-1953). de la Société maritime nationale,

de la [Société Boulogne-Maroc](#) (1923-1934) : export ciments,

de la [Société agricole du Nord-Annam](#) (fév. 1929) : café.

d'Étanchéité et isolation (1933) : concessionnaire de la Callendrite au Maroc,

Associé du Chariot métal (Sarl, Paris, janvier 1938).

Administrateur de la [Société Unicomer-Établissements R. Eychenne](#), Conakry (1953).

1/2

2/2

Membre du jury aux expositions coloniales de Marseille (1922) et de Strasbourg (1924).
Membre du comité de propagande de l'Indochine et vice-président de la classe 101 (publicité) à l'Exposition coloniale internationale de Paris-Vincennes (1931).
Conseiller du commerce extérieur (1932).
Membre de l'Union coloniale (section Indochine),
Nommé par Vichy membre de la chambre de commerce de Paris (24 janvier 1944).

Chevalier du mérite agricole, de l'ordre royal du Cambodge, officier du Nichan Iftikhar et du Nichan el Anouar.

Chevalier de la Légion d'honneur, parrainé par Jean Thierry (6 août 1938).

Domiciles : La Ferme des Bois, Houllbec-Cocherel (Eure) et 33, rue Marbeuf, Paris VIII^e.

Décédé à Paris VIII^e, le 24 mars 1953.

*Jules François Auguste Edouard BOREL, administrateur
Borel-Mabille, à la suite de son mariage.
Borel de Bitche, à partir de 1921*

Né à Bruxelles, le 15 avril 1865.

Fils de Jules François Borel, administrateur de la Caisse générale de reports et de dépôts, et de Charlotte Sophie Aubry.

Marié à Morlanwelz-Mariemont (Hainaut), le 5 juillet 1890, avec Madeleine Virginie Léonide Isabelle Mabille (1871-1936), fille de Valère Mabille, maître de forges, administrateur de sociétés, président de la [Société minière d'Almagrera](#) (voir encadré). Dont :

- Robert Henri Jules Valère Marie (1891-1918)(
- Henri Auguste Léon Marie (1892-) ;
- Marie-Louise Émilie Mathilde (1906-)(M^{me} Max de Villoutreys de Brignac : ci-dessous).

Docteur en droit.

Avocat près la cour d'appel de Bruxelles.

Consul général de Suisse en Belgique.

Conseiller de l'État du Congo,

commissaire de la Compagnie du Katanga et de Compagnie du Lomami.

Administrateur de la Banque d'Outremer,
de la Société métallurgique hongroise-belge.

Directeur de la Société roumaine à Bucharest.

À la suite de la mort de son beau-père :

Administrateur des Usines Ch. Vermot, Valère Mabille et R. Pelgrims,

de la [Société minière d'Almagrera](#) (1909)

des Tramways de la province de Naples,

de la Magyar-Belga.

Président de la coopérative populaire Le Bon Grain.

Créancier de la [Compagnie agricole industrielle et forestière pour l'Afrique](#) (1911).

1/2

2/2

Président du Comptoir du Centre,
Administrateur de la [Société d'études et de commerce au Maroc](#) (1914),
de la Compagnie d'électricité de la Dendre,
des Ciments d'Harmignies

Écuyer.

Chevalier de la Légion d'honneur (dès 1909).

Décédé à Morlanwelz-Mariemont, le 1^{er} novembre 1939.

Branche marocaine

Union commerciale indo-chinoise

(L'Information financière, économique et politique, 12 septembre 1918)

Une assemblée générale extraordinaire de cette société s'est tenue le 10 septembre 1918, sous la présidence de M. Henri Estier, président du conseil d'administration

L'assemblée a, d'abord, à l'unanimité, décidé de modifier ainsi la dénomination de la Société : « Union Commerciale Indo-Chinoise et Africaine ». Elle a ensuite ratifié les apports effectués par la Société d'études et de commerce du Maroc ainsi que la déclaration de souscription et le versement des sept mille cinq cents actions nouvelles. En conséquence, le capital social se trouve élevé à neuf millions de francs. Diverses modifications ont été apportées aux statuts pour les mettre en harmonie avec l'augmentation de capital ratifiée.

L'assemblée a enfin nommé MM. Jules Borel-Mabille et Georges Vigne administrateurs.

UNION COMMERCIALE INDO-CHINOISE

(La Cote de la Bourse et de la banque, 10 mai 1919)

Les bénéfices réalisés pendant l'exercice 1918, par l'Union commerciale indo-chinoise, ont été de 1.814.919 fr. contre 1.499.629 fr. en 1917.

Les titres nouveaux résultant de l'augmentation du capital, bien qu'ils n'aient été créés qu'à la fin de l'exercice, recevront, de même que les anciens, un dividende complémentaire de 15 fr., en sus de l'intérêt à 5 % du montant versé. Le dividende total des actions anciennes sera maintenu à 10 fr. Les parts recevront 3 32 contre 2 77.

UNION COMMERCIALE INDO-CHINOISE

(L'Information financière, économique et politique, 20 mai 1919)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société s'est tenue le 17 mai 1919, sous la présidence de M. Estier.

La société a eu, pendant la guerre, le souci de maintenir ses agences approvisionnées de marchandises, et malgré toutes les difficultés, elle a pu y réussir. Aussi, l'examen du

bilan fait-Il ressortir un solde bénéficiaire de 1.814.919 fr. 50, avance marquée sur les résultats du précédent exercice. Il aurait pu être meilleur si la société avait pu disposer du tonnage nécessaire pour ses opérations en produits de la Colonie dont il semble qu'une politique plus avisée aurait dû largement favoriser les importations en France aux lieu et place des produits étrangers auxquels on a recours, alors que les similaires se trouvaient en Indo-Chine.

Les agences ont continué à fournir des résultats satisfaisants. Le haut cours de la piastre a compensé, en une certaine mesure, les prix excessifs auxquels étaient acquises les marchandises destinées à alimenter leur activité. La marche des Grands Magasins Réunis à Hanoï a été également beaucoup plus satisfaisante.

En raison des difficultés que rencontrait l'exploitation des Services des transports maritimes fluviaux, la société a cédé son matériel fluvial pour la somme de 1.300.000 francs.

Déduction faite de la perte de l'exploitation au cours de l'exercice et de la valeur du matériel figurant au bilan (amortissements antérieurs déduits), il reste un reliquat de 564.000 francs que le conseil a affecté en supplément au compte « Réserve pour amortissements des constructions ».

Les bénéfices de l'exercice s'élèvent à 1 million 814.919 francs.

Le conseil propose de fixer le dividende à 40 francs pour les actions entièrement libérées, 16 fr. 05 pour les actions non libérées et 3 francs par part bénéficiaire.

L'assemblée, à l'unanimité a accepté cette répartition. Elle a réélu M. Joseph Vigne ¹, administrateur sortant, ratifié la nomination de M. François Estier, en qualité d'administrateur et nommé MM. Léonis, Anthoine ² et Weiss commissaires des comptes.

*
* *

Au cours de son allocution à l'assemblée, le président, M. Estier, a insisté sur le caractère des luttes économiques de demain. Elles seront plus âpres et plus dures que jamais. Nous trouverons en face de nous, non seulement des concurrents antérieurs mais de nouveaux venus : neutres auxquels la guerre a profité, alliés moins éprouvés que la France.

Une idée doit nous guider et dominer toute notre politique Il semble qu'on l'ait un peu trop perdue de vue dans ces derniers mois : cette idée c'est que la France est extrêmement victorieuse. Notre pays est resté longtemps sous une impression trop modeste. Il est redevenu le premier peuple du monde.

Pour que la victoire nous sauve des dangers redoutables de l'heure, il faut qu'elle stimule nos énergies. Le sentiment des qualités sérieuses et profondes de notre race, nous donnera la force d'assurer son avenir par le développement rigoureux de son activité sur le terrain économique. C'est aussi ce sentiment qui nous donnera le courage et la hardiesse de transformer peut-être nos méthodes, d'aborder avec une vision plus large le problème des relations entre le capital et le travail.

Il n'y a pas, dans notre pays, de classes sociales sans communications entre elles ; c'est là une conception germanique trop imprudemment et trop légèrement acceptée et dont le bon sens français finira certainement par avoir raison.

Union commerciale franco-russe

¹ Joseph Vigne (1862-1942) : ancien directeur de la Compagnie marseillaise de Madagascar devenu en 1908 administrateur-directeur de l'Union commerciale indochinoise. Voir [encadré](#).

² Albert Anthoine : inspecteur, puis directeur au [Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie](#).

(La Journée industrielle, 27 juin 1919)

Une société anonyme vient de se former sous cette dénomination. Elle a pour objet de faire en tous pays et plus particulièrement en Russie, toutes opérations commerciales d'achat et de vente de tous produits, toutes opérations d'importation, d'exportation, de représentation, de consignation et de warrantage.

Le siège est provisoirement à Paris, 8, rue de Vienne.

Le capital est fixé à 1.250.000 fr. en actions de 250 fr.

Les premiers administrateurs sont : MM. Michel Canne, administrateur de la Banque de Pétrograd, à Paris, rue de Castiglione, 3 ; Albert Woog, directeur général de la Société Russe pour le commerce d'exportation, à Paris, rue Cernuschi, 15 ; Gaston Schneider, ingénieur des Arts et Manufactures, de la Banque Lippens et Cie, à Boulogne-sur-Seine, 11 *bis*, rue Moisson-Denoché ; Pierre-Camille Labbé, docteur en droit, à Paris, rue La-Pérouse, 21 ; Paul Legrand, propriétaire, rue Édouard-Detaille, 4, à Paris ; [et François Estier, administrateur de l'Union commerciale indo-chinoise, à Paris, avenue de Messine, 14.](#)

UNION COMMERCIALE INDO-CHINOISE ET AFRICAINE

(Cote de la Bourse et de la banque, 17 octobre 1919)

Les bénéfices bruts pour l'exercice 1917-1918 de l'Union commerciale indo-chinoise et africaine se sont élevés à 1.908.951 fr. 44. Après déduction des frais divers, le bénéfice net s'est chiffré à 1.814.919 fr. 50, en augmentation sensible sur les précédents qui s'élevaient à 1.499.530 francs. Bien que le capital ait été porté en 1918 de 4.000.000 de francs à 9.000.000 de francs, le dividende a été maintenu à 40 fr. par action. L'activité de la Société pendant ce dernier exercice, qui a eu à supporter encore les conséquences de la guerre, est restée très grande, les agences ont toujours été bien approvisionnées, malgré les difficultés de fret. D'autre part, le haut cours de la piastre a compensé en une certaine mesure les prix excessifs auxquels la Société a dû acquérir des marchandises destinées à alimenter l'activité de ses agences. Vu les difficultés qui ont été rencontrées pendant cet exercice pour l'exploitation des transports maritimes et fluviaux, tant d'ailleurs pour l'exploitation elle-même que pour la réfection des navires, la société a décidé de rétrocéder son matériel fluvial ainsi que ses contrats en cours. L'opération s'est décomposée ainsi :

Montant de la vente du matériel fluvial 1.300.000 00

de laquelle somme il a été déduit :

1° Perte de l'exploitation au cours de l'exercice 1917-1918 : 134.732 05

2° Valeur du matériel figurant à l'actif du bilan, amortissements antérieurs déduits
601.267 95

736.000 00

Il est resté un reliquat de 564.000 00

qui a été affecté en supplément au compte « Réserve pour amortissement des constructions ».

En ce qui concerne les résultats de l'absorption de la Société d'études et de commerce au Maroc, le rapport s'exprime ainsi :

Les bénéfices réalisés dans les agences que possédait cette société, pendant la période du 1^{er} avril au 30 septembre 1918, figurent dans le chiffre des résultats que nous avons plus haut énoncés. Dans leur ensemble, ils ont été satisfaisants, et l'auraient

été encore davantage, si, alors qu'elles disposaient de moyens d'action plus étendus, nos agences se fussent heurtées à moins de restrictions ou d'interdictions, et avaient pu travailler librement.

Dans l'ensemble, les résultats sont donc très satisfaisants eu égard aux conditions d'exploitation qui sont restées particulièrement difficiles pour ces derniers exercices. Déjà, l'an dernier, en analysant le précédent bilan, nous signalions que le relèvement de cette affaire se poursuivait progressivement. Il semble que maintenant, malgré l'entrée en jeu de concurrents nouveaux (japonais et américains) en Indo-Chine et au Maroc, cette société tienne une place importante sur le marché de ces pays. Le président a déclaré, d'ailleurs, en fin de séance que « l'exercice en cours, si rien d'anormal n'arrive dans les cinq mois qui séparent de sa clôture, s'annonce favorable et peut laisser espérer d'excellents résultats ».

La situation financière est satisfaisante, elle ressort de la comparaison des deux derniers bilans suivants :

	1917	1918
ACTIF		
Immeubles (terrains et constructions)	891.239 82	1.500.250 20
Agencement, matériel et outillage	716.756 00	273.316 87
Caisse, banquiers, mandats à encaisser	1.425.641 36	883.366 91
Actionnaires	—	2.010.950 00
Marchandises et produits en Europe	387.902 05	1.140.508 23
Débiteurs div. en France	1.040.601 59	2.068.211 04
Agences d'Extrême-Orient et du Maroc	5.789.230 91	12.727.983 70
	<u>11.251.371 73</u>	<u>20.613.586 95</u>
PASSIF		
Capital	4.000.000 00	9.000 000 00
Réserve légale	52.472 00	74.704 30
Rés. amortiss. construct.	211.000 00	805.000 00
Réserves diverses	397.000 00	472.000 00
Rés. commerc. spéciale.	1.250.000 00	2.000.000 00
Prév. charg. éven., div..	—	200.000 00
Créanc. div.,effets à payer	2.857.416 41	4.979.724 i>
Fournisseurs	971.313 19	971.261 30
Profits et pertes précéd.	182.538 76	195.977 85
Profits et pertes de l'exer.	1.499.629 97	1.814.019 50
	<u>11.251.371 73</u>	<u>20.613.586 95</u>

Les principaux postes de ce bilan présentent les différences suivantes : À l'actif, les immeubles passent à 1.509.250 fr., soit une augmentation de 618.010 38 par suite de l'achat d'un terrain à Tourane. Un poste « Actionnaires » a été créé par suite du montant de ce qui est dû au 30 septembre 1918 sur les actions de numéraire provenant de l'augmentation du capital social, il se chiffre par la somme de 2.019.950 fr. Les marchandises et produits en Europe passent de 387.902 fr. à 1.140.508 fr., par suite de l'accumulation des marchandises due aux difficultés de transport. Enfin à noter encore une plus-value de 5 millions 932.752 fr. sur les agences d'Extrême-Orient et du Maroc par suite de l'augmentation des machines et de l'actif des agences reprises de la Société d'études. Au passif, le capital passe de 4 à 9 millions, les réserves diverses sont en sérieuse augmentation, et se chiffrent par un total de près de 5.000.000 de francs.

L'assemblée a ratifié la nomination de M. Estier comme administrateur et a renouvelé le mandat de M. [Georges] Vigne, administrateur sortant.

Union commerciale indochinoise et africaine
(*Journal d'agriculture tropicale*, 30 novembre 1919)

.....

L'assemblée a approuvé les répartitions suivantes :

40 francs à l'action entièrement libérée ;

16 fr. 05 à l'action non libérée ;

3 francs à ta part bénéficiaire.

Elle a ratifié la nomination de M. F[rançois] Estier ³ comme administrateur et réélu M. G. Vigne pour une nouvelle période de six ans.

Le conseil se trouve ainsi composé : MM. H. Estier ⁴, président ; J. Vigne, administrateur délégué, J[ules] Borel, H[onoré] Debeaux [1862-1920], J. Delpech ⁵, F[rançois] Estier, E[mile] Fontaine ⁶, H[enri] Fontaine, A[lbert] Gaisman, F. Jacquier, M. Lacaze, G. Vigne.

Siège social, 9-11, rue Tronchet, Paris (9^e).

CONVOCATIONS EN ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 4 décembre 1919)

12 décembre, 15 h. 30, extr. — L'Union Commerciale Indo-Chinoise et Africaine. Au siège à Paris, 9, rue Tronchet. O. du j. : Vérification des formalités con cernant l'augmentation du capital. — *Petites Affiches*, 26 nov.

MODIFICATIONS
L'Union commerciale indo-chinoise et africaine

³ François Estier (1889-1940) : fils d'Henri. Administrateur de la Cie française de la Côte-d'Ivoire, de la Société coloniale des grands magasins...

⁴ Henri Estier (1862-1928) : de la maison Estier frères devenue en 1919 STIM, acconiers des Messageries maritimes à Marseille depuis 1865. Vice-président de la Navigation mixte, administrateur de l'Est-Asiatique français, du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, etc.

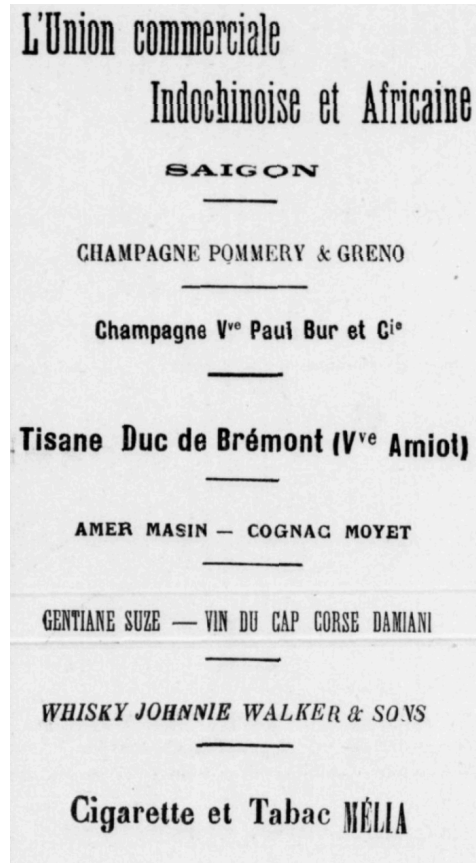
⁵ Jean Delpech : gendre d'Henri Estier.

⁶ Émile Fontaine (1858-1943) : de la [quincaillerie Fontaine](#), de Paris, ayant fait apport à l'U.C.I. du Comptoir français du Tonkin.

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 14 janvier 1920)

Augmentation du capital de 9 à 12 millions de francs par l'émission de 6.000 actions de 500 fr. Les statuts ont été modifiés en conséquence. — *Petites Affiches*, 10 janvier.

Publicité
(*Saigon sportif*, 29 mai 1920)



L'Union commerciale indochinoise et africaine
SAIGON

CHAMPAGNE POMMERY & GRENO

Champagne V° Paul Bur et Cie
Tisane Duc de Brémont (V° Amiot)

AMER MASIN — COGNAC MOYET

GENTIANE SUZE — VIN DU CAP CORSE DAMIANI

WHISKY JOHNNIE WALKER & SONS

Cigarette et Tabac MÉLIA

Union commerciale indochinoise et africaine
(*Le Journal des chemins de fer*, 5 juin 1920, p. 192-193)

Les comptes de l'ex. 1918-1919, qui seront soumis à l'assemblée du 11 juin, se soldent par des bénéfices bruts de 2.546.970 fr. contre 1.908.951 fr. en 1917-1918, et des bénéfices nets de 2.212.893 fr. contre 1.814.919 précédemment. Le conseil proposera d'affecter 98.145 fr. à la réserve légale, 250.000 fr. à des réserves diverses, et 830.750 fr. au rachat à 125 fr. des 6.646 parts restant en circulation. Sur les 20 % des bénéfices à la disposition des administrateurs, dont le montant est de 287.637 fr., le conseil attribue 164.543 fr. aux actionnaires, qui bénéficient, d'autre part, de 163.295 fr., correspondant au dividende des 9.354 parts rachetées. De la sorte, une somme de 788.562 fr. sera répartie aux actions, dont le divid. ressortira à 45 fr. sur lequel un acompte de 3 fr. 125 a été payé. Les parts recevront 17 fr. 977.

L'Union commerciale indochinoise et africaine
(*La Journée industrielle*, 12 juin 1920)
(*L'Information financière, économique et politique*, 13 juin 1920)

Les actionnaires se sont réunis, hier, en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. Estier.

Le solde bénéficiaire de l'exercice 1919 ressort à 2.212.832 fr., en sensible progression sur celui de l'an dernier, qui n'avait été que de 1.814.919 fr.

Les affaires sociales se sont déroulées pendant une période particulièrement difficile et la société a eu à surmonter bien des obstacles pour réussir à approvisionner ses comptoirs.

Les affaires d'exportation d'Indo-Chine ont continué à souffrir du manque ou de la grande rareté du fret et de la hausse de la piastre indochinoise.

Au Maroc, le régime des restrictions, taxations ou interdictions a, de même, contribué à rendre difficiles les exportations, contrepartie nécessaire des affaires d'importation.

Le solde bénéficiaire ressort à 2.212.892 fr. Le conseil a proposé de porter 250.000 fr. à des provisions et réserves et d'affecter 830.750 francs (sur les 60 % mis à la disposition de l'assemblée) au rachat des 6.646 parts restant en circulation, au prix statutaire de 125 francs.

L'assemblée a approuvé cette affectation. Elle a décidé de fixer le dividende de l'exercice à 45 fr. par action et à 17 fr. 977 par part bénéficiaire.

MM. Jean Thierry ⁷, Émile Fontaine et Gaisman ont été nommés administrateurs, MM. Léonis, Anthoine et Weiss commissaires des comptes.

L'Union commerciale indochinoise et africaine
Assemblée générale ordinaire du 11 juin 1920
(*L'Information financière, économique et politique*, 1^{er} juillet 1920)

Ainsi que *l'Information* en a déjà rend, compte dans un précédent numéro, les actionnaires de cette société se sont réunis en assemblée générale ordinaire le 11 juin

⁷ Jean Thierry (1887-1977) : successeur d'Estier à la présidence. Voir encadré ci-dessous.

1920 sous la présidence de M. Estier, président conseil d'administration, assisté de MM. Émile Fontaine et Decugis comme scrutateurs et de M. Picquenard en qualité de secrétaire.

.....
Nous avons appelé M. Jean Thierry à prendre place au conseil pour y occuper le siège laissé vacant par le départ de M. René Frachon.

Notre nouveau collègue apportera à notre affaire, avec un jugement sûr, formé, dès avant la guerre, aux affaires financières, la clarté d'esprit et les facultés de travail qui caractérisaient son regretté père, notre ancien vice-président, M. Joseph Thierry, l'homme éminent dont le souvenir demeure dans nos mémoires.

C'est avec une grande douleur que nous devons vous faire part du décès survenu brusquement, il y a à peine deux mois, de notre excellent collègue et ami, M. H. Debeaux, que, depuis plusieurs années, vous aviez appelé à siéger parmi nous au conseil.

Ancien président de la chambre de commerce d'Hanoï, M. Honoré Debeaux avait su se concilier les sympathies et l'estime de tous ceux qui l'approchaient et avaient pu apprécier sa grande affabilité et l'agrément de ses relations.

Sa compétence en matières d'affaires coloniales acquise par l'expérience d'un séjour de près de trente années en Indochine, lui avait assigné, dans notre conseil, une place de premier rang. Aussi, sa disparition sera-t-elle particulièrement sensible à notre société qui perd le bénéfice des avis toujours éclairés et judicieux que nous trouvions chez notre collègue. Chacun de nous regrettera cet ami dévoué et affectionné.

Nous ne doutons pas que vous voudrez vous associer à nous pour adresser à M^{me} Debeaux, cruellement frappée, l'expression de nos sentiments les plus sincères de sympathie et de condoléance.

Vous avez à pourvoir, en conformité de l'article 20 des statuts, au remplacement de MM. Albert Gaisman et Émile Fontaine, administrateurs sortants.

.....

L'Union commerciale indochinoise et africaine
(*Le Journal des finances*, 9 juillet 1920)

Émission de 26.000 actions nouvelles de 500 fr., au pair, augmenté d'une prime d'émission de 300 francs soit 800 fr. Les nouvelles actions seront émises jouissance 1^{er} octobre 1919. L'intérêt statutaire de 5 % ne leur sera acquis, pour les exercices 1919-20 et 1920-21, que sur le montant des versements effectués.

La souscription est réservée aux actionnaires qui pourront exercer leur droit de souscription, à titre irréductible, à raison d'une action nouvelle pour une ancienne, et, à titre réductible, pour le surplus, sans limitation, jusqu'à concurrence des actions restant disponibles. Le droit de souscription à titre irréductible s'exercera par la remise du coupon numéro 10. Les versements à effectuer sur les titres souscrits devront être faits comme suit :

1° à la souscription : 300 fr., soit : le premier quart 125 fr., et un acompte sur la prime de 178 fr. ; 2° le 31 décembre 1920 : 250 fr., soit : le deuxième quart 125 fr., et le solde de la prime 125 fr. ; 3° le 31 mars 1921 : 250 fr., représentant les troisième et quatrième quarts. À l'appui des souscriptions à titre réductible, il devra être versé une somme de 50 fr. par titre souscrit, 250 fr. devant être versés à la répartition.

Les souscriptions sont reçues du 5 juillet au 26 juillet dans les banques suivantes : Banque de l'Indo-Chine. Banque des pays du Nord, Banque nationale de crédit, Banque privée [Lyon-Marseille], Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, MM. Jacquier et Cie, à Lyon, Crédit industriel et commercial, Société Générale, Société Marseillaise, et dans

leurs succursales et agences. Les souscriptions sont également reçues par correspondance : au siège social de la société, 9 et 11, rue Tronchet, Paris, et à la succursale de Marseille, 17, rue de la République, Marseille.

Cercle sportif
(*Saïgon sportif*, 31 juillet 1920)

Admissions

André Beauvoir, Union commerciale indochinoise, présenté par MM. Babans et Kropff.

Légion d'honneur
MINISTÈRE DES COLONIES
(*Journal officiel de la République française*, 14 novembre 1920)

Au grade de chevalier (au titre civil)

Vigne (*Joseph-Marius*), administrateur délégué de l'Union commerciale indo-chinoise et africaine ; 4 mois de services militaires, de pratique commerciale dont 20 ans aux colonies : successivement directeur de la Compagnie marseillaise de Madagascar, membre du comité d'assistance aux travailleurs indochinois, vice-président du Comité du commerce et de l'industrie de l'Indo-Chine et de la Société d'expansion française en Extrême-Orient, administrateur de la Société des Tuileries en Indo-Chine. Services distingués rendus dans ces diverses fonctions.

LES NOUVEAUX DÉCORÉS

M. JOSEPH VIGNE,
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
(*La Dépêche coloniale*, 21 novembre 1920)

Administrateur délégué, pendant de longues années, de l'Union commerciale indochinoise, de l'U.C.I., comme nous disons en Asie.

L'U. C. I. a constitué l'un des plus amples, des plus constants et des plus méritoires efforts de l'industrie et du commerce français en Asie. Les hommes de l'U.C.I. doivent être comptés parmi les grands régulateurs de la richesse et de l'équilibre économique de la colonie.

Mais ne croyez pas que M. Joseph Vigne soit hypnotisé par les tractations commerciales et ne vise pas plus haut ni plus loin que ses comptoirs.

Épris des conquêtes de l'esprit tout autant que de celles du négoce, M. J. Vigne s'est intéressé à toutes les manifestations intellectuelles françaises en Indochine. Rien ne lui est étranger ou indifférent de ce qui touche à la propagande et à la vulgarisation en France de ces pays d'Asie à la fortune desquels il contribua. C'est ainsi que ce parfait commerçant est aussi un parfait gentleman ; son verbe rare — quelle vertu chez un homme du Midi ! — ne prend toute sa valeur que dans le sourire discret vite caché dans le silence, et dans le regard aigu et malicieux vite éteint sous la modestie de la paupière.

D'humeur égale et légère, cet aimable Français se promène dans la vie avec l'aisance d'un homme qui n'aurait jamais rencontré de difficultés, et de qui l'honnêteté professionnelle est, en fin de compte, l'habileté suprême.

L'UNION COMMERCIALE INDOCHINOISE ET AFRICAINE

Assemblée ordinaire du 8 juin 1921
(*Les Annales coloniales*, 17 juin 1921)

Les actionnaires de cette société se sont réunis le 8 juin en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. [Henri] Estier, président du conseil et administration, assisté de MM. Émile Fontaine et Callot⁸, scrutateurs.

Le compte de profits et pertes de l'exercice 1919-1920 présente un solde créditeur de 7.033.514 fr. contre 2.212.892 fr. l'an dernier.

Sur ces bénéfices, le conseil a décidé de faire, avant tous autres prélèvements, application des sommes suivantes aux différences réserves : 100.000 francs aux réserves pour amortissements des constructions ; 3 millions à la réserve commerciale spéciale et 1 million à une réserve pour éventualités diverses. Les bénéfices à répartir ressortent ainsi à 2 millions 933.514 francs.

L'assemblée a décidé de fixer le dividende à 60 fr. pour les actions entièrement libérées n° 1 à 24.000 et à 36 fr. 12 pour les actions non libérées, n° 24.001 à 50.000. Elle a décidé également de distribuer aux fins d'unification de jouissance, à titre d'acompte sur l'exercice 1920-1921, une somme de 7 fr. 80 par titre sur les actions n° 1 à 24.000, ledit compte correspondait à l'intérêt de 5 % l'an, calculé sur le montant des versements non effectués au 30 septembre 1920, sur les actions n° 24.001 à 50.000 nouvellement émises.

En conséquence, il sera payé, à partir du 1^{er} juillet, aux actions anciennes, déduction faite de la somme de 8 fr. 70 déjà payée et des impôts de finance : 53 fr. 19 au nominatif et 50 fr. 75 au porteur. Déduction faite de l'impôt sur le revenu, les actions nouvelles toucheront 32 fr. 50.

Le rapport présenté par le conseil signale que les bénéfices réalisés, au cours de l'exercice 1919-1920, ont été exceptionnellement brillants. Ils sont dus, principalement, au taux élevé de la piastre indochinoise, qui s'est maintenue à un niveau vraiment anormal, passant de 7 fr. 25 à 16 fr. 50, le plus haut cours atteint.

Les bénéfices proviennent également, pour une large part, de la forte progression enregistrée dans l'ensemble des transactions.

Les comptoirs d'Indochine et du Maroc ont fait preuve de la plus grande activité, en concordant au surplus avec celle qui, pendant cette période, régnait dans l'allure générale des affaires.

⁸ Tony Callot (1880-1925) : d'une famille de notables rochelais. Fils de Félix-Ernest Callot (1840-1912), ingénieur des mines, président de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis (1870-1883), directeur de sociétés d'assurances, secrétaire du conseil d'administration de l'École Monge à Paris, dirigeant de sociétés sportives. Frère cadet de Maurice, mort en 1910 dans l'accident du sous-marin *Pluviose*, et d'Henri, peintre. Ingénieur de l'École des mines de Paris (1902), directeur à Paris des Mines de la Haute-Cappe, de Rive-de-Gier (1910), administrateur de la Cie des anthracites de Bully (Loire), sous-directeur de la Société maritime nationale, scrutateur à l'assemblée générale de l'Union indochinoise et africaine (LUCIA) du 8 juin 1921 et à celle de la Banque française du Maroc du 26 septembre 1923 (ces quatre dernières présidées par Henri Estier). Président de la Cie française de Kong (probablement à la suite de son père) et administrateur de la Cie générale des comptoirs africains. Chevalier de la Légion d'honneur (JORF, 17 janvier 1925). Marié en 1913 à Germaine Vouillemont. Deux fils : Claude (1914), X, administrateur de la Cie industrielle et aéronautique du Moghreb (1949-1956) et de la Coplastic, à Casablanca ; et François (1922), X, chef du bureau des mines au Cameroun, puis en Nouvelle-Calédonie.

Les premiers symptômes de la crise commerciale que subissent tous les pays n'ayant commencé à se manifester que vers juin-juillet 1920, c'est-à-dire trois mois à peine avant la fin de l'exercice, la société n'a pas eu à en souffrir en Indochine, ni à prendre d'autres dispositions que celles normalement prévues pour parer aux effets ultérieurs de cette crise. Il n'en a malheureusement pas été de même au Maroc, marché très spéculatif, où la population a tendance à exagérer les mouvements de hausse ou de baisse en les devançant d'ordinaire. Aussi, les bénéfices déjà réalisés sur ce point risquant de se trouver compromis du fait de la crise, le conseil a estimé prudent de les appliquer à faire subir aux stocks du Maroc les dépréciations que comportaient les circonstances.

Pour ce qui est des affaires en exportation des colonies, elles se sont naturellement ressenties de l'état de choses précédemment signalé : cherté de la piastre rendant presque impossible la sortie des produits de la colonie, difficultés et cherté des frets et du transport. En 1919, et pendant la première moitié de 1920, quelques opérations ont pu cependant être effectuées, elles ont permis de donner à ce chapitre des transactions une allure plus satisfaisante que par le passé. Au Maroc, les interdictions de sortie, les restrictions et les taxations ont encore fortement gêné le travail des agences ; celles-ci ne pourront, au surplus, opérer dans des conditions vraiment satisfaisantes que lorsque la société aura pu achever le programme établi afin de compléter et mettre au point son organisation commerciale dans ce pays. Le conseil procédera par étapes à la complète exécution de ce programme. D'ores et déjà, le bilan porte trace au chapitre des immobilisations du montant des versements effectués à valoir sur les achats de terrains acquis à Rabat, Tanger, Saffi, Marrakech, Mazagan, Kénitra.

Sur le terrain sis à Saïgon, dont l'acquisition a été signalée l'an dernier, la Société compte établir un grand magasin de détail analogue à celui possédé et exploité à Hanoï. Le développement et l'importance de ce dernier s'étant encore accrus, au cours de l'exercice écoulé, la Société a été conduite à poursuivre le développement de ce genre d'affaires en préparant l'extension de ses opérations de détail à la ville de Saigon et à sa région. Tout permet de présager qu'elle trouvera en Cochinchine les éléments essentiels d'activité déjà rencontrés au Tonkin.

L'assemblée, après avoir approuvé la répartition des bénéfices telle qu'elle lui a été proposée par le conseil, a confirmé la nomination de M. John Dal Piaz, en qualité d'administrateur.

MM. Léonis, [Albert] Anthoine et [Paul] Weiss ont été désignés commissaires des comptes.

L'UNION COMMERCIALE INDOCHINOISE ET AFRICAINE
Assemblée ordinaire du 8 juin 1921
(*La Vie financière*, 10 juin 1921)

.....
ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

Mesdames, Messieurs,

Je voudrais, en quelques mots, souligner devant vous l'importance des résultats que nous venons d'avoir l'honneur de vous exposer.

J'appellerai votre attention sur un certain nombre de points qui, dans les circonstances présentes, me paraissent de nature à vous intéresser.

En premier lieu, ainsi que le rapport vous l'indique, ressort la liquidité de notre trésorerie : nous avons, en effet, 14 millions 500.000 francs de disponibilités face de 8.650.000 francs d'exigibilités. Ceux d'entre vous qui sont au courant du marché général des affaires financières ne peuvent que se réjouir de l'éloquence de ces chiffres.

Il y a un deuxième point sur lequel je veux aussi attirer votre attention : c'est la méthode d'évaluation de nos stocks. Il est évident qu'en ce moment, où les marchandises perdent chaque jour de leur valeur, bien imprudent serait celui qui ne tiendrait pas compte dans son inventaire de ces dépréciations et peut-être même des dépréciations qui peuvent suivre. Aussi je tiens à vous indiquer que notre inventaire a été fait avec une prudence extrême.

Vous n'avez certainement pas manqué de remarquer un petit passage du rapport du conseil d'administration où nous vous disons que les bénéfices réalisés au Maroc ont été appliqués à faire subir aux stocks que nous avons là-bas les dépréciations que comportaient les circonstances. Le marché du Maroc est, en effet, très spéculatif et nous pourrions peut-être avoir, de ce côté-là, un jour ou l'autre, des surprises désagréables.

En troisième lieu, vient l'importance de nos réserves. Celles-ci représentent aujourd'hui 60 % de votre capital. C'est là un résultat qu'il est indispensable d'atteindre dans une affaire commerciale, surtout à l'heure actuelle, où nous ignorons les aléas que demain nous réserve.

Je tiens beaucoup à insister sur ce point que les résultats de l'exercice écoulé sont exceptionnels — ils ne le seront peut-être pas toujours. Quoi qu'il en soit, ils sont de nature à vous donner confiance dans l'avenir de votre Société.

Ces résultats sont dus à nos collaborateurs de tous rangs, à nos administrateurs, délégués, MM. Joseph et Georges Vigne, auxquels je tiens à rendre devant vous le tribut auquel ils ont droit. Ils sont dus aussi à nos directeurs, à nos agents lointains — j'en vois un parmi nous — qui a joué un rôle particulièrement efficace dans le développement pris par notre magasin d'Hanoï, je veux parler de M. Ribeyre, et je suis heureux de pouvoir le complimenter devant vous. (Applaudissements.)

Je vous disais donc que nous nous trouvons en face de résultats exceptionnels et, certes, nous ne pouvons nous targuer d'être assurés de les réaliser toujours. C'est la vérité même. Je ne veux pas cependant que l'on me fasse dire moins que ce que je suis heureux de vous annoncer. En raison de la sagesse même qui a présidé à l'établissement de notre inventaire et au calcul de notre actif, les résultats acquis à l'heure où je parle, sont satisfaisants. Il reste, il est vrai, six mois encore à courir et nous ne savons pas ce qu'ils peuvent nous réserver, mais je puis vous donner l'assurance que nous continuerons à apporter à la gestion de votre affaire la même prudence et le maximum de sagacité qu'il nous sera possible pour la défense des intérêts si importants que vous nous avez fait l'honneur de nous confier. (Applaudissements)

LA DISCUSSION

Un actionnaire remercie M. le président des explications très complètes qu'il vient de donner et félicite le Conseil pour les excellents résultats de l'exercice 1920. Il pose ensuite la question suivante : « Si j'ai bien compris, les stocks sont évalués à un prix qui n'est pas supérieur aux cours actuels ? »

M. le président lui fait remarquer que, posée ainsi, la question n'est pas exacte « Au 31 septembre dernier, déclare-t-il, nous avons fait nos évaluations à des prix qui étaient inférieurs à ceux du marché à cette époque. Or votre question est celle-ci : les prix d'inventaire sont-ils inférieurs ou supérieurs aux prix actuels ? Je vous réponds : oui pour certains articles et non pour certains autres. Je crois pouvoir ajouter que nous avons été très prudents et il me semble que la politique qui a guidé votre Conseil, depuis quinze ans que j'ai l'honneur de siéger dans ce fauteuil, peut vous donner tous les apaisements voulus. »

Le même actionnaire demande ensuite si le Conseil espère une reprise des affaires et si l'on atteint le fond de la crise.

M. le président lui répond qu'il y a des symptômes évidents de reprise du côté de l'Indo-Chine, moins du côté du Maroc. Un autre actionnaire déclare que, d'après le rapport, la piastre a joué un grand rôle dans les résultats de l'exercice écoulé.

« Entrevoyez-vous, demande-t-il, une baisse plus profonde de la piastre et n'y aura-t-il pas, de ce fait, un déchet dans nos bénéfices ?

— Nos amis de la Banque de l'Indo-Chine, lui répond M. le président, considèrent que nous sommes arrivés à la limite de la baisse de la piastre et que le cours de celle-ci va se stabiliser aux environs de 5 francs.

D'ailleurs, M. le président ajoute que le cours de la piastre n'a que peu d'influence sur les résultats. la Société étant à la fois importatrice et exportatrice. « Quand nous sommes favorisés d'un côté, dit-il, nous sommes handicapés de l'autre. Cela fait compensation. Il n'en est pas de même pour les sociétés qui ne font seulement que de l'importation ou de l'exportation.

Un autre actionnaire tient alors à souligner les excellents résultats obtenus avec un capital de 12 millions seulement.

— J'insiste encore sur ce point, déclare alors M. le président, que les résultats de l'exercice écoulé ont été exceptionnellement brillants. Mais, partant de là, il ne faudrait pas croire qu'il en doive toujours être ainsi. On ne sait jamais ce que sera l'avenir. Je tiens à vous dire également que votre conseil d'administration veut faire de votre affaire une affaire commerciale aussi solide qu'elle peut l'être. Pour le moment, nous y avons réussi, nous tâcherons qu'il en soit toujours ainsi dans l'avenir.

Un autre actionnaire déclare ensuite que c'est une force et une aide pour la Société d'avoir appelé à siéger dans le conseil M. Dal Piaz, président de la Compagnie générale transatlantique et il félicite le conseil d'administration de cet heureux choix.

- M. Dal Piaz est, en effet, répond M. le président, une personnalité extrêmement remarquable. L'importance de nos intérêts au Maroc l'a déterminé à accepter les offres que je lui ai faites de siéger parmi nous. Déjà, au cours de quelques réunions du conseil, nous avons pu constater combien son esprit pondéré et sa connaissance approfondie des affaires nous seraient utiles.

Un autre actionnaire félicite ensuite le conseil d'avoir affecté sur les 20 % qui lui reviennent statutairement dans le partage des bénéfices, 10 %, soit 215.701 fr., à la création d'une caisse de prévoyance. Il trouve néanmoins que ce chiffre statutaire de 20 % est trop élevé depuis l'augmentation du capital.

— Si je me reporte au texte même des statuts, réplique M. le président, je puis dire que nous nous sommes maintenus dans cet esprit de prudence auquel le rapport fait allusion.

Si nous appliquions strictement les statuts, les 20 % mis à la disposition, du conseil nous auraient donné, depuis l'origine de la Société, une somme de 2.175.000 francs, y compris le présent exercice. Or nous avons touché, en réalité, pendant cette même période de douze exercices, 493.000 francs, le présent exercice compris.

Je demande aux actionnaires de dire si, pour un conseil d'administration de quinze membres, composé de personnalités comme celle à laquelle on rendait hommage tout à l'heure, il y a un abus d'avoir reçu des tantièmes, prélevés seulement après dotation des réserves et après 5 % au capital, tantièmes qui représentent 40.000 fr. par an pour l'ensemble du Conseil !

Quels sont les moyens que nous avons pour sauvegarder les intérêts des actionnaires ? Ils sont de plusieurs ordres. Le premier est de commencer par doter les réserves avant de calculer l'intérêt de 5 % et les tantièmes. C'est ce qui a toujours été honnêtement fait.

Je vous rappellerai encore que, l'an dernier, nous avons fait *proprio motu* le sacrifice d'une somme de plus de 200.000 francs pour racheter les parts de fondateur, ce qui a eu pour résultat de distribuer aux actions les 20 % qui étaient auparavant absorbés par les dites parts.

Les 20 % qui reviennent cette année au conseil, nous vous avons déclaré ce que nous voulions en faire. C'est à vous de dire si nous agissons bien ou mal et je me permets de penser que vous continuerez à donner à votre conseil la même manque de confiance et que vous vous en rapporterez à lui du soin de distribuer les bénéfices d'une façon normale et honorable, comme il est convenable entre gens qui travaillent ensemble et qui s'estiment réciproquement. (Vifs applaudissements).

Un dernier actionnaire ayant enfin demandé si le Conseil comptait user de la faculté qui lui a été donnée de porter le capital à 50 millions de francs, M. le président lui a répondu que le Conseil n'y songeait pas pour le moment présent.

« Nous sommes soucieux, dit-il, des intérêts des actionnaires et procéder à l'augmentation du capital dans les circonstances actuelles, ce serait peut-être gêner certains d'entre eux et les empêcher de s'associer au développement de notre Société
« Il y aura sans doute une opération à coté, et à laquelle le rapport fait allusion. Je veux parier du développement de nos grands magasins. Nous étudions la forme à employer pour donner à nos actionnaires la possibilité de sauvegarder leurs intérêts dans notre Société. »

.....

1921 (juillet) : CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ COLONIALE DES GRANDS MAGASINS, Hanoï, Saïgon

AEC 1922-687 — Union commerciale indochinoise et africaine, 9, rue Tronchet, PARIS (8^e).

Capital. — Sté an., f. le 12 août 1904, 25 millions de fr. en 50.000 act. de 500 fr. — Divid. : 1916, 30 fr. ; 1917 et 1918, 40 fr. ; 1919, 45 fr. ; 1920, 60 fr. ; 1921, 55 fr.

Objet. — Import. et export. en Indochine, au Yunnan et au Maroc.

Exp. — Tous articles en général : aliment., quincaill., outillage, peinture, produits chimiques, armes et munit., tissus, fers, ciments, etc.

Imp. — Badiane, benjoin, sticklaque, soies, rotins, peaux de bœufs et de buffles, cornes, blé, orge, avoine, maïs, gr. de lin, coriandre, cumin, laines, cire, amandes, crin végétal, chanvre, œufs, bétail vivant et tous prod. d'Indochine et du Maroc.

Principales agences. — Tonkin : Hanoï, Haïphong, Langson, Nam-Dinh, Viétry. — Cochinchine : Saigon. — Annam : Tourane, Vinh, Hué, Tamquan, Phuxa, Quinhon. — Laos : Luang-Prabang. — Chine : Mongtze ; Yunnanfou. — Maroc : Rabat, Casablanca, Tanger, Mogador, Marrakech, Saffi, Agadir.

Conseil. — MM. Henri Estier, présid. ; Joseph Vigne, admin. dél. ; Jules Borel [de Bitche], John Dal Piaz [C^{ie} générale transatlantique], J. Delpech [ép. D^{lle} Estier], Em[ile] Fontaine, Henri Fontaine, Alb. Gaisman [SCOA avec Lucien Fontaine], F[rançois] Jacquier [SCOA], Maurice Lacaze ⁹, J[ean] Thierry, Georges Vigne ¹⁰ [fils de Joseph], adm.

⁹ Maurice Lacaze : directeur de la succursale de Haïphong, puis (1907) sous-directeur de la Banque de l'Indochine. Ancien administrateur de l'Union commerciale indochinoise. Administrateur de la Société foncière marocaine avec J. Delpech, H. et F. Estier. Frère du vice-amiral Lucien Lacaze, selon Augustin Hamon, les Maîtres de la France, t. 3, Paris, 1938, p. 191.

¹⁰ Georges Vigne, de l'Union commerciale indochinoise et africaine et de la Société coloniale des grands magasins : on le retrouve également à la Société de travaux et industries maritimes et à la Société maritime nationale. Marié à Jeannine Desbief, d'où six enfants dont Michèle, mariée à Raymond Gouloumès, patron des Comptoirs modernes, et Daniel, marié à Aline, fille aînée du préfet Maurice Papon.

1922 : prise d'intérêt dans [Olivier & Cie](#), Shanghai

Informations financières
UNION COMMERCIALE INDOCHINOISE ET AFRICAINE
(*Les Annales coloniales*, 11 juillet 1922)

L'assemblée générale ordinaire a eu lieu le 14 juin 1922 à onze heures, au siège du Comité central des armateurs de France, 73, boulevard Haussmann, sur la convocation faite par le conseil d'administration.

Le bureau a été constitué sous la présidence de M. Henri Estier, président du conseil d'administration.

Le président a constaté, d'après la feuille de présence, que 103 actionnaires, propriétaires de 22.824 actions, étaient présents ou représentés et que, par conséquent, l'assemblée représentant plus du quart du capital social (50.000 actions), était valablement constituée.

M. Joseph Vigne, administrateur délégué, a donné lecture du rapport suivant

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le compte de Profits et pertes présente cette année un solde bénéficiaire de fr.

3.1.57.000 72

contre, en 1919-1920 7.033.514 32.

Nous avons insisté l'année dernière sur le caractère tout à fait exceptionnel des résultats que nous vous soumettions, en vous indiquant qu'ils étaient dus pour une large part à l'élévation extraordinaire et anormale du taux de la piastre indochinoise.

Nos espèces en Caisse et en Banque s'élèvent à fr. 5.239.524 97

Si nous ajoutons notre actif réalisable en France, sans faire entrer en ligne de compte notre Portefeuille-titres, dont nous reparlerons plus loin 5.796.298.06

Nous avons un total de fr. 11.035.823 03

contre des engagements s'élevant à 5.432.688 01

La différence de fr. 5.603.135 02

à laquelle nous pourrions ajouter les 27 millions 887.319 francs dont disposent nos agences, assure l'aisance la plus complète à nos opérations, dans une période où l'argent est rare et cher.

En Indo-Chine, à la brillante période de 1919-1920 a succédé une année houleuse pendant laquelle le marché a ressenti les conséquences d'une crise qui l'avait épargné jusqu'alors.

Au Maroc, la crise a été peut-être encore plus dure. Les événements ont démontré que dans ce pays de grand avenir et dont le développement a été si rapide, il n'y a place, en réalité, que pour des affaires conduites par des hommes expérimentés et disposant de moyens puissants.

Nous vous avons entretenu, dans notre précédent rapport, des acquisitions de terrains que nous avons effectuées sur divers points du Maroc où nous sommes établis.

Nous poursuivons, conformément à nos plans, l'achèvement des constructions que nous avons décidé de faire en premier lieu à Casablanca et à Rabat. Ces immeubles seront terminés au cours de cette année.

Nous avons maintenant à vous entretenir de l'opération importante à laquelle nous avons procédé en cédant notre magasin de détail d'Hanoi. Nous désirons également profiter de notre expérience pour établir à Saigon un grand magasin comparable, et

même supérieur à celui que vous possédez à Hanoï. Nous avons réalisé ce programme en constituant avec le concours d'amis spécialisés dans ce genre d'affaires, administrateurs des sociétés des Nouvelles Galeries [SFNGR] et des Magasins modernes [Magmod], une société au capital de 12 millions cette « Société coloniale des grands magasins ».

À cette société nouvelle, nous avons fait apport, pour une somme de 3.569.033 fr., de nos immeubles, terrains et matériel, ainsi que du fonds de commerce de notre magasin d'Hanoï.

Le capital de la « Société coloniale des grands magasins » comporte 8 millions d'actions d'apport et 4 millions d'actions espèces. Nous avons tenu à mettre ces dernières à votre disposition : vous en avez été avisés en temps utile, et, jusqu'au 31 décembre 1921, vous avez eu faculté de vous en rendre acquéreurs au pair. Plus de 500 de nos actionnaires ont usé de cette facilité.

Nous vous proposons la répartition suivante du bénéfice net de 3.157.000 fr. 72.

À la réserve légale, 5 % fr. 157.850 04

Aux actions, 5 % d'intérêt sur le capital versé (compte tenu des dates de versement.) fr. 1.046.875 00

1.204.725 04

Reste fr. 1.952.275 68

Il y a lieu d'en déduire les 20 % mis, d'après les statuts, à la disposition du conseil et dont l'emploi s'effectuerait comme suit :

10 % au conseil d'administration fr. 195.227 57

10 % au fonds de prévoyance fr. 195.227 57

390.455 14

Laissant un disponible de fr. 1.561.820 54

Sur ce solde, nous vous proposons de prélever la somme nécessaire pour distribuer aux 50.000 actions un dividende supplémentaire de 30 francs par action, soit fr.

1.500.000 00

Le solde fr. 61.820 54

auquel s'ajouterait le reliquat disponible reporté sur l'exercice précédent fr. 61.391 06

Au total fr. 123.211 60

seraient reportés à nouveau.

Report fr. 1 57

1^{er} janvier au 31 mars 1921 3 13

5 % sur la totalité des 500 francs, du 1^{er} avril au 30 septembre 1921 fr. 12 50

Total 17 20

plus dividende supplémentaire 30 00

Somme égale fr. 47 20

Le coupon n° 13, le 12 ayant servi pour l'acquisition des actions de la « Société coloniale des grands magasins », serait mis en paiement le 1^{er} juillet 1922.

Il nous est agréable de vous indiquer qu'au cours du présent exercice, nous avons appelé notre excellent collaborateur, M. A[dolphe] Picquenard, aux fonctions de directeur général.

M. Picquenard a, depuis sa constitution, donné à notre affaire tout son temps avec un dévouement absolu. Sa haute valeur professionnelle l'a désigné à notre choix.

Ceux d'entre vous qui le connaissent savent que notre confiance est bien placée.

M. Paoli, qui remplissait les fonctions de sous-directeur, a été nommé directeur.

Après lecture du bilan et du compte de Profits et pertes, les diverses résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

L'UNION COMMERCIALE INDOCHINOISE & AFRICAINE ¹¹

Siège social : à Paris, 9 et 11, rue Tronchet.
Assemblée générale ordinaire du 14 juin 1922
EXERCICE 1920-1921
(*Le Recueil des assemblées générales*, 1922)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Henri Estier (off. LH), président ; Joseph Vigne (chev. LH), administrateur délégué ; Georges Vigne, administrateur délégué adjoint ; Jules Borel de Bitche (off. LH), J.-H. Dal Piaz (comm. LH), Jean Delpech (LH), François Estier, Émile Fontaine (chev. LH), Henri Fontaine (chev. LH), Albert Gaisman, François Jacquier, Maurice Lacaze, Jean Thierry (chev. LH), administrateurs.

Direction générale : MM. Adolphe Picquenard, directeur général ; Louis Paoli, directeur.

Direction de Marseille : M. Gaston Germa, directeur.

Commissaires : MM. Paul Weiss, Léonis et [Albert] Anthoine.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MESSIEURS,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire, conformément aux termes de l'art. 30 de nos statuts pour vous rendre compte des résultats de notre gestion et soumettre à votre approbation le bilan de l'exercice 1920-1921 clos le 30 septembre 1921. Vous aurez à statuer sur les diverses propositions inscrites à l'ordre du jour, notamment sur l'emploi et la répartition des bénéfices réalisés au cours de cet exercice.

Le compte de Profits et pertes présente cette année un solde bénéficiaire de 3.157.000 72

contre, en 1919-1920 7.033.514 32

Nous avons insisté l'année dernière sur le caractère tout à fait exceptionnel des résultats que nous vous soumettions, en vous indiquant qu'ils étaient dus pour une large part à l'élévation extraordinaire et anormale du taux de la piastre indo-chinoise.

Il était à prévoir que les circonstances changeant, il n'y avait plus à compter sur des profits exceptionnels. Les chiffres que fait ressortir le bilan de l'exercice sous examen n'en sont pas moins très satisfaisants. En outre, nous pouvons cette année les

¹¹ Société anonyme constituée en 1904 pour une durée de 50 ans, sous la dénomination de l'Union commerciale indochinoise, qui a été remplacée par celle de l'Union commerciale indochinoise et africaine par l'ass. extr. du 10 sept. 1918.

Capital : 25 millions, divisé en 50.000 actions de 500 fr., entièrement libérées, inscrites à la Cote officielle au comptant.

1° 8.000 actions représentant le capital de 4 millions antérieur aux assemblées extraordinaires de 1918 ;

2° 16.000 actions créées suivant résolutions de l'ass. extr. du 13 mai 1918 pour porter le capital de 8 à 12 millions, de la façon suivante :

2.500 actions attribuées en rémunération de ses apports à la Société d'études et de commerce au Maroc ;

7.500 actions émises à 525 fr. en 1918 ;

6.000 actions émises à 780 fr. en 1919 ;

3° 26.000 actions nouvelles émises à 800 fr. en 1920, pour porter le capital de 12 à 25 millions, suivant résolutions de l'ass. extr. du 12 décembre 1919.

Cours du 25 juillet 1922 (ex-div. 20-21) : 735 fr.

Répartition des bénéfices : 5 % pour la réserve légale ; intérêt de 5 % du capital versé.

Sur le surplus : 1° 20. % mis à la disposition du conseil d'administration pour en faire tel usage qu'il avisera ; 2° 80 % revenant aux actionnaires mis à la disposition de l'assemblée générale qui statuera sur les répartitions et affectations proposées par le conseil d'administration.

considérer comme se plaçant à un niveau en harmonie avec l'allure normale de nos affaires. Nous devons rappeler d'ailleurs que ce résultat a été atteint au cours d'un exercice pendant lequel nous n'avons disposé que partiellement de l'intégralité de notre capital. Vous vous souviendrez, en effet, que la libération des titres émis lorsque notre capital a été porté de 12 à 25 millions n'a été effectuée que le 31 mars 1921.

Nous n'avons donc, pour l'exercice clos le 30 septembre 1921, disposé de tout notre capital que pendant six mois.

Les opérations de l'exercice ont été rendues particulièrement difficiles par les oscillations du cours de la piastre indo-chinoise. La valeur en a varié dans des proportions désordonnées, passant de 9 fr. le 1^{er} janvier 1921 à 5 fr. 40 au plus bas le 25 mai, pour se relever par bonds jusqu'à 7 fr. 90 le 30 septembre 1921. On peut juger des difficultés qu'il a fallu vaincre pour travailler avec quelque sécurité, au milieu des écarts aussi importants, alors surtout qu'aucune prévision ne pouvait être assise sur des raisonnements solides. Aussi devons-nous nous féliciter de ce qui a été fait pour revenir à une certaine stabilité.

D'autre part, nous avons, chaque fois que les dispositions favorables du marché l'ont permis, cherché à alléger les stocks existants dans nos agences. Nous avons réussi à nous en dégager assez pour ne souffrir que partiellement des conséquences de la baisse générale qui se produisait sur les marchandises et de la réduction de consommation.

Nous n'avons pas hésité à faire, à l'heure convenable, les sacrifices que nécessitaient les circonstances. Nos ventes ont ainsi pu se maintenir à un niveau satisfaisant et alimenter, dans des conditions convenables, les besoins de notre clientèle coloniale. Le résultat de cette politique a été de ne laisser subsister au dernier inventaire, dans les magasins de nos comptoirs, aussi bien de ceux de l'Indo-Chine que de ceux du Maroc, que des stocks allégés, assainis et d'une importance proportionnée aux besoins de chaque agence. Ces stocks figurent à nos inventaires à des cours inférieurs aux prix de remplacement au 30 septembre dernier, la plupart sont même inférieurs aux prix actuels de remplacement.

Cette constatation ne saurait trop attirer votre attention. La valeur et l'avenir d'une affaire reposent principalement sur la façon dont est établi l'inventaire : ceci est vrai en tous temps. À l'heure présente, c'est là un point capital et nous pensons, en précisant ainsi ce qui s'est fait chez nous, répondre d'avance à votre plus légitime préoccupation.

Nous ajouterons que la presque totalité des marchandises inventoriées au 30 septembre dernier, est à l'heure présente vendue et que nos stocks ont été presque intégralement renouvelés aux nouveaux prix.

L'état de notre trésorerie n'est pas moins satisfaisant, comme en témoigne le bilan placé sous vos yeux.

Nos Espèces en caisse et en banque s'élèvent à 5.239.524 97

Si nous y ajoutons notre actif réalisable en France, sans faire entrer en ligne de compte notre portefeuille-titres, dont nous reparlerons plus loin 5.796.298 06

Nous avons un total de 11.035.823 03

contre des engagements s'élevant à 5.432.688 01

La différence de 5.603.135 02

à laquelle nous pourrions ajouter les 27.887.319 fr. dont disposent nos agences, assure l'aisance la plus complète à nos opérations, dans une période où l'argent est rare et cher.

Il ne faut pourtant pas nous dissimuler que les milieux où nous portons nos efforts et notre travail demeurent difficiles, parce que fortement touchés par les effets de la crise.

En Indo-Chine, à la brillante période de 1919-1920 a succédé une année houleuse pendant laquelle le marché a ressenti les conséquences d'une crise qui l'avait épargné jusqu'alors. Nous avons cependant l'impression que le fond a été touché et que la reprise se manifeste lentement, mais sûrement.

Au Maroc, la crise a été peut-être encore plus dure.

Les événements ont montré que dans ce pays de grand avenir et dont le développement a été si rapide, il n'y a place., en réalité, que pour des affaires conduites par des hommes expérimentés et disposant de moyens puissants. La crise a provoqué l'effondrement de ceux qui, ayant trop présumé de leurs forces, s'étaient laissé entraîner au-delà des limites qu'ils auraient dû s'assigner. Cela n'a pas été sans jeter un trouble profond dans les affaires. Nous en avons souffert et nous avons dû en supporter notre part. Mais là aussi, les mesures énergiques et parfois coûteuses que nous avons prises étaient nécessaires ; elles ont, nous en sommes convaincus, assis très fortement notre position.

Nous vous avons entretenu, dans notre précédent rapport, des acquisitions de terrains que nous avons effectuées, sur divers points du Maroc où nous sommes établis. Nous poursuivons, conformément à nos plans, l'achèvement des constructions que nous avons décidé de faire en premier lieu à Casablanca et à Rabat. Ces immeubles seront terminés au cours de cette année et leur utilisation contribuera, dans l'avenir, à rendre plus profitables et plus aisées les opérations importantes que nous conduisons dans ces deux grandes villes.

Nous avons maintenant à vous entretenir de l'opération importante à laquelle, nous avons procédé en cédant notre magasin de détail d'Hanoï. Nous vous avons, l'an dernier, laissé pressentir cette opération, en vous indiquant notre désir de donner à nos affaires de détail une autonomie que l'expérience nous démontrait nécessaire à leur plein développement. Nous désirions également profiter de notre expérience pour établir à Saïgon un grand magasin comparable et même supérieur à celui que vous possédez à Hanoï. Nous avons réalisé ce programme en constituant avec le concours d'amis spécialisés dans ce genre d'affaires, administrateurs des Sociétés des Nouvelles Galeries et des Magasins modernes, une société au capital de 12 millions, dite Société coloniale des grands magasins. Le capital a été presque intégralement fourni par notre société, ou ultérieurement par ses actionnaires.

À cette société nouvelle, nous avons fait apport, pour 3.569.033 fr., de nos immeubles, terrains et matériel ainsi que du fonds de commerce de notre magasin d'Hanoï.

Tous ces éléments d'actif avaient été, vous le savez, fortement amortis et dépréciés. La différence entre la valeur des apports et le montant net, figurant à nos écritures, a été directement portée par nous à nos comptes Amortissements sur Immeubles et Réserves diverses. Les détails sur cette opération vous seront donnés par les commissaires dans leur rapport.

Nous sommes certains que ces dispositions rencontreront votre pleine et entière approbation. Après avoir mûrement étudié la question, elles nous ont paru seules de nature à assurer le plein développement de cette très intéressante branche d'affaires. Elles nous permettent la spécialisation et nous assurent l'indispensable concours de techniciens, groupés désormais autour de nous.

Le capital de la Société coloniale des grands magasins comporte 8 millions d'actions d'apport et 4 millions d'actions-espèces. Nous avons tenu à mettre ces dernières actions à votre disposition ; vous en avez été avisés en temps utile, et, jusqu'au 31 décembre 1921, vous avez eu faculté de vous en rendre acquéreurs au pair. Plus de 500 de nos actionnaires ont usé de cette facilité et nous les remercions de cette nouvelle marque de confiance.

Les titres de la Société coloniale des grands magasins appartenant à votre société figurent à votre bilan sous la rubrique nouvelle Portefeuille-titres. Nous y avons groupé, avec les 8 millions, d'actions d'apport entièrement libérées de la Société coloniale des grands magasins, le premier quart versé sur les actions demeurées propriété sociale ; nous y avons porté également la valeur de quelques participations peu importantes, qu'une Société comme la nôtre est tenue de prendre dans diverses affaires connexes et dont certaines sont inscrites simplement pour mémoire.

La branche de nos affaires d'exportation n'a pu donner, en raison de la crise, que des résultats peu importants. Nous ne devons pas, au surplus, regretter l'abstention à laquelle nous nous sommes souvent résignés. Mieux valait s'abstenir, en effet, que courir les risques graves de la grande instabilité des cours et de l'insécurité qui en résulte.

La balance de nos comptes de résultats se solde par un bénéfice net de 3.157.000 72

Étant données les sommes déjà passées directement comme dit plus haut, au compte Amortissements-Immeubles, il ne nous a pas paru nécessaire de vous proposer de ce chef celle année, un nouveau prélèvement.

Nous vous proposons donc la répartition suivante de ce bénéfice :

À la Réserve légale, 5 % : 157.850 04

Aux actions, 5 % d'intérêt sur le capital versé (compte tenu des dates de versement) : 1.046.875 00

1.204.725 04

Reste 1.952.275 68

Il y a lieu d'en déduire les 20 % mis, d'après les statuts, à la disposition du conseil et dont l'emploi s'effectuerait comme suit :

10 % au conseil d'administration : 195.227 57

10 % au Fonds de prévoyance : 195.227 57

390.455 14

Laissant un disponible de 1.561.820 54

Sur ce solde, nous vous proposons de prélever la somme nécessaire pour distribuer aux 50.000 actions un dividende supplémentaire de 80 fr. par action, soit 1.500.000 00

Le solde 61.820 54

auquel s'ajouterait le reliquat disponible reporté sur l'exercice précédent 61.391 06

Au total 123.211 60

seraient reportés à nouveau.

Si ces propositions sont approuvées, voici comment s'effectuera la répartition :

L'intérêt statutaire des actions libérées au 30 septembre 1920 (n° 1 à 24.000), est de 25 00

auquel s'ajoute le dividende supplémentaire de 30 00

Total 55 00

sur lequel il y a lieu de déduire l'intérêt de 7 80

distribué à valoir sur l'exercice en cours avec le coupon n° 11, le 1^{er} juillet 1921, afin d'égaliser leur jouissance avec les actions nouvellement émises:

Reste donc pour les actions 1 à 24.000 47 20

comme valeur du coupon n° 13.

En ce qui concerne les actions n° 24.001 à 50.000, l'intérêt pour cet exercice se décompte comme suit :

5 % sur le premier quart de 125 fr. ; du 1^{er} octobre du 31 décembre 1920 1 57

5 % sur les. premier et deuxième quarts, soit 250 francs du 1^{er} janvier au 31 mars 1921 3 13

5 % sur la totalité des 500 fr., du 1^{er} avril au 30 septembre 1921 12 50

plus dividende supplémentaire 30 00

Somme égale 47 20

Le coupon n° 13, le 12 ayant servi pour l'acquisition des actions de la Société coloniale des grands magasins, serait mis en paiement le 1^{er} juillet 1922.

Il nous est agréable de vous indiquer qu'au cours du présent exercice, nous avons appelé notre excellent collaborateur, M. A[dolphe] Picquenard, aux fonctions de directeur général.

M. Picquenard a, depuis sa constitution, donné à notre affaire tout son temps avec un dévouement absolu. Sa haute valeur professionnelle l'a désigné à notre choix. Ceux d'entre vous qui le connaissent savent que notre confiance est bien placée.

M. Paoli, qui remplissait les fonctions de sous-directeur, a été nommé directeur.

Vous avez à pourvoir, en conformité de l'art. 20 des statuts au remplacement de MM. Henri Estier et Henri Fontaine, administrateurs sortants.

Nos collègues sortants sont rééligibles.

Vous aurez à nommer les commissaires et à fixer en même temps la quotité de leur allocation ; les commissaires sortants sont rééligibles.

BILAN AU 30 SEPTEMBRE 1921 (en fr.)

ACTIF		
Immeubles, terrains, constructions		4.787.616 37
Agencement, matériel		431.812 07
Caisse, banquiers, mandats à encaisser		5.239.524 97
Portefeuille-titres		9.136.658 50
Marchandises et produits en Europe		3.266.480 38
Débiteurs divers en France		2.529.817 68
Acompte déjà versé sur dividendes de l'exercice 1920-1921		187.200 00
Agences d'Extrême-Orient et du Maroc		27.807.319 71
Fournisseurs		2.204.805 17
Total		<u>53.386.429.68</u>
PASSIF		
Capital		23.000.000 00
Réserve légale :	347.770 64	
Réserve pour amortissement des constructions :	3.269.04801	
Réserves diverses :	1.6611.183 86	
Réserve commerciale spéciale :	6.000.000	
Réservé pour éventualités diverses :	1.000.000 00	
Réserve provenant de la prime d'émission :	7.118.672 14	
Total des réserves		19.401.675 23
Fonds de prévoyance		142.929 09
Prévisions pour charges éventuelles diverses		190.745 55
Créanciers divers 3.227.882 84		
Fournisseurs		2.204.805 17
Profits et pertes (Exercices antérieurs)		61.391 06
Profits et pertes de l'exercice		3.157:000 72

Total	<u>53.386.429.68</u>
-------	----------------------

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Bénéfice d'exploitation 2.190.415 22
 auquel il y a lieu d'ajouter le solde bénéficiaire à Paris, déduction faite des frais généraux et autres charges 966.585 50
 Total du bénéfice de l'exercice 3.157.000 72
 Bénéfices ci-dessus 3.157.000 72
 À déduire :
 Réserve légale 5 % 157.850 64
 Reste
 20 %, à la disposition de l'assemblée générale.
 Intérêt à 5 % aux actions sur le capital versé 1.046.875 00
 Reste 1.952.275
 20 % à la disposition du conseil d'administration
 390.455 fr. 14, dont :
 10 % aux membres du conseil d'administration : 195.227 57
 et le solde, soit 195.227 57
 à affecter, suivant décision du conseil d'administration, à la réserve pour Caisse de Prévoyance.
 Total 390.455.14
 Reste 80 %, soit 1.561.820 54
 à la disposition de l'assemblée générale
 soit 1.561.820 54
 Dividende supplémentaire de 30 fr. par action 1.500.000 00
 Reste 61.820 54
 Report de l'exercice précédent 61.391 06,
 À reporter à nouveau 123.211 60

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter ce rapport en exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier au cours de votre précédente assemblée ordinaire.

Nous avons examiné, vérifié et pointé le bilan, le compte de profits et pertes, ainsi que tous les comptes annexes qui ont servi à les établir.

Ces documents ont été mis à notre disposition, conformément aux prescriptions de l'art. 34 de la loi du 24 juillet 1867 et de vos statuts.

Nous avons reconnu la parfaite concordance qui existe entre les registres et documents examinés et les comptes qui vous sont présentés et dont nous allons succinctement vous entretenir.

Le bilan de l'exercice 1920-1921 se présente comme suit :

À l'actif 53.386.429 68

Au passif 50.168.037 90

soit une différence en faveur de l'actif de 3.218.391 78

qui se décompose ainsi :

Bénéfice de l'exercice 1920-1921 3.157.000 72

Report à nouveau de l'exercice 1919-1920 61.391 06

Total 3.218.391 78

Nous allons vous faire connaître ci-après le mouvement des comptes « Débiteurs » et « Créditeurs » durant l'exercice de 1920-1921.

À L'ACTIF

Le chapitre des Immobilisations, dont le montant est de 5.219.428 44
est formé des deux comptes suivants :

Immeubles (terrains et constructions) pour 4.787.016 37

Au cours de l'exercice, ce compte a été augmenté du montant des constructions édifiées à Casablanca, Rabat, Tanger et Kasbah-Tadla, ainsi que du coût des terrains acquis par votre Société à Fez, Fedhala, Oued-Zem et Safi.

Par contre, il a été diminué du montant des « Terrains et constructions » cédés à la Société coloniale des grands magasins lors de la création de cette société, au cours de l'année 1921.

Agencement et Matériel, pour 431.812 07

Ce compte, qui était de 584.540 fr. 89 au bilan précédent, est en diminution de 152.728 fr. 82, par suite de vente de « Matériel » au Maroc, et aussi de la cession de l' « Agencement et du Matériel » des Grands Magasins réunis, à Hanoï, à la Société coloniale des grands magasins, créée durant l'exercice de 1920-1921.

Total de l'actif immobilisé 5.219.428 44

Le chapitre Disponible ou Réalisable, du montant de 48.167.001 24
est formé des huit comptes ci-après :

Caisse, Banquiers, Mandats à encaisser.

Ce poste figure au bilan pour 5.239.524 97

Il est en augmentation de 3.655.092 fr. 45 sur le compte correspondant de l'exercice dernier, par suite des disponibilités provenant des versements des actionnaires sur les sommes qui restaient à appeler au 30 septembre 1920.

Portefeuille-titres 9.136.658 50

Ce nouveau poste comprend, pour la plus grande partie, des actions de la Société coloniale des grands magasins, ainsi que des actions d'affaires diverses dans lesquelles votre société a pris un intérêt.

Marchandises et produits en Europe 3.266.480 38

Ce même poste était, à l'exercice précédent, de 5.691.787 fr. 45 ; il est donc, cette année, en diminution de 2.425.307 fr. 07.

Débiteurs divers en France 2.529.817 68

Ce compte est en diminution de 408.847 fr. 45 sur le compte correspondant de l'an passé. Ces sommes dues à votre Société sont d'une rentrée certaine.

Acompte versé sur dividende 1920-1921 187.200 00

c'est-à-dire celui qui a déjà été versé sur l'exercice 1920-1921 en même temps que le dividende de 1919-1920, suivant la décision prise lors de votre assemblée générale du 8 juin 1921.

Agences d'Extrême-Orient et du Maroc 27.807.319 71

L'augmentation constatée de 4.707.237 fr. 79, en comparant ce poste avec celui correspondant de l'an passé, qui était de 23.100.081 fr. 92, provient du développement commercial que prennent vos agences en Indo-Chine et au Maroc, qui ont ainsi un stock d'ensemble plus important.

Total de l'actif disponible ou réalisable 48.167.001 24

Total de l'actif du bilan 53.386.429 08

AU PASSIF

Le chapitre Engagements sociaux, du montant de 44.735.349 89
comprend les neuf comptes suivants :

Capital 25.000.000 00

Est représenté par 50.000 actions de 500 fr. chacune, entièrement libérées.

Réserve légale 347.770 64

Ce compte, qui était de 201.094 fr. 92 au précédent bilan, a été augmenté de 146.075 fr. 72, comme conséquence de la décision prise à ce sujet par votre assemblée ordinaire du 8 juin. 1921.

Réserve pour amortissement des constructions 3.269.048 61

A été augmentée de 2.089.048 fr. 01 dont 1 million 959.048 fr. 61 provenant de la plus-value des terrains et constructions cédés à la Société coloniale des grands magasins, et de 100.000 fr. suivant décision de votre assemblée ordinaire du 8 juin 1921.

Il est à remarquer que les terrains et constructions cédés à la Société ci-dessus précitée étaient portés au Bilan de l'exercice 1919-1920, déduction faite des amortissements opérés sur ce même poste depuis la fondation de votre société.

Réserves diverses 1.666.183 86

Celles-ci sont en augmentation de 1.094.183 fr. 86 sur le même poste de l'exercice précédent qui était de 572.000 fr. et représente la valeur du fonds de commerce et la plus-value sur le matériel et l'agencement cédés en 1921 à la Société coloniale des grands magasins.

La remarque ci-dessus, quant aux amortissements antérieurs, s'applique également au poste « Agencement et matériel » cédé.

Réserve commerciale spéciale 6.000.000 00

A été augmentée de 3 millions suivant décision de votre assemblée ordinaire précédente.

Réserve pour éventualités diverses 1.000.000 00

Ce compte a été créé au cours du dernier exercice en exécution de la décision de l'assemblée générale du 8 juin 1921.

Réserve provenant de la prime d'émission 7.118.672 14

Est en diminution de 126.381 fr. 86 par suite de divers règlements faits durant l'année écoulée.

Fonds de prévoyance 142.929 00

Ce compte représente le solde de la somme affectée par votre conseil d'administration à ce même poste, lors de sa création au cours de 1921.

Prévisions pour charges éventuelles diverses 190.745 55

Ce compte est en diminution de 17.699 fr. 80 par suite de divers paiements effectués au cours de l'exercice 1920-1921.

Total des engagements sociaux 44.735.349 89

Le chapitre Engagements envers les tiers, dont le montant est de 5.432.688 01

représente les deux comptes ci-après 2.204.805 17

La diminution de 814.984 fr. 45, constatée au 30 septembre 1921 par rapport au même compte de l'année précédente, s'explique par une certaine réduction dans les achats à terme de votre société.

Créanciers divers 3.227.882 84

Par suite de règlements au comptant effectués au cours de l'exercice se trouve au 30 septembre 1921 en diminution de 2.403.983 52.

Total des engagements envers les tiers 5.432.688 01

Total du passif du bilan 50.168.037 90

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Le bénéfice brut de l'exploitation est de 2.190.415 22

auquel il y a lieu d'ajouter :

Le solde bénéficiaire à Paris, déduction faite des Frais généraux et toutes autres charges, soit 960.585 50

Le total des bénéfices de l'exercice 1920-1921 se trouve donc être de 3.157.000
72

que votre conseil d'administration vous propose de répartir de la manière indiquée dans son rapport (voir plus haut.)

En conséquence, il reviendra aux actions :

Du n° 1 au n° 24.000

Intérêts 25 00

Dividende supplémentaire 30 00

Ensemble 55 00

desquels il y a lieu de déduire l'acompte d'intérêts versé avec le dernier coupon, soit
7 80

Soit un dividende brut pour l'exercice de 47 20

Du n° 24.001 au n° 50.000

Intérêts à 5 % sur le capital versé, soit sur le montant dont leurs titres étaient libérés fr. 17 20

Dividende supplémentaire 30 00

Ensemble 47 20

Ces actions, quelle que soit leur date de jouissance, recevraient ainsi, uniformément, un dividende brut de 47 fr. 20.

Nous n'avons rien de particulier à vous signaler, et avons l'honneur, Messieurs, de vous proposer d'approuver les comptes tels qu'ils vous sont présentés, en même temps que le projet de répartition des bénéfices de l'exercice 1920-1921.

Paris, le 26 mai 1922.

LÉONIS, ANTHOINE, J. WEISS.

ALLOCUTION DE M. H. ESTIER, PRÉSIDENT

Messieurs,

Avant de donner la parole à ceux d'entre vous qui désireraient des explications complémentaires, je voudrais ajouter quelques indications à celles déjà si complètes qui vous sont données par les deux rapports qu'on vient de lire.

Le rapport du conseil rappelle les fluctuations soudaines et désordonnées du taux de la piastre. Elle s'est rapprochée cependant du cours de 6 francs, aux environs duquel elle se tient aujourd'hui, et les écarts de cours sont devenus moins excessifs. La crise monétaire qui a menacé la colonie a été heureusement écartée.

Dans son rapport à l'assemblée, générale de ses actionnaires, la Banque de l'Indo-Chine, disait à ce propos, le 31 mai dernier :

« Le gouvernement général a liquidé avec bonheur les risques de change qu'il avait assumés (en procédant au fonctionnement du cours forcé, qui a successivement abaissé le cours de la piastre), il a rétabli la convertibilité des billets dans la colonie. Jusqu'ici, même à l'occasion des fêtes du nouvel an chinois, aucun retrait important de métal ne nous a été signalé en Indo-Chine ; toute crise monétaire a disparu. Ainsi a été réalisé, pour le bien de la colonie, le programme financier heureusement et habilement conçu par le gouverneur général. »

Nous devons, nous colons, nous associer à cet hommage rendu à M. Maurice Long, et j'avais à cœur d'exprimer devant vous à M. le gouverneur général et à l'administration qu'il dirige les remerciements du commerce colonial pour le service éminent qu'ils nous ont ainsi rendu.

Nous le faisons ici, et nous désirons qu'il trouve dans notre compte rendu l'expression de notre gratitude. J'ajoute que c'est avec un réel plaisir que nous avons vu

ce matin que le gouvernement avait décidé de lui renouveler sa mission, en sorte que nous aurons la satisfaction de voir M. Maurice Long retourner en Indo-Chine, ce dont nous nous félicitons.

Le concours de la Banque de l'Indo-Chine. — Mais, messieurs, M. Maurice Long et son administration eussent épuisé leur activité en vains efforts s'ils n'avaient pu compter sur le concours absolu et loyal, dans l'œuvre difficile qu'ils avaient entreprise, de la Banque de l'Indo-Chine. Les dirigeants de cette banque, gens sages, expérimentés et qualifiés, dans de telles circonstances, ont donné au gouvernement général un appui sans lequel il eût certainement échoué. Nous avons le devoir d'être reconnaissants à la Banque de l'Indo-Chine des services rendus à la colonie et à nous-mêmes. Et je tiens à déclarer ceci précisément à l'heure où nous sommes, c'est-à-dire au moment où le renouvellement du privilège de la Banque de l'Indo-Chine est en discussion devant le Parlement. Je dis que nous avons le devoir de rendre justice aux efforts qu'elle a faits et au concours qu'elle nous a donné. J'espère que le Parlement voudra bien se rendre compte que cette opinion, venant des colons eux-mêmes, c'est-à-dire de ceux qui ont chaque jour affaire à la Banque, qui sont en contact permanent avec elle, a tout de même un certain poids, et que, quoique nous ne soyons pas députés, notre opinion peut être prise en considération.

Je me permettrai de rappeler à cette occasion que nous sommes la plus importante des compagnies opérant en Cochinchine, en Annam et au Tonkin, tant par les capitaux que nous représentons que par le nombre de nos agences et l'effectif de notre personnel. [Nous avons aux colonies 620 agents et employés, sans parler du personnel de Paris.](#) Lorsque nous faisons connaître notre sentiment sur le fonctionnement d'une banque d'émission dans le pays où nous opérons, je crois que nous avons le droit d'être écoutés.

La situation au Maroc. — Ce que je viens de dire de l'Indo-Chine pourrait s'appliquer, *mutatis mutandis*, au Maroc. Là, comme dans notre colonie d'Extrême-Orient, la France coloniale a eu la bonne fortune de trouver l'homme qui convenait. Mais je n'ai pas à faire ici l'éloge de M. le maréchal Lyautey. Plus près de la France, observé jalousement par les rivalités commerciales de l'étranger, il est mieux connu et le plus magnifique hommage a été rendu récemment à sa personne et à son œuvre par le premier magistrat du pays. Qu'il trouve ici, cependant, pour lui et pour ses collaborateurs de tous ordres, l'expression de notre gratitude pour les efforts faits et l'assurance que nous savons apprécier et reconnaître les admirables services rendus par la Résidence générale aux intérêts français au Maroc.

Je tiens à vous dire, messieurs, que grâce à ce concours, grâce à l'action efficace de la Résidence générale, nous voyons tout de même au Maroc les choses évoluer dans un sens dont j'espère que nous n'aurons pas à nous plaindre. Je voudrais, là encore, vous faire une citation — ce sera la dernière. Revenant du Maroc, le président du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, établissement qui aide si puissamment au Maroc les colons français, mon éminent ami M. André Lebon, disait le 30 mai dernier en présidant l'assemblée générale de ses actionnaires :

« Quant au Maroc, je vous le dis en toute franchise, je l'avais abordé avec un peu d'appréhension, je supposais qu'il fallait craindre de vives déceptions. Et cela a été pour moi une joie intense de me rendre compte que tout ce qu'on a pu en dire est encore inférieur à la vérité que j'ai constatée. »

Voilà l'avis du président de l'une des plus actives et des plus importantes banques opérant au Maroc. N'est-il pas satisfaisant de l'enregistrer ?

Les difficultés que la société a eu à surmonter. — Messieurs, si j'ai parlé tout à l'heure des questions monétaires, ce n'est pas dans l'unique but de rendre à ceux qui

l'ont mérité un hommage sincère et reconnaissant. En rappelant que la piastre indochinoise était montée en 1920 à 16 fr. 50 et qu'elle se stabilise peu à peu actuellement aux alentours de 6 fr., j'ai voulu vous faire mesurer les difficultés que l'ambiance monétaire créait à notre entreprise. Opérer à propos dans de telles circonstances est une tâche difficile. Lorsqu'à cette difficulté s'ajoutent les soudaines variations de cours en Europe et en Asie de toutes les marchandises exportées ou importées, on conçoit que la conduite des affaires d'exportation et d'importation devienne d'une complexité extrême. Notre société a-t-elle bien su opérer dans ces circonstances redoutables ? C'est seulement en regardant de près sa situation qu'on peut répondre à cette question. Comment a-t-elle supporté l'épreuve jusqu'ici ? C'est ce que je veux examiner devant vous avec quelque détail.

Les éléments principaux qui permettent d'apprécier la situation réelle d'une affaire du genre de la nôtre me paraissent être au nombre de trois :

D'abord, la valeur réelle des éléments d'actif ;

Puis l'importance des réserves ;

Enfin, le rapport de l'actif réalisable aux engagements.

Valeur réelle des éléments d'actif. — Le rapport du conseil vous indique comment ont été évaluées les marchandises qui étaient entre nos mains au 30 septembre 1921. Elles ont été inventoriées à des prix au-dessous du prix de remplacement à cette date et la plupart au-dessous du prix de remplacement à l'heure actuelle.

Ceci, messieurs, est un devoir élémentaire lorsqu'on veut dresser un bilan. Mais il s'agit de savoir comment nous avons rempli ce devoir. Nous l'avons fait, messieurs, et vous pouvez vous en apercevoir, sans toucher à un centime de nos réserves, alors que dans d'autres sociétés, très prospères et très puissantes, on n'est arrivé à ce même résultat qu'en mordant sur les réserves. Je voulais appeler votre attention sur ce point et vous montrer que les sept millions de réserve commerciale et de réserve pour éventualités diverses qui figurent à votre bilan pour cet objet spécial n'ont pas été touchés et que, cependant, nous avons fait la ventilation que je vous ai indiquée.

Ici, messieurs, je vous demande la permission de peser mes mots, et vous allez voir pourquoi. Si je passe à l'examen des débiteurs, je vous déclare que les débiteurs ne sont maintenus à votre actif que s'ils sont solvables. S'il en est de douteux, nous ne les laissons figurer que pour le chiffre pour lequel la rentrée des créances paraît probable. Je désire mentionner spécialement que figure à l'actif [une créance importante sur la Banque industrielle de Chine*, dans laquelle nous rentrerons certainement, car il s'agit d'une catégorie de créances privilégiées \(650.000 fr.\)](#).

Il s'agit, messieurs, de transferts télégraphiques confiés par nos agents à la Banque industrielle de Chine pour être transférés à notre siège, ce dont nous n'avons pas été avisés par la Banque industrielle de Chine. J'imagine que sur les quatre-vingt et quelques millions que l'on dit rester dans l'actif de cette banque, nous serons, nous et quelques-uns de nos collègues qui se trouvent dans le même cas, en position favorable pour faire rentrer des sommes remises dans de telles conditions. Il ne s'agit pas là d'un dépôt et il y aurait un véritable abus de confiance.

À part cela, du reste, le chapitre de votre actif (les débiteurs divers dans les agences) est relativement peu important — 5 ou 6 millions en tout au maximum — tant en Indo-Chine qu'au Maroc et la division des risques est extrême : division géographique et multiplicité du nombre d'affaires.

En totalisant vos marchandises, vos débiteurs et vos fonds disponibles, nous arrivons au chiffre de 39.030.342 fr. 74.

Ce chiffre seul permettrait de rembourser à nos actionnaires après paiement de nos créanciers divers et de nos fournisseurs (5.432.000 fr. en tout) une somme supérieure à celle que représente le capital et la prime d'émission : 32.118.000 fr.

Voilà, Messieurs, un point qu'il me paraissait intéressant de vous signaler, et j'espère que vous l'entendrez avec satisfaction. Mais ce n'est pas là tout votre actif. Celui-ci comprend encore tous les immeubles et le portefeuille.

Les immeubles et le portefeuille. — En ce qui concerne les immeubles, regardez au bilan et faites la différence entre le chiffre qui figure à l'actif, 4 millions et quelque, et le chiffre qui figure aux amortissements. Vous trouvez une somme de 1.518.000 fr., qui représente la valeur de nos immeubles au 30 septembre dernier. Il y aura des augmentations en raison des constructions que nous faisons, mais enfin, à cette date, ces 1.518.000 fr. représentaient la totalité des immeubles et terrains que vous possédez dans dix-huit agences, avec une superficie supérieure à 90.000 mètres carrés (je crois que c'est exactement 93.000) et avec des constructions très importantes.

Comme je vous le disais il y a un instant, nous travaillons toujours à édifier des constructions nouvelles dont nous avons besoin pour répondre au développement de notre activité. Mais vous voyez par ce que je viens de vous indiquer que même lorsque nous aurons ajouté à notre bilan la valeur des constructions nouvelles que nous exécutons, le chiffre en ressortira à un taux raisonnable et vous aurez une magnifique série d'immeubles constituant votre organisation et votre instrument de travail.

Quant à votre portefeuille, 9 millions et quelque, il est composé principalement d'actions de la Société coloniale des grands magasins. Il y en a actuellement 22.800. Évidemment, ce titre vaudra ce que vaudra cette affaire. Pour celle-ci, je ne saurais prophétiser, mais quand je vois à mes côtés pour la diriger — et grâce au fait que nous avons fait l'opération de cession dont nous vous avons entretenus l'an dernier — non seulement ceux de mes collègues de notre société qui dirigent celle-ci mais aussi des administrateurs de la Société des Nouvelles Galeries et des Magasins Modernes, c'est-à-dire des spécialistes hautement appréciés de tous ceux qui touchent à ce genre d'affaires parce qu'ils conduisent admirablement ces deux grandes sociétés, lorsque je les vois apporter à notre entreprise un concours zélé et dévoué, avec une compétence dont j'aperçois chaque jour les heureux résultats, je suis plein d'espoir, et cet espoir s'accroît à la pensée que la direction à la colonie, est aux mains de notre ami, M. Ribeyre, qui a fait ses preuves sous nos yeux dans la conduite du Grand Magasin d'Hanoï.

L'importance des réserves. — Voilà, Messieurs, le premier des points que je voulais passer en revue devant vous pour vous permettre de mieux apprécier la situation de notre société.

Un second point est constitué par l'importance des réserves. Vous aurez remarqué que la disposition typographique adoptée cette année vous permet de vous rendre compte au premier coup d'œil que le chiffre en est de 19.400.000 fr. C'est, en chiffres ronds, 80 % de votre capital. C'est une proportion intéressante.

Sans doute, d'autres sociétés coloniales, peu nombreuses assurément, ont une proportion plus élevée, mais la plupart de celles-ci ont alors en circulation des obligations. Ce n'est pas notre cas. Sans insister, je recommande cette proportion à votre attention.

Le rapport de l'actif réalisable aux engagements. — Je passe enfin au dernier des éléments qui me paraissent susceptibles de faire apprécier le fonds réel d'une affaire : le rapport de l'actif réalisable aux engagements.

Votre actif réalisable, Messieurs, et vous n'avez pour le constater qu'à reprendre les chiffres du bilan, est de 39.030.000 fr. Vos engagements, c'est-à-dire vos créanciers et vos fournisseurs, se montent à 5.239.000 fr. C'est dire que votre actif réalisable représente sept fois et demi le montant de vos engagements ou, si vous préférez, que vos engagements représentent 15 % de votre actif réalisable. Je crois que par le temps

qui court, il y a là une situation plutôt agréable. Et si vous voulez bien vous rappeler, comme je vous le disais tout à l'heure, que dans votre actif, vous avez pour plus de 5 millions d'argent liquide, je crois que nous pouvons nous féliciter de nous trouver en présence de ces chiffres, et je pense. — je vous l'ai dit et je le répète — que notre bilan peut supporter avantageusement la comparaison avec celui de n'importe quelle société coloniale s'occupant d'affaires analogues aux nôtres.

Si j'ai voulu vous dire tout cela, Messieurs, ce n'est pas pour monter au Capitole. Le temps n'est pas de monter au Capitole : l'heure est très grave, très difficile, mais cependant il me semble que c'était un devoir vis-à-vis de ceux qui nous ont confié leurs fonds que de leur montrer quelle est la situation exacte de notre société. C'est que je vois souvent faire des comparaisons et que jamais, me semble-t-il, je ne vois rendre pleinement justice à la situation de notre société. Je ne parle pas du thermomètre, dont je ne prononcerai même pas le nom usuel. Je prétends que nous avons tout à gagner à ce qu'on entre dans l'examen des détails de notre situation. J'ai voulu le faire aujourd'hui devant vous, qui êtes nos associés.

Comment se présente l'exercice en cours. — Je dois encore ajouter, Messieurs, pour être complet, que le premier semestre de l'exercice en cours nous a donné quelque satisfaction. Si le deuxième se maintient au même niveau, nous pourrions, je l'espère, nous féliciter des résultats que nous aurons obtenus.

La force de notre entreprise. — Tout ceci, messieurs, vous donne une idée de l'activité et, je me permets de le dire, de la force de notre entreprise: Je vous répéterai encore à ce propos que je ne veux pas que vous vous figuriez que nous voulons monter au Capitole, mais je veux que vous ayez une idée complète de votre affaire, et je veux aussi qu'on ait cette idée au dehors. Je veux que lorsque nos agents se présentent soit au gouvernement général, soit à la résidence, on sache ce qu'ils représentent de force et de sécurité.

Je dois ajouter qu'on commence déjà à le savoir, parce que, sans que je puisse entrer ici dans les détails qu'il serait malséant de donner, je puis tout de même vous indiquer que deux maisons importantes s'étant trouvées en difficulté, l'une en Extrême-Orient, l'autre au Maroc, on s'est tourné vers nous pour voir si le concours de notre expérience des affaires et l'appui de notre organisation ne pourraient pas permettre de venir en aide à ces maisons malheureuses, mais parfaitement honorables et victimes de la mauvaise chance. Nous avons répondu à cet appel et nous essayons, à l'heure où je vous parle, de venir en aide à ces maisons et de les sortir de leurs difficultés. Nous le ferons, soyez-en sûrs, sans perdre un instant de vue vos intérêts. Mais nous avons estimé qu'il y avait là autre chose que des intérêts commerciaux immédiats et que la réputation de notre pays, en Extrême-Orient comme aux yeux des tribus marocaines, était quelque chose dont nous devions avoir souci. Et malgré que le fardeau soit extrêmement dur, malgré que la tâche soit rude et difficile, nous avons pris — je dis nous, mais j'y suis personnellement pour très peu de chose : il s'agit surtout de mes collaborateurs, qui ont pris sur leur temps pour aider des confrères malheureux et qui n'ont pas eu ce que nous avons eu. Car si nous avons fait des efforts de sagesse et de prudence, nous avons aussi eu de la chance. Je puis vous promettre que nous nous efforcerons toujours d'être sages et prudents, mais je ne puis vous assurer que nous aurons toujours de la chance.

Hommage rendu au personnel. — Messieurs, vous comprenez bien qu'on n'arrive pas à présenter des résultats comme ceux que je viens d'avoir l'honneur de vous exposer si on n'a pas autour de soi un personnel de premier ordre, et c'est par là que je veux terminer ces observations. L'effort de votre personnel aux colonies et à Paris a été au-dessus de tout éloge.

Tous, depuis nos administrateurs délégués, MM. Vigne, et notre directeur général, M. Picquenard, jusqu'au plus modeste de nos agents de comptoirs, ont apporté à la conduite de vos affaires un esprit de dévouement, une ardeur au travail auxquels je veux rendre hommage devant vous.

Bien plus, et je suis bien heureux d'avoir à faire cette constatation, car c'est une chose à laquelle je tiens personnellement beaucoup, bien plus, dis-je, il existe désormais un « esprit de la maison », un attachement réel à l'œuvre commune. Ceux de nos agents de tous rangs qui sont avec nous depuis plusieurs années, et ils sont nombreux, qui s'y sont attachés, considèrent notre société comme leur maison propre. Ils se donnent à elle cœur et âme. Ils sont en solidarité, en communauté d'esprit et de pensée avec leurs dirigeants. Cette fraternité d'armes m'est un gage de succès et de prospérité pour notre société. Je veux leur en exprimer ici, en voire nom, nos remerciements les plus vifs en les assurant de la sollicitude des administrateurs de la société, en accord complet avec les actionnaires.

Un actionnaire prend ensuite la parole pour remercier le conseil d'administration et tout le personnel de la société des efforts fructueux qu'ils ont faits pour continuer à maintenir la société en état de prospérité. Il n'est pas possible, dans les temps de crise que nous traversons, d'avoir obtenu de plus beaux résultats.

RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu les rapports approuve le rapport du conseil pur l'exercice 1920-1921, les opérations faites au cours de cet exercice comprenant la cession d'actif faite à la Société coloniale des grands magasins, et les comptes ainsi que les projets de répartition des bénéfices présentés par le conseil d'administration ; en conséquence, elle donne aux administrateurs *quitus* des actes de leur gestion.

Elle fixe à 55 fr. pour les actions entièrement libérées n° 1 à 24.000 et à 47 fr. 20, pour les actions n° 3 24.001 à 50.000 libérées au cours de l'année 1920-1921, le dividende à distribuer.

Les actions 1 à 24.000 ayant touché un acompte d'intérêt de 7 fr. 80 avec le dernier coupon, il sera payé en conséquence à toutes les actions 1 à 50.000 sur présentation du coupon n° 13, déduction faite des impôts de finances : 42 fr. 48 aux actions nominatives ; 38 fr. 50 aux actions au porteur.

Ces coupons seront, payables à partir du 1^{er} juillet 1922.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale générale renouvelle aux administrateurs l'autorisation prévue par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale générale nomme administrateurs, pour. six ans, MM. Henri Estier et Henri Fontaine, administrateurs sortants.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale nomme commissaires pour l'exercice 1921-1922 : MM. Léonis, [Albert] Anthoine, [J.] Weiss, et fixe leurs émoluments à 1.000 fr. pour chacun d'eux.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité par l'assemblée à laquelle 103 actionnaires, propriétaires de 22.824 actions étaient présents ou représentés.

Union commerciale indochinoise et africaine
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 6 août 1922)

Nous avons annoncé que le conseil proposera à l'assemblée du 14 juin la répartition d'un dividende de 55 fr. par action contre 60 fr. dans le précédent exercice.

Les bénéfices pour l'exercice 1921 s'élèvent à 3.157.000 fr. contre 7.033.514 fr. l'an dernier ; y compris le report à nouveau de l'exercice antérieur. Le bénéfice disponible s'élève à 3 millions 218.391 francs.

Journée industrielle. — 2 juin

Union commerciale indochinoise et africaine
(*Les Annales coloniales*, 9 novembre 1922)

Malgré les circonstances défavorables résultant de la crise économique, les bénéfices de l'exercice 1921-22, quoique inférieurs de moitié à ceux de l'exercice précédent, sont parmi les plus élevés obtenus par la société.

On sait, qu'encouragée par les résultats obtenus en Extrême-Orient, la société a décidé d'étendre son champ d'activité au Maroc, où elle semble appelée à se créer une large place dans le commerce de ce pays nouveau, d'autant plus qu'elle dispose d'une très forte situation financière qui lui permettra de mener à bien son vaste programme.

Union commerciale indochinoise et africaine
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 12 novembre 1922)

L'examen du bilan de cette société pour le dernier exercice fait ressortir sa situation financière sous un jour des plus favorables. L'actif disponible ou réalisable s'élevait à 48.167.001 francs, comprenant les espèces en caisse et banques, les débiteurs, le portefeuille-titres, les marchandises et produits en Europe et dans les agences d'Extrême-Orient et du Maroc. Il convient de noter que ces différents postes ont été évalués avec une très grande prudence.

Notamment les stocks ont été inventoriés à des cours inférieurs aux prix de remplacement pratiqués à l'époque de l'établissement du bilan. Au passif, les engagements de la société ne ressortaient qu'à 5.432.688 francs, représentant les fournisseurs et créanciers (la société n'a pas de dette obligataire). L'excédent de l'actif disponible ou réalisable sur le passif exigible s'établissait donc à 42.734.313 francs. Le capital de la société étant de 25 millions de francs divisé en 50.000 actions de 500 francs, cet excédent représentait à lui seul environ 850 francs par action. Mais l'actif comprend encore les immeubles et terrains, ressortant, amortissements déduits, à 1.518.000 francs, chiffre qui est loin de correspondre à leur valeur réelle. En effet, les terrains de la société représentent approximativement 95.000 mètres carrés, sur lesquels s'élèvent d'importantes constructions. Notamment au Maroc, le prix du terrain, déjà en plus-value, est encore susceptible de s'élever.

Il apparaît donc que la valeur réelle de l'action Union commerciale indochinoise et africaine est largement supérieure aux cours actuellement cotés. D'autant plus que le bilan que nous venons d'examiner reflète la situation de la société après une période de crise. L'exercice en cours se présente sous un jour bien plus satisfaisant et, progressivement, le dividende, fixé à 55 francs en dernier lieu, est susceptible de s'améliorer notablement.

Dernier cours de l'action, 794.

[Cercle sportif saïgonnais](#)

Séance du comité du 7 décembre 1922
(*Saïgon Sportif*, 9 décembre 1922)

Admissions

À titre de membres actifs :

Michaud, Jean, employé de commerce, à l'U.C.I., présenté par MM. Darrigade et Rouzaud.

(*Annuaire des anciens élèves des Écoles supérieures de commerce*, 1923, p. 408-409)

Annam

Geneau (Paul), 1903, Paris. Tourane. Attaché à l'Union Commerciale Indochinoise, à Tourane (Annam)

1923 (30 janvier) : constitution de la [Société Boulogne-Maroc](#)

LÉGION D'HONNEUR

Ministère de la marine marchande

(*Journal officiel de la République française*, 12 février 1923)

Chevalier

Estier (François), armateur ; 17 années de services. Titres exceptionnels. Chargé de la partie commerciale d'une importante maison d'armement [STIM], apporte un concours signalé au commerce extérieur français.

AVIS

(*L'Avenir du Tonkin*, 9 avril 1923)

L'Union Commerciale Indochinoise et Africaine a l'honneur de faire savoir qu'à partir du 1^{er} avril prochain, monsieur A. Lebrun sera chargé de la direction de son agence d'importation et d'exportation à Hanoï en remplacement de monsieur BLETON rentrant en congé.

[Cercle sportif saïgonnais](#)

Séance du comité du 6 avril 1923

(*Saigon Sportif*, 14 avril 1923)

Admissions

À titre de membres actifs :

Dupire, L., directeur de l'U. C. I. A. à Saïgon, présenté par MM. Brizon et Borel.

1923 (juin) : PARTICIPATION DANS LA
SOCIÉTÉ D'ÉTUDES POUR LA CULTURE DU COTON EN INDOCHINE

UCIA

(*Les Annales coloniales*, 8 juin 1923)

Le conseil proposera à la prochaine assemblée générale la distribution d'un dividende de 50 francs par action. Il est à remarquer que ce dividende sera payé net d'impôts à raison de 45 francs pour les actions nominatives, et 40 fr. 90 pour les actions au porteur, alors que le coupon de l'exercice précédent, dont le montant brut était de 55 francs, avait été payé à raison de 42 fr. 48 pour les actions nominatives et 38 fr. 50 pour les actions au porteur. Il en résulte que les actionnaires recevront, en réalité, plus que l'année dernière.

L'UNION COMMERCIALE INDOCHINOISE ET AFRICAINE

(*La Journée industrielle*, 20 juin 1923)

L'assemblée s'est tenue hier, au siège social, à Paris, 9, Tronchet, sous la présidence de M. Estier, président du conseil d'administration, a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1921-1922, clos le 30 septembre, se soldant par un bénéfice de 2.950.328 fr. 98, en légère diminution sur celui de l'année sociale précédente, qui était de 3.157.000 francs.

Elle a voté la distribution d'un dividende brut de 30 francs par action, soit net 43 francs par action nominative et 40 fr. 90 par action au porteur, contre 42 fr. 48 et 38 fr. 30 l'année précédente.

La nomination de M. Henry Grawitz ¹² comme administrateur a été ratifiée à l'unanimité. MM. François Jacquier et Jean Delpech, administrateurs sortants, ont été réélus.

Les agences d'Indo-Chine ont fonctionné dans des conditions satisfaisantes, grâce aux moins grandes oscillations du cours de la piastre, situation dont ont profité les diverses branches d'affaires. La Société Coloniale des Grands Magasins, filiale de la société, a pu pendant cette même période réaliser pour son premier exercice social des résultats lui permettant d'assurer un intérêt de 6 % au capital versé.

Dans les agences du Maroc, les progrès réalisés ont affermi la situation de l'Union commerciale qui a étendu et renforcé ses moyens d'action dans ce pays.

¹² Henri Grawitz (1877-1930), des Tanneries et mégisseries Grawitz à Marseille : actionnaire de la CFAO, administrateur de la Compagnie d'armement colonial à Madagascar, des Établissements Verminck, de la Société de constructions et réparations mécaniques d'Aubagne (Anciens Établissements Surlié)(1920), des Mines des Bormettes, de la Société algérienne d'élevage...

Les dépenses effectuées pour les constructions de Casablanca et de Rabat ont atteint 1.792.277 fr. 16, non compris le coût de l'installation de Kénitra. où la société a ouvert une nouvelle agence qui a fonctionné dans les derniers mois de l'exercice. En outre, les travaux ont été effectués pour compléter les installations nécessitées par le développement des affaires à Tanger, Mogador, Oued Zem, Tadla et Souk-el-Arba.

L'année dernière, la société avait été sollicitée de prêter son appui à deux maisons importantes qui s'étaient trouvées en difficulté, l'une en Extrême-Orient, la seconde au Maroc. Pour la première, les arrangements intervenus ne sont pas encore définitifs. En ce qui concerne la seconde, la maison Wibaux Frères, le conseil a accepté de prendre, en partie, la suite de ses affaires, c'est-à-dire de sa situation active ramenée à une valeur de reprise calculée après estimations sur place.

L'Union commerciale a pris cette année une participation dans un syndicat constitué pour poursuivre l'étude d'une mine d'or au Tonkin.

La branche Affaires d'exportation s'est développée au Maroc et est, par contre, restée plutôt stationnaire en Indo-Chine, par suite du cours élevé de la piastre.

(Le Journal des finances, 10 août 1923)

L'Union commerciale indochinoise et africaine se classe d'ailleurs parmi nos entreprises coloniales les plus agissantes et les plus prospères. En Indochine, elle a créé, en dehors de ses nombreuses agences, une filiale, la Société coloniale des grands magasins*, qui a été en mesure de distribuer un dividende de 6 % pour le premier exercice. Elle sera bientôt en mesure de procéder à des répartitions très supérieures, un second magasin à Saigon, dont l'ouverture est prévue pour le début de 1924, venant se superposer à celui d'Hanoï qui donne déjà des résultats fort satisfaisants.

Au Maroc*, l'Union commerciale a étendu son champ d'activité par l'acquisition des établissements Wibaux et Cie, spécialisés dans le commerce de la laine et au thé. Cette opération s'est traduite par la mise en œuvre d'organisations puissantes qui viennent compléter celles déjà existantes.

L'exercice en cours se développe dans des conditions satisfaisantes, permettant d'envisager une augmentation du dividende.

Eugène-Adolphe PICQUENARD, directeur général

Né à Paris 12^e, le 27 juillet 1870.

Fils de Firmin François Picquenard, entrepreneur de sciages, et de Eugénie Maria Anna Buffault.

Frère d'Auguste Picquenard (1868-1932), administrateur de la Compagnie française de la Côte d'Ivoire et de la Société minière du Niger français, chevalier de la Légion d'honneur, et de Charles Picquenard (1873-1940), conseiller d'État, directeur au ministère du Travail, administrateur des Mines domaniales de potasse d'Alsace, grand officier de la Légion d'honneur.

Marié le 7 mai 1903 à Paris 6^e avec Clémence Victoire Schambion.

Remarié le 27 décembre 1921 à Paris 5^e avec Thérèse Tribullier.

Débuts à la Cie française d'assurances contre l'incendie Le Phenix (1888-1891 et 1894-1903).

Directeur de l'Union indochinoise depuis 1903.

Administrateur de la Société hispano-française de commerce à Melilla (Maroc)(1915),

Administrateur délégué du Comptoir central de représentations industrielles et commerciales (déc. 1917),

Administrateur de l'Association civile des porteurs de parts bénéficiaires de la Société d'études et de commerce au Maroc (1919),

Administrateur délégué de la Société coloniale des grands magasins (1921).

Représentant de l'UCIA au Comité du commerce et de l'Industrie de l'Indochine et à l'Union coloniale.

Membre du Comité national des expositions coloniales.

.....

Décédé à Paris, le 6 janvier 1937 (*Chantecler*, 14 janvier 1937, p. 6)

LÉGION D'HONNEUR

Ministère des colonies

(*Journal officiel de la République française*, 16 août 1923)

EXPOSITION COLONIALE DE MARSEILLE

Chevaliers

Picquenard (Eugène-Adolphe), directeur général de l'Union commerciale indochinoise et africaine ; 3 ans 7 mois de services militaires, 2 campagnes de guerre. Conseiller du commerce extérieur de la France. Administrateur de plusieurs sociétés commerciales et industrielles. Depuis 20 ans, directeur de l'Union commerciale indochinoise et africaine. Hors concours. Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'exposition nationale coloniale de Marseille.

Publicités
(*Saigon sportif*, 16 novembre 1923-25 janvier 1924)

L'UNION COMMERCIALE
INDOCHINOISE & AFRICAINE
34, Boulevard Charner. — SAIGON

Gentiane « Suze »	Vin Mariani
Champagne « Pommery et Greno »	Mousseux veuve Amiot
Cognac Cusenier	Porto Bliss
Pernod export	Vin de chianti « Ruffino »
Vin du Cap Corse, Damiani	Quinquina Dubonnet, Labuissière

*Liqueurs Cusenier -- Vins fins
de Bordeaux et de Bourgognes*

Vins de Bordeaux « LATRILLE » } Blanc Regalet
Rouge Beauversant

En caisses et en barriques

L'UNION COMMERCIALE INDOCHINOISE & AFRICAINE
34, boulevard Charner. - SAIGON

Gentiane « Suze »
Champagne « Pommery et Greno »
Cognac Cusenier
Pernod export
Vin du Cap Corse, Damiani
Vin Mariani
Mousseux veuve Amiot
Porto Bliss
Vin de chianti « Ruffino »
Quinquina Dubonnet, Labuissière

Liqueurs Cusenier — Vins fins
de Bordeaux et de Bourgogne
Vins de Bordeaux « LATRILLE » : Blanc Regalet, Rouge Beauversant
En caisses et en barriques

CO-FONDATEUR DE LA SOCIÉTÉ DES MINES D'OR DE PAC-LAN

UNION COMMERCIALE INDOCHINOISE
(*Les Annales coloniales*, 15 février 1924)

Cette importante société avait pris, il y a deux ans environ, des intérêts dans la maison Olivier*, qui exploite des comptoirs en Chine, dans l'île de Java et en Italie, afin de lui donner son appui. Cette maison, qui se trouvait en difficultés, a réglé sa situation, en obtenant le règlement transactionnel et en réduisant son capital de 10 millions à 2.500.000 francs.

Elle vient de décider sa transformation de société en commandite en société anonyme. Le conseil est autorisé, d'autre part, à porter le capital à 25 millions, partie en exécution du règlement transactionnel pour désintéresser les créanciers, partie pour faire entrer des fonds nouveaux.

(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} mars 1924)

Erratum. — Nous avons écrit, hier, relatant les obsèques du regretté M. [Ernest] Ronfaut qu'une couronne de toute beauté avait été offerte par la « Société coloniale des Grands Magasins Réunis » ; c'est par l'Union indochinoise et africaine que cette couronne avait été envoyée. M. Ronfaut fut, pendant de longues années, le collaborateur de cette grande firme et à Langson, il organisa, le premier, le commerce de la badiane.

UNION COMMERCIALE INDO-CHINOISE ET AFRICAINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 29 juin 1924)

L'assemblée ordinaire tenue le 27 juin, sous la présidence de M. Estier, président du conseil d'administration, a approuvé les comptes de l'exercice 1922-1923 qui font apparaître un bénéfice de 2.729.865 fr. 87 auxquels viennent s'ajouter les reports antérieurs de 115.613 fr. 63. Le dividende a été fixé à 40 fr. par action payable à partir du 1^{er} juillet contre remise du coupon n° 15, à raison de 35 fr. 20 net au nominatif et de 31 fr. 35 au porteur.

MM. François Estier, Maurice Lacaze, Georges Vigne et Borel de Bitche ont été réélus administrateurs.

Une somme de 400.000 francs a été portée à la réserve commerciale et une somme de 96.337 fr. 25 au fonds de prévoyance.

Le rapport fait remarquer que les résultats bénéficiaires sont en diminution de 220.663 fr. sur ceux de l'exercice précédent, et ne correspondent pas tout à fait aux espoirs qu'avaient fait naître les premiers mois de l'année sociale ; cependant, ils

peuvent être considérés comme satisfaisants en raison de la crise commerciale générale et de l'instabilité des changes, facteur qui influe sensiblement sur les affaires sociales.

En Indochine les transactions des quatre principales agences de la société à Saïgon, Tourane, Haïphong et Hanoï, secondées par leurs sous-agences, ont été plus actives. Seules les opérations en produits du pays n'ont pu reprendre leur importance d'il y a quelques années, certains marchés continuant à être fermés ou se montrant jusqu'à présent moins bien disposés que par le passé à suivre ces articles. Les ventes sur ces marchés qui procuraient des profits appréciables font défaut pour l'instant.

Les affaires à Hanoï de la filiale, la Société coloniale des grands magasins, ont pris une grande extension. Elles s'augmenteront bientôt du développement que leur donnera la prochaine ouverture dans le courant d'octobre d'un grand magasin construit à Saïgon.

Au Maroc, la répercussion résultant du ralentissement ou de l'arrêt des grands travaux et des constructions en général a privé partiellement la société des avantages qu'elle retire de ces opérations.

En ce qui concerne les affaires de produits les résultats se sont considérablement accrus et continuent à se développer d'une façon satisfaisante.

Le rapport parle ensuite de l'aide apportée à la Compagnie Olivier et Cie, de Shanghai, et de la participation modérée prise par la société dans la transformation de ladite société en société anonyme.

Dans le courant de l'exercice, la société l'Union indochinoise, d'accord avec les plus importantes sociétés de ciments du Boulonnais, a constitué la société Boulogne-Maroc, dont elle a souscrit la moitié du capital et dont l'objet est la vente exclusive au Maroc des ciments français produits par les sociétés participantes.

Au cours de l'exercice, une société importante du Maroc avec laquelle l'Union indochinoise avait engagé des opérations importantes n'a pu mener ces dernières à bonne fin en raison de la crise. Quoique les sommes engagées puissent être récupérées, au moins en grande partie, le conseil a préféré apurer immédiatement ces comptes par un prélèvement de 2 millions sur la réserve commerciale.

Dans son allocution, le président a insisté sur ce dernier point ainsi que sur l'aide apportée à la Compagnie Olivier.

En ce qui concerne la Société coloniale des grands magasins, il a déclaré que le chiffre d'affaires dépassait de beaucoup les prévisions qu'on pouvait concevoir.

Pour le premier semestre de l'exercice en cours, les résultats sont satisfaisants et nettement supérieurs à ceux du premier semestre de l'année précédente.

L'Union commerciale indo-chinoise et africaine
(*Revue générale du froid*, juin-juillet 1924)

L'assemblée ordinaire qui a eu lieu le 23 juin sous la présidence de M. Henri Estier, a approuvé les comptes de l'exercice 1922-1923, faisant ressortir un bénéfice de 2.729.865 fr. 87, auquel s'ajoute le rapport antérieur de 115.673 fr. 63. Le dividende a été fixé à 40 fr. brut. Une somme de 400 fr. a été portée à la réserve commerciale spéciale, et 96.337 fr. 25 au fonds de prévoyance. Le report à nouveau s'élève à 136.311 fr. 69.

MM. François Estier, Maurice Lacaze, Georges Vigne et Borel de Bitche, administrateurs sortants, ont été réélus.

La vie administrative
(*Les Annales coloniales*, 3 juillet 1924)

Ont été déclarés élus, comme membres de la chambre de commerce de Lomé :

1^o Membres français :

Tuffou, agent de la L.U.C.I.A.

[Cercle sportif saïgonnais](#)
Séance du Comité du 25 novembre 1924
(*Saïgon sportif*, 28 novembre 1924)

Admissions

À titre de membres actifs

Coupeaud, Pierre, employé de commerce à l' U. C. I. A., présenté par MM. Terrien et Tournois.

L'UNION COMMERCIALE INDOCHINOISE ET AFRICAINE
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. I-45)

Société anonyme au capital de vingt-cinq millions de francs.

Siège social : 9 et 11, rue Tronchet, Paris.

M. L[ouis] DARLES ¹³, inspecteur général des agences, 196, quai Clemenceau, Hanoï.

Agence de Hanoï

Importation — Exportation — Assurances.

MM. A. LEBRUN, agent ; JUGE, sous-agent ; M^e JUGE, secrétaire-dactylographe.

L'UNION COMMERCIALE INDOCHINOISE ET AFRICAINE
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. I-59)

Haïphong

MM. CHAREUN, agent général ; MENU, chef du service exportation ; MILLER, chef du Service Importation ; CARNINO, employé ; [André] GROUGROU, employé.

L'UNION COMMERCIALE INDOCHINOISE ET AFRICAINE
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. I-71 et 72)

HUÉ

M. COSSERAT, agent.

Tourane

MM. BOUTET, agent p. i. ; TEXIER, comptable.

¹³ Louis Darles (Paris III^e, 13 juillet 1879-Hanoï, 17 juillet 1942) : diplômé de l'Institut commercial de Paris. Ancien de l'Union commerciale indochinoise*.
Frère d'[Auguste Darles](#).

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. I-92)

Saïgon

MM. DUPIRE, directeur ; AUTRET, chef du service import ; PANNETIER ¹⁴, chef du service export ; GRAVIER et AELION, employés ; M^{lle} POTIER, secrétaire-dactylographe.

(*La Revue économique d'Extrême-Orient*, 25 janvier 1925)

L'Union commerciale indochinoise a été condamnée à cent piastres d'indemnité envers Poinard et Veyret pour avoir vendu de l'eau gazeuse Prior dans des bouteilles de la source Perrier.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 mars 1925)

DÉPARTS. — Le *Campinas* est parti lundi à 14 h. pour Tourane et Saïgon ayant à bord comme passagers M^{me} Charlot ; M^{lle} Lafitte ; M. Delahaye ¹⁵, le nouveau directeur de l'U. C. I. A., à Tourane, et M^{me} Delahaye.

L'Union commerciale indochinoise et africaine
(*Bulletin financier et économique de l'Indochine* [M^{me} veuve Biétry],
10 avril 1925)

L'Union commerciale indochinoise et africaine, qui date de 1904, est actuellement :
1° une maison de commerce et une maison de commission en marchandises travaillant avec l'Indo-Chine et le Maroc ;

2° une gestionnaire d'un portefeuille de valeurs très diverses intéressant l'Indo-Chine et le Maroc. Elle possède un réseau d'agences et sous-agences s'occupant des achats de marchandises indigènes et de ventes de produits de la métropole, entre autres à Saïgon, Tourane, Haïphong et Hanoï, pour l'Indo-Chine ; à Casablanca, Tanger, Rabat, Kénitra, Mogador, etc., pour le Maroc.

Le portefeuille, de près de 11 millions 1/2 en dernier lieu, comportait un gros intérêt — près de 11 millions — dans la Société coloniale des grands magasins, société au capital de 30 millions possédant des magasins de nouveautés à Hanoï et Saïgon. Des intérêts plus modestes ont été pris dans les sociétés :

Crédit foncier de l'Indo-Chine ;
Société d'études pour la culture du coton en Indo-Chine ;
Énergie électrique du Maroc ;
Compagnie Olivier, de Shanghai (maison de commerce) ;
Société Boulogne-Maroc (vente de ciment) ;

¹⁴ G. Pannetier : précédemment à la Cie sino-française de commerce. Membre du comité de l'Automobile club de Cochinchine (1925). Il obtient en 1927 une concession de 100 hectares comme ancien combattant pour s'y livrer à l'hévéaculture. Elle est toujours en friches en 1933 et semble l'être restée.

¹⁵ Delahaye : chevalier de la Légion d'honneur. Ancien de Berthet & Charrière au Tonkin..

Syndicat de la mine d'or de Pac-Lang.

Le capital a été l'objet de nombreuses modifications. Originellement de 5 300.000 fr., il fut ramené à 2 millions en 1909 et, progressivement ensuite, porté à 25 millions, qui est son niveau depuis juillet 1920.

Il n'y a pas de parts — celles anciennement existantes ont été rachetées ; il n'y a pas d'obligations.

La société a obtenu des résultats très variables En ces dernières années, elle a souffert de l'instabilité de la piastre indo-chinoise, dont la hausse lui est favorable pour les opérations de vente au dehors, de marchandises indo-chinoises, mais défavorable pour les opérations d'achats.

De plus, les intérêts pris du Maroc depuis quelques années, n'ont pu encore donner tout ce qu'on est en droit d'espérer d'eux, en raison de la crise que traverse encore le Maroc.

Voici, en 1.000 francs, les résultats depuis 1920, c'est-à-dire depuis que le capital est de 25 millions ;

30 septembre	Bénéfices nets	Amortissements	Divid. en %	Divid. en fr.
1920	7.033	4.461	12	60
1921	3.157	353	11	55
1922	2.950	155	10	50
1923	2.730	516	9	40

Les bénéfices ont été, en 4 ans, réduits de plus de 50 %, passant de 7 millions à 2 millions 730.000 fr. ; par contre, les dividendes n'ont été diminués que de 30 %. Le fait a été rendu possible grâce à la prudence de la gestion dans le passé, mais la conclusion à tirer de ce décalage entre bénéfices et dividendes est que l'exercice clos au 30 septembre 1924 — dont on ne connaît pas encore les résultats — ne permettra pas d'accroître le dernier coupon, qui fut de 9 %.

Cette conclusion découle aussi de l'examen de la situation financière. Aux derniers comptes connus, c'est-à-dire ceux au 30 septembre 1923, les immobilisations étaient de 22.300.000 fr. Comme le total du capital, plus les réserves diverses, s'élève à 37 400.000 fr., on voit que le fonds de roulement ne peut atteindre que 15.100.000 fr. Or, les seules marchandises dans les agences indo-chinoises et africaines sont de 26.300.000 fr. ; la société est donc gênée dans sa trésorerie, et l'augmentation de capital a eu pour but de décristalliser cette trésorerie.

L'Union commerciale indo-chinoise est le type de l'entreprise commerciale et financière, ayant risques et avantages de ses congénères. Elle est, depuis quelques années, dans les vaches maigres Elle reverra la période des vaches grasses ; les actions doivent être considérées comme de bonnes valeurs.

DANS LA LÉGION D'HONNEUR
Ministère des colonies
(*Journal officiel de la République française*, 12 avril 1925)

Grade de chevalier

Darles (Louis), inspecteur général des agences de l'Union commerciale indochinoise et africaine [LUCIA] ; 5 ans 9 mois de services militaires, 5 campagnes de guerre. 23 ans de pratique commerciale. Arrivé en Indochine en 1909, a su donner au commerce de l'importation et de l'exportation une impulsion réellement profitable au commerce de la colonie. Ancien membre de la chambre de commerce de Haiphong.

1925 (29 mai) : CAPITAL PORTÉ de 25 à 35 MF



Coll. Olivier Galand

L'UNION COMMERCIALE INDO-CHINOISE ET AFRICAINE
Société anonyme au capital de 9 millions de fr.
divisé en 18.000 actions de 500 fr. chacune

Statuts déposés chez M^e Bourdel, notaire à Paris, l
modifiés par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 10 septembre 1918

TITRES FRANÇAIS 9 c POUR 100 fr.
ABONNEMENT

L.U.C.I.A.
Capital porté de
25 à 35 MILLIONS DE Fr
par décision de l'assemblée générale extraordinaire
du 29 mai 1925

Siège social à Paris

ACTION DE CINQ CENTS FRANCS
AU PORTEUR

entièrement libérée
Un administrateur : Joseph Vigne
Par procuration spéciale du conseil d'administration : Adolphe Picquenard
Paris, le 31 décembre 1918
Imprimerie du Globe, 60, rue de Provence Paris.

L'Union commerciale indo-chinoise et africaine

Assemblées générales extraordinaire et ordinaire du 29 mai 1925
(*L'Information financière, économique et politique*, 7 juin 1925)

Ainsi que l'« Information » en a déjà rendu compte, les actionnaires de cette société se sont réunis en assemblées générales extraordinaire et ordinaire le 29 mai 1925 sous la présidence de M. Estier, président du conseil d'administration, assisté de MM. Jean Thierry et Hecquet, les deux plus forts actionnaires présents, comme scrutateurs, et de M. Picquenard, comme secrétaire.

Plus de 50.000 actions étaient présentes ou représentés.

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

Après avoir entendu la lecture de l'acte notarié relatif à la récente augmentation du capital social, l'assemblée a voté à l'unanimité les résolutions suivantes :

Première résolution

Les actionnaires de l'Union commerciale indo-chinoise et africaine, réunis en assemblée extraordinaire, après avoir pris connaissance de l'acte reçu par M^e Bourdelle, notaire à Paris, le 20 mars 1925 constatant la déclaration de la souscription intégrale de 20.000 actions nouvelles, dont 15.000 ordinaires et 5.000 spéciales, d'une valeur nominale de 500 francs chacune, augmentée d'une prime de 25 fr. et du versement, par chaque souscripteur, de 125 francs, représentant le premier moitié de la somme de 25 francs, et pris connaissance des pièces annexes, déclare la dite déclaration sincère et véritable.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le capital social est porté de 25 à 35 millions de francs par l'émission de 20.000 actions nouvelles, dont 15.000 ordinaires et 5.000 de priorité spéciales qui auront droit aux bénéfices à partir du 1^{er} octobre 1925, l'intérêt statutaire seul leur étant acquis pour l'exercice 1924-1925, au taux de 5 % l'an sur le montant du capital versé, selon les termes de l'article 41 des statuts.

Troisième résolution

En conséquence du vote de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier les articles suivants des statuts ainsi qu'il est dit ci-après.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE

Lecture a été donnée par M. Georges Ville, administrateur-délégué adjoint du rapport du conseil d'administration dont voici le texte :

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Vous êtes réunis en assemblée générale ordinaire, en conformité de l'article 31 des statuts, pour délibérer sur le bilan et les comptes de l'exercice 1923-1924, clos le 30 septembre dernier.

Nous sommes heureux de vous indiquer, dès le début, que le compte de Profits et pertes fait apparaître, après les amortissements et dépréciations usuels, un bénéfice nettement supérieur à celui du précédent exercice. Le compte de Profits et pertes se solde, en effet, par un bénéfice de 3.411.738 fr., dépassant de 687.871 fr. le chiffre de donnée précédente.

Au cours de l'exercice, nos agences ont vu grandir encore leur activité, et le mouvement de nos affaires suit une progression ascendante dont nous ne pouvons que nous féliciter. Nous vous avons donné à cet regard, dans l'assemblée générale qui vient d'avoir lieu, des chiffres intéressants.

En Indochine, nos affaires d'importation à la Colonie prennent une extension croissante, due, il est vrai, pour une grande part, à la prospérité matérielle de notre magnifique colonie qui voit augmenter chaque année son pouvoir d'achat.

Les oscillations des changes ont rendu nos opérations particulièrement délicates. La piastre, au cours de l'exercice sous revue, a touché 7 fr. 80 au plus bas et s'est élevée à 14 fr 10 au plus haut. Cependant, grâce à la sagesse et à la prudence de nos directeurs et de nos agents, notre société n'a pas eu à subir de contrecoups fâcheux en raison de ces oscillations. La grave crise monétaire qui s'est produite en France en mars 1924 et qui a paru, à un moment donné, devoir devenir redoutable, nous a naturellement créé à ce moment-là des préoccupations particulièrement graves, mais nous n'avons jamais cessé d'avoir confiance dans le redressement définitif de notre pays et nous continuons à conserver cette foi nécessaire et vivifiante.

En ce qui concerne, d'autre part, nos affaires d'exportation des produits de la Colonie, nous avons eu la satisfaction de les étendre encore. Nous avons réussi à trouver à certains de ces produits sur les marchés métropolitains, des débouchés intéressants et certains articles d'origine indochinoise introduits en Europe attirent de plus en plus le consommateur ; nous avons donc l'espoir de voir cette branche nous apporter encore, dans l'avenir, d'heureux résultats.

Au Maroc, des constatations satisfaisantes sont à signaler pour la première fois depuis bien longtemps. Nous y enregistrons une amélioration d'ensemble très significative, aussi bien pour les importations que pour les exportations. Vous vous souvenez de la crise très grave subie par le Maroc au cours des trois dernières années. Aujourd'hui, nous sommes heureux de pouvoir vous dire que la situation des affaires au Maroc semble à peu près assainie. Les difficultés résultant de la présence sur le marché d'un grand nombre de maisons possédant peu de capitaux et encore moins d'expérience, semblent s'atténuer, du fait de la disparition pénible, mais inévitable, d'un grand nombre de ces maisons, en sorte que, bien que la situation réclame encore beaucoup de prudence et d'attention dans la conduite des affaires, nous avons le sentiment que la marche générale est nettement orientée vers le mieux.

La récolte de l'an dernier a dépassé en blé et en orge, le chiffre de 16 millions de quintaux, qui n'avait pas été atteint depuis 1920. Les ensemencements ont été plus considérables cette année et si, comme les apparences l'indiquent, la récolte de 1925 est favorable, nous devons espérer que l'exercice actuel sera réellement prospère pour le Maroc.

Ainsi que vous le savez, nous sommes en relations directe avec les indigènes au moyen de nos nombreux comptoirs locaux et nous travaillons en complète harmonie avec eux. Les événements militaires de l'heure présente se déroulent assez loin des centres de travail. Ce nous est une occasion d'adresser respectueusement le tribut de notre admiration à l'armée qui défend actuellement, contre un retour de barbarie, l'œuvre de civilisation entreprise par la France.

Nous pouvons aussi, étant par nos représentants en contact quotidien avec les populations locales, affirmer en toute connaissance de cause, combien sont appréciés par ces populations le bien-être, la sécurité et la tranquillité dont elles jouissent du fait de la paix française, admirablement assurée sous l'impulsion du maréchal Lyautey, ce chef éminent auquel la sagesse des gouvernements français successifs confie, avec une continuité de vues remarquable et qu'on ne saurait trop louer, le soin de parachever l'œuvre magnifique à laquelle son nom demeurera attaché.

Nous examinerons maintenant plus en détail certains chiffres de notre bilan qui méritent de retenir plus particulièrement votre attention :

.....

Les commissaires,

Signé : Léonis, Anthoine, J. Weiss

ALLOCUTION DE M. LE PRESIDENT

Messieurs,

les applaudissements par lesquels vous avez accueilli un passage du rapport sur lequel j'avais appelé tout à l'heure l'attention d'un des membres de l'assemblée, m'a montré que vous vous associez certainement de nouveau à moi pour envoyer à nos troupes du Maroc, à leurs officiers et à M le maréchal Lyautey notre tribut d'admiration et de confiance. Nous ne devons pas oublier qu'ils défendent la cause de la civilisation ; mais, ici où nous avons à nous occuper d'affaires, nous pouvons dire aussi qu'ils défendent les intérêts véritables de tous les Français.

On vous a dit tout à l'heure que le chiffre global de nos ventes, l'année dernière, s'élevait à 104 millions environ. Il est certain que ce n'est pas, à beaucoup près, du Maroc que nous les avons tirés, puisque la plus grande partie de notre industrie s'exerce en Indochine, mais, dans l'ensemble, on va vous distribuer plus de 2 millions ; le reste représente des salaires pour nos ouvriers, des appointements, des allocations, des sources de vie et de profit pour notre personnel, aussi bien en France que dans nos colonies. Il faut donc nous rendre cette justice que nous travaillons aussi pour assurer un grand nombre de vies françaises.

Ceux qui se battent là-bas travaillent pour assurer cette vie. C'est pourquoi vous vous associez à moi pour leur envoyer un hommage d'admiration.

Je veux associer à nos remerciements le personnel dévoué qui travaille avec nous et duquel je peux dire chaque année avec plus de confiance qu'il est profondément attaché à son œuvre, qui nous apporte un concours de tous les instants et qui va être réconforté par les mesures votées dans votre assemblée extraordinaire, dès qu'il en aura connaissance.

Vous avez vu l'importance de cet effort. Les chiffres qu'on vous a indiqués et que je vous demande la permission de rappeler sont, me semble-t-il, éloquents.

En 1914, nous avions 15 agences et 10 millions de vente ; en 1924, 34 agences et 103 millions de vente. Même si vous admettez que le franc-papier valait 3 1/2 ou 4, si nous étions restés dans la normale, nous serions à 35 ou 40 millions de ventes. Or, nous sommes arrivés à 104 millions. Chaque jour, nous sentons grandir le développement de notre action.

Au Maroc, on vous l'a dit dans le rapport, les maisons qui contrariaient l'effort des anciennes sociétés qui ne voulaient pas travailler à perte, ont subi le sort qu'elle devaient fatalement subir par leur imprévoyance, et ont disparu.

Nous sommes aujourd'hui infiniment mieux placés pour faire des affaires normalement et honnêtement. Vous voyez, en effet, que nos marges de profits ne sont pas tellement considérables, mais tout de même, nous travaillons dans des conditions qui permettent de rémunérer les efforts de ceux qui travaillent et le capital de ceux qui ont confiance dans les destinées de la France et de ses colonies.

D'autre part, si nous regardons du côté de l'Indochine plus spécialement, on vous a dit aussi que noire filiale la Société coloniale des grands magasins va se développer au delà de nos espérances. Les chiffres de notre magasin d'Hanoi sont aujourd'hui tels qu'à eux seuls, ils pourraient suffire à rémunérer modestement le capital de la filiale, capital qui est à 30 millions, comme vous le savez. Mais le magasin de Saïgon, ville beaucoup plus importante, après seulement quatre ou cinq mois de fonctionnement, a enregistré de telles plus-values sur les prévisions faites que nous pensons pouvoir vous dire — vous êtes ici de larges associés de la Société Coloniale, par conséquent nous vous devons toute la vérité — que contrairement à ce qu'on pouvait redouter d'un premier exercice, — Saïgon équilibrera largement ses frais qui sont importants. Ceux d'entre vous qui ont vu ces magasins peuvent dire qu'ils sont vraiment dignes d'une grande ville.

Tous ces efforts, Messieurs, nous les faisons avec la certitude que nous répondons à la confiance que vous nous avez témoignée tout à l'heure et que vous allez nous montrer, je pense, en approuvant, les résolutions. Je puis vous donner l'assurance que nous continuerons dans l'avenir, comme nous l'avons fait dans le passé, à servir le mieux possible vos Intérêts qui sont, quoi qu'en pensent certaines catégories de soi-disant Français, indissolublement unis à ceux de notre Patrie. (Applaudissements).

Un actionnaire. — Monsieur le Président, vous ne nous avez pas dit quand vous feriez l'appel des fonds non encore versés pour l'émission nouvelle.

M. le président. — Je ne peux pas vous le dire parce que nous ne le voyons pas encore nous-mêmes. Mais nous tâcherons de ne pas vous bousculer. Tout ce que je puis vous dire, c'est que nous nous arrangerons pour que ce soit assez loin, par exemple au 30 septembre, pour que nous puissions faire l'assimilation complète au 1^{er} octobre, entre tous les titres.

L'UNION COMMERCIALE INDO-CHINOISE ET AFRICAINE (*Les Annales coloniales*, 12 juin 1925)

L'assemblée extraordinaire tenue le 20 mai sous la présidence de M. Estier, président du conseil d'administration, assisté de MM. Jean Hecquet et Jean Thierry, comme scrutateurs, a régularisé la récente augmentation du capital social de 25 à 35 millions de francs.

L'assemblée ordinaire tenue ensuite a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1924, faisant ressortir un solde bénéficiaire net de 3.417.736 francs, sur lequel il a été prélevé 600.000 francs pour la réserve commerciale, qui s'élèvera ainsi à 5 millions. Le dividende brut a été fixé à 45 francs. Il sera mis en paiement à raison de 39 fr. 60 net -au nominatif et 34 fr. 05 au porteur, à compter du 6 juin prochain.

Il a été porté 142.084 francs au fonds de prévoyance et reporté à nouveau 277.791 francs 05.

MM. Joseph Vigne et Jean Thierry ont été réélus administrateurs.

Le rapport du conseil signale que l'activité des agences s'est encore accrue pendant l'exercice. En Indo-Chine, les affaires d'importation à la colonie prennent une extension croissante.

Au Maroc, des constatations satisfaisantes sont à faire, pour la première fois depuis longtemps. On y enregistre une amélioration d'ensemble très significative.

La Société coloniale des grands magasins* se développe dans des conditions qui donnent toute satisfaction. Le grand magasin qui était en construction depuis deux ans et demi à Saïgon a été inauguré fin novembre dernier avec plein succès. Les ventes du Magasin d'Hanoï sont en continuelle augmentation ; elles ont plus que doublé en deux ans. Le volume d'affaires de Saïgon atteint déjà un chiffre à peu près égal à celui d'Hanoï.

Dans son allocution, le président a rendu hommage à l'œuvre du maréchal Lyautey au Maroc. Il a fait ressortir que l'ensemble des ventes de l'exercice s'élevait à 104 millions. Il a rappelé qu'en 1914, la Société avait 15 agences et faisait 10 millions de vente ; en 1924, elle avait 34 agences et faisait 104 millions de vente. La progression normale aurait dû être, pour 34 agences, de 35 à 40 millions d'affaires. Or le total a atteint 104 millions. Pour la Société coloniale des grands magasins*, il a déclaré que le magasin de Saïgon couvrira largement ses frais pour son premier exercice.

[Cercle sportif saïgonnais](#)

Séance du Comité du 15 décembre 1925

(*Saïgon sportif*, 18 décembre 1925)

Admissions

Dupire, directeur maison l'U.C.I.A., présenté par MM. Breton et Moreau.

Publicité
(L'Avenir du Tonkin, 2 janvier 1926)

PORTO D'ALMEIDEA
ANISETTE SUPERFINE MARIE BRIZARD
CURAÇAO, CHERRY-BRANDY

L'U.C.I.A.

Gros et demi-gros

Prix courants sur demande

196, quai Clemenceau — Hanoï

AGENCES : Haïphong, Hanoï, Nam-Dinh, Bèn-Thuy, Thai-Binh, Yunnanfou
Tourane, Hué, Quinhon, Nhatrang, Dong-Hoi, Thu-Xa
Saïgon, Pnom-Penh



Coll. Olivier Galand

Tourane. — Quai Courbet (Édition Thanh-Ba, photo, Hué).

NOUVELLE D'ANNAM
Grand tournoi de tennis à Tourane
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 février 1926)

(NOTRE SERVICE PARTICULIER)

Un grand tournoi de tennis vient d'avoir lieu à Tourane entre quatre équipes de la Société sportive de Hué dont les lutteurs étaient : Laffitte, Cosserat et Liverset, du cercle de Tourane ; Virgitti, Ducrest, Delahaye [de l'UCIA], de Tourane-Sport ; Berthe, Garnier, Cathala, de Fai-Foo ; Bach, Tri et Que.

.....

Cercle sportif saïgonnais
Séance du Comité du 7 avril 1926
(*Saïgon sportif*, 16 avril 1926)

Admissions
À titre de membres actifs :

M. G. Delahaye, directeur de l'U. C. I. A., présenté par MM. Breton et Pannetier.

À titre de membres intérieur :

M. Louis Darles, inspecteur des agences de l'U. C. I. A., présenté par MM. Breton et Pannetier.

L'UNION COMMERCIALE INDO-CHINOISE ET AFRICAINE (*Les Annales coloniales*, 5 et 6 juillet 1926)

L'assemblée générale ordinaire a eu lieu sous la présidence de M. Henri Estier, assisté, en qualité de scrutateurs, de MM. Fontaine et Louis Ribeyre, et de M. [Adolphe] Picquenard, comme secrétaire. 22.682 actions étaient représentées.

L'assemblée a approuvé les rapports et les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1925 faisant apparaître un bénéfice net de 4.088.811 francs non compris le report des exercices antérieurs, de 277.791 francs.

Le dividende brut a été fixé à 45 francs par action ancienne n° 1 à 50.000. Il sera mis en paiement à partir du 30 juillet prochain, contre remise du coupon n° 18 à raison de 39 fr. 60 au nominatif et 31 fr. au porteur.

À la même date, les actions nouvelles ordinaires n° 50001 à 65000 toucheront un dividende de 4 fr. 70 au nominatif et 3 fr. 46 au porteur. Enfin, les actions nominatives de priorité spéciales n° 65001 à 70000 recevront net 1 fr. 90.

L'assemblée a ratifié la nomination en qualité d'administrateurs de MM. Paul Lecat ¹⁶ et Georges Hecquet, et réélu MM. John Dal Piaz, Émile Fontaine et Albert Gaisman administrateurs sortants.

Dans son l'apport, le conseil souligne le développement notable de l'activité sociale au cours de l'exercice écoulé, tant en Indochine qu'en Cochinchine et au Maroc. Le rapport souligne également les résultats favorables obtenus par la filiale de la société, la Coloniale des Grands Magasins.

COCHINCHINE

SAIGON

(*L'Avenir du Tonkin*, 28 novembre 1926)

Naturalisation. — Nous apprenons que M. Ly Truong, compradore en chef de l'Union commerciale indochinoise et africaine, a obtenu, par décret du 6 août 1926, sa naturalisation française ainsi que madame Ly-Truong et ses cinq enfants

Nous leur adressons nos plus vives félicitations.

¹⁶ Paul-Joseph-Pierre Lecat (Marseille, 13 janvier 1894-Toulon, 1^{er} avril 1980) : petit-fils de Paul Lecat, administrateur des Messageries maritimes et de l'Est-Asiatique français. Fils de Paul Émile Constant Lecat, ingénieur, directeur des Chantiers navals de La Seyne, puis administrateur de la Société d'études et de commerce au Maroc et des Docks et entrepôts de Marseille, et de Marie Joséphine Suzanne Delteil, sœur de M^{me} Joseph Vigne. Marié avec Suzanne Marie Vigne, fille de Joseph Vigne. Polytechnicien, ingénieur des Ponts et chaussées. Directeur à la Cie générale d'électricité (1930). Son représentant au conseil de la Société industrielle des téléphones (1931), de la Cie des lampes et de Blanzky-Ouest. Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 12 août 1931)(A.L. avec Alain Warmé).

Notre étude financière
L'Union commerciale indochinoise et africaine
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 décembre 1926)

L'Union commerciale indochinoise et africaine a été créée en 1904 et elle offre cette particularité d'être à la fois marocaine et indochinoise. Ce double caractère lui a certainement nui auprès du public et il expliquerait dans une certaine mesure pourquoi cette excellente entreprise n'a participé ni au boom marocain, ni au boom indochinois.

Comme la plupart des affaires coloniales à leur début — les Charbonnages du Tonkin eux-mêmes ont passé par là, avons-nous dit il y a quinze jours — l'Union commerciale a subi quelques vicissitudes dont nous trouvons les signes dans ses successives augmentations et diminutions de capital.

De 5.300.000 francs, le capital fut, en 1906, porté à 8 millions, puis réduit en 1908 à 2 millions. pour être porté aussitôt à 4 millions.

Depuis cette époque, l'affaire n'a plus eu d'à-coups et elle a suivi une progression normale : le capital fut porté à 9 millions en 1918, à 12 millions en 1919, à 25 millions en 1920 et à 35 millions, cette année. Il y a donc aujourd'hui 70.000 actions de 500 fr. À remarquer que les 16.000 parts de fondateur ont été rachetées en 1919 à raison de 125 francs chaque.

L'objet social de l'Union est très large ; en fait, elle ne fait guère que du commerce et tous les Indochinois connaissent bien les magasins de l'U. C. I., comme on dit à la colonie.

L'Union avait, en 1914, 15 agences qui faisaient 10 millions de ventes ; en 1924, elle avait 34 agences réalisant 104 millions de ventes. La progression est très forte et compense, bien au-delà, la baisse du franc. Le dernier exercice a été clos le 30 septembre 1924, bien avant, par conséquent, la hausse de la piastre, et son bilan dénote avant tout de la part des administrateurs de l'Union une prudence, une sagesse dont on ne saurait trop les louer.

L'actif et le passif se balancent par 56.541.000 francs. Les immeubles figurent pour 9.500.000 francs, le matériel pour 800.000, le portefeuille pour 11.600.000, les débiteurs pour 2.860.000, les marchandises pour 1.780.000, les agences pour 25.400.000 et il y a en caisse 4.560.000 francs. Au passif, outre le capital et la réserve légale, 2.415.000 de créanciers divers, 6.860.000 de fournisseurs, 136.000 francs, de profits et pertes et 7 réserves diverses : pour amortissement des constructions, pour éventualités diverses, pour charges éventuelles diverses, réserves diverses, réserve commerciale, réserve provenant de la prime d'émission. Au total près de 18 millions.

Les bénéfices nets se sont élevés durant cet exercice à 3.417.736 fr. et ils ont permis de servir aux actionnaires un dividende de 9 %, soit 45 francs, en laissant encore un report pour l'exercice suivant et 600.000 francs qui sont venus grossir la réserve commerciale.

Quelle est la situation actuelle des affaires de l'Union ? Au Maroc, elle a tenu bon malgré la concurrence de toutes les maisons de commerce qui s'y étaient installées ces dernières années et dont beaucoup, ayant surestimé les capacités du marché marocain, ont disparu.

En Indochine, l'Union profite de l'augmentation des importations, notamment françaises, qu'enregistre la colonie et ses affaires avec les indigènes se développent chaque jour, le pouvoir d'achat de ceux-ci augmentant sans cesse.

L'Union ne se contente pas de faire de l'importation en Indochine; elle exporte aussi les produits du crû et elle paraît depuis quelque temps vouloir développer cette partie de ses affaires qu'elle avait jusqu'ici un peu négligée.

À l'heure où l'on va donner enfin à l'Indochine l'outillage indispensable à son développement, outillage qui stimulera toutes les entreprises et facilitera leur

exploitation, il n'est pas indifférent de savoir que l'Union prendra une part importante dans l'accroissement des exportations auquel on va assister.

Le portefeuille de l'Union, qui est très important, est constitué d'affaires auxquelles l'Union a participé.

L'Union a participé à la création de nombreuses entreprises : Boulogne-Maroc, Énergie électrique du Maroc, Syndicat d'études pour la culture du coton en Indochine, Syndicat d'études pour la mise en valeur des forces hydrauliques du Maroc. Tout récemment, l'Union a participé au relèvement de la maison Olivier* et à la création des mines d'or de Pac-Lan*.

Mais sa plus grosse participation a été celle de la Société coloniale des grands magasins, qui est une véritable filiale de l'Union. L'Union lui a cédé son magasin de vente de Hanoï, dont les affaires ont doublé en deux ans, et la société a bâti à Saïgon un grand magasin dont la construction a duré deux ans et demi et qui a été ouvert en novembre 1924. Très rapidement, au bout de six mois, les affaires traitées à Saïgon égalaient celles de Hanoï et elles les ont très probablement dépassées aujourd'hui.

Les perspectives de la Société coloniale des grands magasins sont très favorables et l'action vient, en huit jours, de monter de 499 à 575 francs.

L'action de l'Union commerciale n'est, actuellement, pas à son prix. La hausse de la piastre valorise tout son actif dans, des, conditions extraordinaires et les perspectives brillantes de sa filiale des Grands Magasins augmentent considérablement l'intérêt de son portefeuille, qui se compose surtout d'actions de cette société. D'après la valeur de l'actif de l'Union, l'action vaut, non 660 francs, cours actuel, mais 800 ou 900 francs. Le dividende nous conduirait à une conclusion encore plus optimiste, puisqu'il est de 7 % de la valeur actuelle de l'action et que presque toutes les affaires indochinoises, sont capitalisées à 2 1/2 ou 3 %. L'avenir de l'Union est désormais vide de tout nuage. Au Maroc, la situation est absolument nette et la reprise du programme de grands travaux va assurer à l'Union un développement d'affaires très fructueux.

Nous conseillons très vivement l'achat de l'action Union commerciale. Cette valeur n'a pas été influencée par la hausse de la livre et elle ne peut inquiéter en cas de reprise du franc. La spéculation l'a épargnée, pour se porter sur les caoutchoucs et les pétroles.

En 1920, l'Union avait fait 7 millions de bénéfices, à cause de la hausse de la piastre. Il n'y a pas de raison pour qu'il n'en soit pas de même l'an prochain et les bénéfices, seraient beaucoup plus importants en raison de l'existence du magasin de Saïgon.

En 1920, l'action s'était élevée à 1.890 francs, bien que le dividende n'eût été que de 60 francs. Ce dividende avait, d'ailleurs, été fixé très prudemment et les événements marocains ainsi que la dépression commerciale qui a sévi dans le monde entier en 1921 ont donné raison aux administrateurs de l'Union.

De 650 à 1.890 francs, il y a une marge qui séduira certainement la spéculation.

D'autre part, le rapport actuel de l'action, la sûreté de la valeur en font un placement d'une sécurité absolue.

L'Union commerciale présente sans aucun doute le placement indochinois le plus sûr et il est de beaucoup le plus avantageux.

Le comité de l'Indochine
Actes du comité du 1^{er} janvier au 31 mars 1926
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 4 juillet 1926)

Communications postales

Le 17 décembre 1925, le comité avait introduit, auprès de la direction de l'exploitation postale du ministère des P.T.T., une réclamation concernant le retard dans la distribution, à Paris, des plis volumineux venant d'Indochine. Le chef du Service

central, par lettre du 13 mars, a répondu qu'il avait fait prendre à ce sujet toutes les mesures pour arriver à une distribution rapide.

Or, deux jours après, le 15 mars, le comité recevait une réclamation provenant de l'Union commerciale avec preuves à l'appui, précisant que les plis importants du courrier arrivé le 5 mars n'avaient été distribués à Paris que le 10 mars, au détriment du secret de la correspondance commerciale.

Cette réclamation a été portée directement, le 17 mars, à la connaissance du ministre des P. T. T.

LUCIA

(*Le Journal des Finances*, 4 juin 1926)

L'Union commerciale indochinoise et africaine a réalisé en 1925 un bénéfice de 4.058.844 fr. contre 3.417.736 fr. en 1924. Un dividende de 45 fr. sera proposé à la prochaine assemblée, l'action s'inscrit à 682.

Foyer colonial de Marseille

(*Les Annales coloniales*, 29 juillet 1926)

L'assemblée générale du Foyer colonial de Marseille s'est tenue le 21 juillet ; le conseil d'administration a été composé comme suit : ... Germa, directeur de l'U. C. I. A.
...

Élections consulaires

(*L'Écho annamite*, 20 octobre 1926)

MM. les électeurs consulaires sont convoqués pour le mardi 26 octobre 1926, de 8 heures à 11 heures, à la mairie de Saïgon (Salle des Pas Perdus) pour procéder à l'élection de dix membres français de la Chambre de commerce de Saïgon.

.....

Les candidats aux élections sont MM. :

.....

Delahaye, directeur de l'Union commerciale indochinoise et africaine [LUCIA], juge consulaire ;

Cochinchine

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 décembre 1926)

Le 26 octobre, il a été procédé à l'élection des 10 membres français de la chambre de commerce de Saïgon.

Non élus :

M. Delahaye, directeur de l'Union commerciale, 80...

HANOÏ
Le départ de M. Lebrun, directeur de l'U.C.I.A.
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 mars 1927)

Remplacé pendant son congé en France par M. Boutet.

L'UNION COMMERCIALE INDOCHINOISE ET AFRICAINE
Soc. d'études et de commerce au Maroc et Union commerciale indochinoise réunies
S.A. française au capital de 35 MF.
Siège social : PARIS, 25, rue de la Ville-l'Évêque
Registre du commerce : Seine, n° 30.069
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 864-866)

CONSEIL D'ADMINISTRATION
composé de 7 à 15 membres, nommés p. 6 ans, propr. de 100 act.
ESTIER (Henri), 10, av. de Messine, Paris ; pdt ;
VIGNE (Joseph), 254, fbg St-Honoré, Paris ; adm. délégué ;
VIGNE (Georges), 33, r. Marbeuf, Paris ; adm. délégué adj. ;
BOREL (Jules), 21, r. de la Science, Bruxelles ;
DAL PIAZ (John), 5, r. de Téhéran, Paris ;
DELPECH (Jean), 148, bd Malesherbes, Paris ;
ESTIER (François), 14, av. de Messine, Paris ;
FONTAINE (Émile), 181, r. St-Honoré, Paris ;
FONTAINE (Henri), 20, av. du Centre, Garches (Seine-et-Oise) ;
GAISMAN (Albert), 152, bd Malesherbes, Paris ;
GRAWITZ (Henry), 57, r. Sylvabelle, Marseille ;
HECQUET § Georges), 19, av. du Président-Wilson, Paris ;
JACQUIER (François), 31, av. de Noailles, Lyon ;
LACAZE (Maurice), 10, av. Percier, Paris ;
LECAT (Paul), 15, r. de la Pompe, Paris ;
THIERRY (Jean), 10, av. Matignon, Paris.

COMMISSAIRES AUX COMPTES
LÉONIS, 8, r. Pétrograd, Paris.
ANTHOINE (Albert), 22, av. Matignon, Paris ;
WEISS (J.), 19, r. Faraday, Paris.

DIRECTION
PICQUENARD (Adolphe), 88, bd Saint-Germain, Paris ; dir. gén. ;
PAOLI (Louis), 3, av. de l'Avenir, Bécon-les-Bruyères ; dir., Paris.

RÉSULTATS DES DERNIERS EXERCICES

Ex.	Bénéf. net (report compris)	Réserves	Amort.	Divid. tx	Divid. par act.	Report à nouv.
1915-1916	1.317.567	675.584	105.000	240.000	30	182.538
1916-1917	1.682.168	972.231	105.000	320.000	40	195.977

1917-1918	2.010.897	1.238.245	100.000	540.375	40	87.756
1918-1919	2.298.649	248.144	100.000	786.562	40	85.756
1919-1920	7.119.270	4.000.000	100.000	2.379.796	60	61.391
1920-1921	3.218.391	—	—	2.546.875	55	123.211
1921-1922	2.950.529	147.526	—	2.500.000	50	115.613
1922-1923	2.729.866	516.493	—	2.000.000	40	136.312
1923-1924	3.417.736	740.887	—	2.250.000	45	277.791
1924-1925	4.336.635	434.861	—	2.340.965	45	1.187.140

LUCIA
(*Les Annales coloniales*, 4 mars 1927)

Cette société a été créée en août 1904 par la fusion de diverses entreprises indochinoises.

Spécialisée dans le commerce d'importation et d'exportation avec l'Indo-Chine, et dans le mouvement général commercial, elle a pris une extension très marquée à laquelle a d'ailleurs correspondu un accroissement de sa puissance financière par l'élévation successive de son capital qui fut porté de 4 à 9 millions en 1918, à 32 millions en 1919, à 25 millions en 1920, et enfin, à 35 millions en 1925.

Elle est établie en Indo-Chine sur les points suivants :

Cochinchine : Saigon, Pnom-Penh ;

Annam : Tourane, Hué, Donghoï, Quinhon, Nhantrang *[sic]*, Thuxa *[sic]*.

Tonkin : Haïphong, Hanoï, Benthuy, Nam-Dinh, Thaibinh, Yunnanfou.

Son champ d'action, en 1918, fut étendu au Maroc où elle s'occupe de commerce d'importation et d'exportation, comme en Indo-Chine.

Elle est établie au Maroc sur les points suivants :

Casablanca. — Sous-agences : Oued-Zem, Settât, Tadla, Ber-Bechid, Ben-Hamed, Sidi Hadjaj ;

Kénitra. — Sous-agences : Petit-Jean, Sidi Slimane, Souk-el-Arba, Sidi Yaya, Ksiri ;

Rabat

Meknès. — Sous-agence : Moulay-Idriss ;

Fez Médina. — Sous-agence : Fez Ville Nouvelle ;

Marrakech

Mazagan

Mogador

Tanger. — Sous-agence : Larache.

La Société possède aussi, à Rabat, une manufacture de tapis indigènes qui s'occupe également de tous autres articles d'art marocain, tels que : poteries, cuivres, cuirs ouvrés, etc.

En 1921, l'Union commerciale indochinoise et africaine a constitué sous forme de filiale au capital de 12 millions, la Société coloniale des grands magasins* pour l'exploitation d'un grand magasin de nouveautés à Hanoï.

En 1924, le capital de cette filiale a été élevé à 30 millions par suite de l'ouverture d'un nouveau grand magasin à Saïgon, et, en 1926, le capital a été porté à 36 millions de francs.

À l'importation, l'Union commerciale indochinoise et africaine traite, tant au Maroc qu'en Indo-Chine, tous les articles en général, et particulièrement les articles pour indigènes.

À l'exportation de l'Indo-Chine, elle traite notamment : les riz, maïs, poivres, thés, sticklac, peaux, etc.

À l'exportation du Maroc : les blés, orges, graines de lin, laines, peaux, etc.

Elle a également participé à la création, ou au développement de diverses affaires, notamment : le Crédit foncier de l'Indo-Chine ; les Mines de Cho-Bon ; l'Énergie électrique du Maroc ; la Société de Boulogne-Maroc ; la Compagnie Olivier à Shanghai.

Au bilan de l'exercice 1924-1925, le montant des réserves atteignait : 19.403.862 fr. 97.

Le conseil d'administration de la société est composé comme suit :

Président, M. Henri Estier ; administrateur délégué, M. Joseph Vigne ; administrateur délégué-adjoint, Georges Vigne ; administrateurs, MM. Jules Borel de Bitche, John-Henri Dal Piaz, Jean Delpech, François Estier, Émile Fontaine, Albert Gaisman, Henri Grawitz, Georges Hecquet, François Jacquier, Maurice Lacaze, Paul Lecat, Jean Thierry.

VALEURS COLONIALES
UNION COMMERCIALE INDOCHINOISE ET AFRICAINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 21 août 1927)

L'Union Commerciale Indochinoise se livre au commerce d'importation et d'exportation depuis sa création, en 1904, en Indochine, et, depuis 1918, au Maroc, où elle a pris la suite de la Société d'études et de commerce au Maroc.

Elle est principalement installée, en Indochine, à Saïgon, Hanoï, Haïphong, Hué, Tourane, Benthuy, Pnom-Penh, et au Maroc, à Casablanca, Rabat, Kenitra, Mazagan, Marrakech, Tanger, Fez, Mogador, Fedhala, Safi, Souk-el-Arba, Oued-Zem, Tadla. À l'assemblée du 29 mai 1925, le président déclarait que, depuis 1914, le nombre des agences était passé de 15 à 34 et le montant des ventes de 10 à 104 millions, ce qui représentait une sensible progression, même en tenant compte de la dépréciation du franc. Le chiffre des immobilisations, qui était de 1.783.000 francs au 30 septembre 1918, après que la Compagnie eut commencé à prendre pied au Maroc s'élevait, au 30 septembre 1926, à 13.405.000 francs, malgré les cessions dont il sera question plus loin. Tant en Indochine qu'au Maroc, la Société a notablement étendu et renforcé son champ d'action, développant ses installations, en créant, ou en acquérant de nouvelles, construisant des habitations pour son personnel.

Certaines exploitations annexes, qui avaient été assumées, n'ont pas été poursuivies, ou n'ont plus été exercées directement. La société a abandonné, en 1914, des services de transports maritimes le long des côtes de l'Annam et, en 1918, des services de transports fluviaux au Tonkin. Elle a repassé, à la fin de 1921, à une filiale, la Société Coloniale des Grands Magasins, un grand magasin de vente au détail qu'elle exploitait à Hanoï, ainsi qu'un terrain, à Saïgon, pour la création d'un autre établissement du même genre, qui a été inauguré en novembre 1924. Cette filiale, dont le capital est de 36 millions, a distribué 35 francs pour l'exercice clos le 30 septembre 1926, contre un dividende de 30 francs pour les exercices antérieurs.

En outre de ses intérêts dans cette filiale, l'Union commerciale indochinoise a pris des participations dans des affaires très diverses : Crédit foncier de l'Indochine, Société d'études pour la culture du coton en Indochine, Mines de Chodon, Énergie électrique du Maroc, Société Boulogne-Maroc ayant pour objet la vente au Maroc de ciment provenant des usines boulonnaises, etc.

À ses débuts, la Compagnie fit une rude école. Après avoir distribué à ses actions 30 francs pour l'exercice 1904-1905 et 40 fr. pour 1905-1906, elle passa par une crise sérieuse. Elle dut procéder à une profonde réorganisation financière, et les dividendes ne furent repris qu'après une suspension de cinq ans, lorsque la situation fut jugée suffisamment consolidée. Le capital, qui était de 8 millions, fut réduit, en 1908, à 2 millions, pour être relevé aussitôt à 4 millions ; en compensation du sacrifice consenti par l'abandon de 3 actions sur 4, les porteurs des 16.000 actions anciennes eurent à se partager 16.000 parts, qui ont été rachetées en 1919 et en 1920. Après être demeuré une dizaine d'années à 4 millions, le capital a été porté à 9 millions en 1918, en raison du développement des affaires et de leur extension au Maroc. Il a été ensuite élevé à 12 millions à la fin de 1919, à 25 millions vers le milieu de 1920 et à 35 millions au début de 1923. Il se compose de 70.000 actions de 500 francs, dont 65.000 actions ordinaires et 5.000 actions de priorité. Ces dernières, qui ont été créées lors de l'augmentation du capital de 1925, ne sont privilégiées qu'en ce qui concerne le droit de vote aux assemblées et sont soumises à deux conditions spéciales de cession ; elles ne sont pas cotées en Bourse et ne sont libérées que du quart.

Repris sur la base de 15 francs en 1912, le dividende fut porté à 17 fr. 50 pour 1912-1913, ramené à 10 francs pour l'exercice 1913-1914, dont les résultats avaient été affectés par l'entrée en guerre, puis relevé à 15 francs pour 1914-1915. Depuis, les actions ont reçu des rémunérations plus substantielles :

(1 ^{er} oct.-30 sept)	Bénéf.	Prélèv. de prévoyance	Montant distribué	Divid.
1915-16	1.267	781	254	30
1916 17	1.500	1.077	499	40
1917-18	1.815	1.278	647	40
1918-19	2.213	1.179	1.634	45
1919-20	7.034	4.462	2.596	60
1920-21	3.157	353	2.742	55
1921-22	2.951	303	2.655	50
1922-23	2.730	613	2.096	40
1923-24	3.418	884	2.393	45
1924-25	4.050	435	2.715	45
1925-26	5.449	1.479	3.663	50

De 1908 à 1915, les bénéfices n'avaient pas dépassé 370.861 fr. Ils réalisèrent en 1915-16, comme on le voit ci-dessus, une large avance, qui s'accrut les années suivantes, puis ils firent un énorme bond en avant en 1919-20. Cet exercice coïncida avec une période de grande effervescence générale des affaires et de hausse des prix ; il bénéficia, en outre, d'un change très élevé de la piastre indochinoise, dû, en dehors de la baisse du franc, à une hausse exceptionnelle et passagère de l'argent-métal. Avec cette forte et brusque ascension, les bénéfices firent en 1920-21 une chute brutale et faiblirent encore pendant les deux exercices suivants. Ils subirent le contrecoup de la crise économique mondiale qui éclata en 1920, et qui eut de longues répercussions au

Maroc, où il s'était créé hâtivement trop de maisons de commerce pour les besoins du pays.

La situation au Maroc fut graduellement assainie par l'élimination des commerçants insuffisamment expérimentés ou disposant de trop peu de capitaux. Une reprise très nette des affaires tant d'importation que d'exportation s'y fit sentir à partir de l'exercice 1923-24. La Société s'est efforcée d'étudier les besoins réels de la population indigène, ses goûts et ses habitudes afin d'adapter ses méthodes et ses opérations à sa mentalité et à ses coutumes. Elle a adjoint, l'an dernier, à son organisation marocaine, un important compartiment s'occupant, exclusivement de placer du matériel agricole, l'usage des machines modernes se développant de jour en jour dans l'agriculture, surtout en ce qui concerne les domaines de colonisation.

En Indochine, les affaires d'importation ont pris, depuis quelques années, une extension croissante, grâce à la grande prospérité de la colonie et à l'augmentation de la faculté d'achat des populations, résultant de ce facteur et du change favorable de la piastre. En ce qui concerne les exportations de produits de la colonie, la tenue du change indochinois a constitué plutôt un obstacle à leur expansion. Néanmoins, des résultats satisfaisants ont pu être obtenus ; la société a réussi à trouver à certains de ces produits, sur les marchés métropolitains, des débouchés intéressants, et divers articles indochinois, introduits en Europe, attirent une clientèle de plus en plus nombreuse.

En définitive, les résultats se sont sensiblement relevés pendant les trois derniers exercices. Porté de 15 francs en 1915 à 30 francs en 1916, le dividende avait progressé ensuite jusqu'à 60 francs en 1920. En raison tant de l'augmentation du capital que du recul des bénéfices, il fut abaissé les années suivantes et ramené jusqu'à 40 francs. Il a été relevé, finalement, à, 45 francs, puis 50 francs.

Les dotations aux fonds de prévoyance, qui avaient absorbé une forte proportion des bénéfices de 1916 à 1920, ont été ultérieurement moins généreusement servies Mais elles sont devenues sensiblement plus importantes pour les derniers exercices en tenant compte surtout que le report à nouveau, qui ressortait à 277.791 fr. après la répartition de l'exercice 1923-24, a été élevé à 1.493.381 francs.

Voici le bilan résumé au 30 septembre 1926, après répartition, comparé à celui de 1918. Il fera ressortir les développements de la Compagnie avec cette réserve toutefois que les chiffres n'auraient pas autant augmenté sans la dépréciation du franc (en 1.000 fr.) :

	30 sept. 1916	30 sept. 1926
ACTIF		
Immobilisations	1.783	18.405
Agences	12.728	39.382
Portefeuille-titres	—	11.262
Marchandises	1.141	5.513
Débiteurs et disponibilités	4.962	12.436
Total	20.614	81.998
PASSIF		
Capital	9.000	35.000
Fonds de prévoyance	5.016	22.725

Créditeurs	6.598	24.373
Total	20.614	81.998

Les réserves, qui atteignent 24.373.000 fr., représentent 69,6 % du capital ; elles avaient dû subir certaines amputations, lors de la crise marocaine, pour amortir des créances qui se trouvaient compromises ; un prélèvement de 2 millions fut effectué, dans ce but, sur la réserve commerciale spéciale, qui s'élève actuellement à 6 millions. Les comptes créditeurs dépassent, de près de 12 millions les débiteurs et disponibilités ; mais, en outre de ce dernier poste et des 5.513.000 fr. de marchandises directement inscrites au bilan, le fonds de roulement comprend les 39.382.600 francs du compte agences qui se compose exclusivement d'actifs disponibles et réalisables, parmi lesquels les marchandises tiennent la place la plus importante. En somme, la situation financière accusée par le dernier bilan apparaît satisfaisante. Selon les indications fournies à l'assemblée du 14 juin dernier, les valeurs actives du bilan ont été estimées avec une extrême prudence, en tenant compte de la valeur possible de remplacement des marchandises.

La revalorisation du franc a eu pour effet un certain ralentissement des affaires, notamment en Indochine. Par suite de l'amélioration de notre monnaie et aussi de la baisse de l'argent-métal, la piastre indochinoise, qui avait dépassé 23 francs l'an dernier, et valait dans les 17 fr. 75 au 30 septembre 1926, c'est-à-dire lors de la clôture du dernier exercice, se tient actuellement au-dessous de 13 francs. Il en résulte une diminution de la facilité d'achat de la clientèle d'Indochine. Mais les exportations de produits indochinois s'en trouvent facilitées. En outre, la mise en valeur progressive de l'Indochine et du Maroc constitue une contre-partie sérieuse aux conséquences finales des fluctuations des changes. Enfin, comme nous l'avons indiqué, le conseil a montré une grande prudence dans l'établissement du bilan de 1926, la fixation du chiffre des bénéfices et la répartition de ces derniers.

SAIGON

(*L'Avenir du Tonkin*, 30 août 1927, p. 2, col. 5)

Mariage. — Samedi eut lieu le mariage de M^{lle} Autret, fille du fondé de pouvoirs de l'U.C.I.A., avec M. Gratien Pibouleau.

Saïgon

Notre port de commerce
(*L'Écho annamite*, 3 septembre 1927)

L'assemblée, prévue à l'article 2 de l'arrêté du 15 février 1924 et composée de :

...
M. Delahaye, membre du tribunal de commerce de Saïgon, directeur de l'Union commerciale Indochinoise et africaine [LUCIA*], membre ;
...

CHRONIQUE DE HAÏPHONG

(*L'Avenir du Tonkin*, 14 septembre 1927)

FIANÇAILLES. — Nous apprenons avec plaisir les fiançailles de M. Rey, de l'U.C.I.A., avec M^{lle} Denise Baril, la gracieuse fille de M. et de M^{me} Baril, de la Cimenterie*.
Nos compliments aux fiancés et à leurs parents.

L'UCIA
(*Les Annales coloniales*, 10 décembre 1927, p. 15)

Cette société a été créée en août 1904 par la fusion de diverses entreprises indochinoises.

Elle occupe dans notre colonie d'Extrême-Orient une situation de premier plan dans le commerce d'importation et d'exportation.

Désirant étendre son champ d'action, elle absorba en 1918 la « SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ET DE COMMERCE AU MAROC ».

Le conseil d'administration de la Soc. est composé comme suit

Président : M. Henri ESTIER

Administrateur délégué : M. Joseph VIGNE

Administrateur délégué adjoint : M. Georges VIGNE.

Administrateurs : Jules BOREL DE BITCHE, John-Henri DAL PIAZ, Jean DELPECH, François Estier, Émile FONTAINE, Albert GAISMAN, Henri GRAWITZ, Georges HECQUET, François JACQUIER, Maurice LACAZE, Paul LECAT, Jean THIERRY.

Jean Léon Justin THIERRY, président

Né à Marseille, le 14 décembre 1887.

Petit-fils de Joseph Thierry, maire d'Haguenau.

Fils de Joseph Thierry (1857-1918), avocat, député des Bouches-du-Rhône (1898-1918), ministre, l'un des négociateurs de la convention de l'Ouenza, vice-président de l'Union commerciale indochinoise, et de Jeanne Lapière.

Frère d'Adrien Thierry (1885-1961), ambassadeur de France, marié à Nadine de Rothschild.

Marié, en novembre 1946, avec M^{lle} Sydney Sargent.

Entré à la Banque des pays du Nord (1911), puis à la Banque nationale de la république de Haïti (secrétaire général en 1914).

Administrateur (1920), puis président (1928-1955) de l'Union commerciale indochinoise et africaine.

Administrateur (1925), puis président (1928-1933) de la [Société coloniale des grands magasins](#) (filiale de l'UCIA) : Hanoï, Saïgon.

Administrateur (1925), puis vice-président de la Société de travaux et industries maritimes (même groupe Estier),

Administrateur de la [Société des îles malgaches](#),

Administrateur (1926), président (1931), PDG (1940-1946), puis administrateur de la Banque Hoskier et vice-président de sa suite la Sofibanque Hoskier (1954).

Commissaire aux comptes de la [Société financière française et coloniale \(SFFC\)](#) (1927-1933),

administrateur de la [Société indochinoise de cultures tropicales](#) (ca 1930)

et des [Plantes à parfums de Madagascar](#) (filiales de la SFFC).

Administrateur (ca 1929), puis président de la Société immobilière marseillaise,

administrateur de Dewisme et Bouilliant (1937) : négoce d'engrais et produits chimiques, et de sa suite : Engrais, Phosphates, minerais,

administrateur de la Société commerciale d'affrètements et de commission (SCAC) (ca 1938)

et de sa filiale, la [Société algérienne de produits chimiques et d'engrais](#) (juin 1939).

Administrateur d'Électro-Gas (février 1939),

vice-président des Entrepôts modernes de Pantin (Paris-Médoc),

administrateur de la [Société de l'Ouenza](#) (1942)(quelques mois seulement),

PDG de la Populaire-Vie (février 1945) et Incendie-Risques divers (1951),

administrateur d'Elesca et Maille réunis : petits déjeuners (« Elesca, c'est exquis »),

de la Navigation mixte...

Président du Syndicat des sociétés immobilières françaises.

Commandeur de la Légion d'honneur (10 avril 1964).

Décédé à Neuilly-sur-Seine, le 6 juillet 1977.

UNION COMMERCIALE INDOCHINOISE ET AFRICAINE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 11 juillet 1928)

L'assemblée des actionnaires réunie le 27 juin a approuvé les comptes de l'exercice clôturé le 30 septembre 1927, se soldant, comme nous l'avons déjà publié, par un bénéfice net de 4.123.451 fr. contre 5.449.000 fr. en 1926. Compte tenu du report antérieur, le solde disponible s'établit à 5.616.832 fr. contre 6.636.140 fr. l'an dernier.

Le Conseil a proposé à l'assemblée la distribution d'un dividende de 50 fr. brut, soit 41 fr. net au nominatif et 36 fr. 20 net au porteur par action ordinaire ; les actions de priorité reçoivent 31 fr. 25 brut, soit 25 fr. 625 net. Le tout est payable depuis le 1^{er} juillet.

Comparée à la précédente, voici comment s'est effectuée la répartition des bénéfices afférents à l'exercice écoulé :

Répartition

	1926	1927
Réserve commerciale spéciale	1.000.000 00	—
Réserve légale	222.450 00	206.172 58
intérêt statutaire	1.656.250	1.636.250 00
Tantièmes au Conseil	257.030 00	226.102 90
Fonds de prévoyance	257.030 00	226.102 90
Superdividende	1.750.000 00	1.750.000 00
Report à nouveau	1.493.380 93	1.652.204 31
	<u>6.636.140 98</u>	<u>5.616.832 09</u>

Le rapport fait savoir que l'année a été satisfaisante pour la Société malgré la crise commerciale consécutive à la revalorisation de la monnaie nationale. Les possibilités de remplois à des cours meilleurs ont activé des réalisations de stocks et, de ce fait, est née une concurrence des plus vives qui a coïncidé avec une époque où la clientèle était elle-même éprouvée, tant par les effets directs de la crise que par des causes purement locales, mais néanmoins profondes.

Au sujet de la situation dans les pays où la société exerce son activité, le rapport rappelle qu'en Indochine, la baisse de la piastre, venant de 17,25 en octobre 1926, à 12,50 en décembre de la même année, pour se maintenir ensuite à des parités sensiblement voisines, aurait dû normalement provoquer un renchérissement général de coût pour la plupart des produits d'importation. C.e fut l'inverse qui se produisit.

La crise japonaise d'une part, et les événements de Chine d'autre part, en ralentissant les demandes d'exportation de paddy ont eu, en Cochinchine et au Cambodge, une influence marquée sur les cours de ce produit dont, malgré la bonne récolte, les indigènes n'ont pu tirer les profits qu'ils en espéraient par suite des bas cours pratiqués. Ceux-ci, malgré les expéditions sur les Indes et l'Europe, ont fléchi de près de 20 % en moyenne, enlevant à la circulation générale un montant élevé de piastres au moment où le pouvoir d'achat de cette monnaie se trouvait lui-même notablement amoindri.

Le Nord Annam enfin, durement éprouvé par les typhons de Vinh et de Than-Hoa, ainsi que le Tonkin particulièrement appauvri par les inondations de 6. n'ont pu, de leur côté, apporter aux affaires d'importation de la société l'appoint qu'elle pouvait en attendre pendant cette période.

Au Maroc, 1927 fut une année de disette et de famine, et la population indigène se trouva dans l'obligation de réduire ses ensemencements, tant en raison de la cherté des semences que du mauvais état du cheptel. L'année, dans ces conditions, ne pouvait que difficilement donner, au point de vue agricole, des rendements satisfaisants, et, par répercussion, fournir à la marche des affaires son aliment normal. La récolte nulle, ou à peu près, dans le Sud et la région de Marrakech où l'indigène avait le plus souffert de la disette, fut néanmoins passable dans le Centre. Mais il est bon de noter que le Sous, c'est-à-dire le Sud, représente plus de la moitié de la population totale du Maroc.

L'exportation dut être restreinte tant en raison des cours pratiqués localement que. des offres réduites, les indigènes ayant tenu à conserver en silos partie de leur récolte pour reconstituer leurs réserves. L'exercice 1928 s'annonce heureusement plus favorable et permet d'escompter que l'année commerciale en cours pourra bénéficier des transactions que ne manquera pas de provoquer une récolte qui apparaît comme devant être presque exceptionnelle.

Le bilan de l'exercice clos le 30 septembre dernier se compara de la façon suivante au bilan de l'exercice 1926 :

	1926	1927
ACTIF		
Immeubles, terrains et constructions	12.601.766 84	13.405.969 37
Agencement, matériel	803.421 87	1.509.121 09
Actionnaires	1.875.000 00	1.875.000 00
Caisse, banquiers, mandats à encaisser	6.710.930 08	3.511.758 14
Portefeuille-titres	11.261.908 56	11.691.199 56
Marchandises et produits en Europe	5.513.409 78	1.707.594 72
Débiteurs divers en France	3.850.046 03	3.143.058 45
Agences d'Extrême-Orient et du Maroc	39.382.273 34	41.087.731 94
	<u>81.998.826 50</u>	<u>77.931.433 27</u>
PASSIF		
Capital	35.000.000 00	35.000.000 00
Réserve légale	1.106.719 44	1.329.169 44
Réserve immobilière	3.269.048 61	3.269.048 61
Réserves diverses	1.666.183 86	1.666.183 86
Réserve commerciale spéciale	5.000.000 00	6.000 000 00
Réserve pour éventualités diverses	1.000.000 00	1.000.000 00
Réserve primes d'émission	7.118.672 14	7.118.672 14
Fonds de prévoyance	591.41388	528.828 88
Créanciers divers	6.367.089 08	6.351.180 40
Fournisseurs	14.243.558 51	10.051.522 25
Report antérieur	1.187.140 65	1.493.380 98
Bénéfices de l'exercice	5.449.000 33	4.123.451 71
	<u>81.998.826 50</u>	<u>77.931.433 27</u>

À l'actif, on remarque l'accroissement des postes immeubles, matériel et agences en Extrême-Orient par suite du développement de l'affaire. La crise subie au cours de l'an dernier trouve sa répercussion dans la diminution des chapitres caisse, mandats à encaisser et marchandises en Europe qui revient de 5 à 1 million.

Au passif, le ralentissement des affaires a ramené le poste fournisseurs de 14 à 10 millions. Les autres chapitres sont à peu près inchangés.

La crise dont il a déjà été parlé plus haut n'a pas trop affecté la marche des affaires de la société et la trésorerie a pu garder son bon équilibre puisqu'en regard de 6.351.180 fr. d'exigibilités, les disponibilités sont de 6.654.816 fr., sans compter les marchandises qui figurent à l'actif pour 1 million 707.594 fr. t

Après approbation des comptes et des différentes résolutions présentés par le conseil, l'assemblée a procédé à la réélection de MM. Grawitz et Hecquet, administrateurs sortants, et a ratifié la nomination de M. Léon Barthou ¹⁷, nommé administrateur par le conseil en cours d'exercice.

L'UNION COMMERCIALE
INDOCHINOISE ET AFRICAINE
(*Les Annales coloniales*, 19 juillet 1928)

L'assemblée ordinaire qui a eu lieu le 27 juin sous la présidence de M. Jean Thierry a approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1927, lesquels accusent un bénéfice net de 4 millions 123.454 fr. 71 formant avec le report antérieur de 1.491.380 fr. 98 un total disponible de 5.616.832 fr. 00. Il a été décidé de répartir un dividende de 50 francs aux actions ordinaires n° 1 à 65.000 et un dividende de 31 fr. aux actions de priorité spéciale n° 65.001 à 70.000. Ces dividendes sont mis en paiement depuis le 17 juillet courant, sous déduction des impôts, soit à raison de 41 fr. au nominatif et 36 fr. 20 au porteur pour les actions ordinaires et de 25 fr. 625 pour les actions de priorité spéciale. À signaler qu'une somme de 1 million 552.204 fr. 31 a été reportée à nouveau.

L'assemblée a ratifié la nomination de M. Léon Barthou, en qualité d'administrateur, et réélu MM. Henri Grawitz et Georges Hecquet, administrateurs sortants.

¹⁷ Léon Barthou (1868-1943) : frère du président du Conseil. Voir [Qui êtes-vous ?](#)

Publicité
(*Le Merle mandarin*, 5 octobre 1928)

LES EXCLUSIVITÉS
DE
L'U. C. I. A.
SONT INCOMPARABLES
Exigez-les de tous vos fournisseurs

EAUX-DE-VIE & COGNACS
Cognac Otard Dupuy
Cognac Delcros
Eau-de-vie Moyet
Cognac Cusenier
Eau-de-vie Fromentin

Les exclusivités de l'UCIA sont incomparables
Exigez-les de tous vos fournisseurs
Eaux de vie et cognacs
Cognac Otard-Dupuy
Cognac Delcros
Eaux-de-vie Moyet
Cognac Cusenier
Eau-de-vie Fromentin

LA NEUVIÈME FOIRE DE HANOÏ
III
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 novembre 1928)

.....
Ne visitez pas la Foire, sans vous arrêter au stand de l'Union commerciale indochinoise et africaine n° 19 Série C. Vous pourrez, le vendredi 30 novembre, déguster à votre choix le cognac Otard Dupuy, très apprécié des gourmets, et le cognac Delcros dont la réputation n'est plus à faire.

Décidément, il sera dit que jusqu'au bout de la Foire, l'U.C.I.A. aura fait des merveilles pour attirer les visiteurs car l'on nous annonce pour le samedi 1^{er} décembre 1928 l'exposition de l'anis Pernod père et fils, le seul qui puisse être vendu sous le nom de Pernod.

Échantillons et réclames de ces exclusivités seront distribués à tous les visiteurs.

Annuaire Desfossés, 1929, p. 1168 :

Union commerciale indochinoise et africaine

Conseil : F. Estier, J. Vigne, G. Vigne, J. Borel de Bitche, H. Fontaine, J. Thierry, J. Delpech, F. Jacquier, A. Gaisman, M. Lacaze, H. Grawitz, G. Hecquet, P. Lecat, E. Fontaine, L. Barthou.

Cercle sportif saïgonnais

Séance du comité du 8 février 1929
(*Saïgon Sportif*, 15 février 1929)

Admissions

À titre de membres actifs :

Heudebert Georges, Cie l'U. C. I. A., présenté par MM. Delahaye et Saulnier.

Challenge Amiot.

(*Le Merle mandarin*, 8 mars 1929)

Il n'y a pas, en Indochine, une seule personne qui puisse dire n'avoir jamais goûté et apprécié les fameuses bouteilles de Madame Vve Amiot.

Monsieur Amiot fils que nous avons connu autrefois à Saumur, effectue une tournée générale et visite ses représentants en Extrême-Orient.

Nous avons eu le plaisir de le revoir chez M. Delahaye, le sympathique directeur de l'U. C. I. A., et c'est là qu'il nous a été donné d'admirer le superbe bronze que M. Amiot a donné au Comité de l'Interclub Annamite.

Cet objet d'art sera disputé par les différentes équipes de football de la C. I. A.

Nous adressons à M. Amiot nos vœux de bon séjour et pleine réussite dans ses affaires.

Cercle sportif saïgonnais
Séance du comité du 19 mars 1929
(*Saïgon sportif*, 22 mars 1929)

Admissions
À titre de membres actifs :
Monin Jacques, L. U. C. I. A., présenté par MM. Delahaye et Pannetier.

CHRONIQUE FINANCIÈRE
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 31 mars 1929)

L'Union commerciale indochinoise et africaine, dont nous avons signalé la vive avance, a reculé cet après-midi de 948 à 900 fr. La spéculation s'en désintéresse, car elle s'est aperçue que M. [Joseph] Vigne n'est pas homme à pousser un titre et à lui faire atteindre des cours déraisonnables. Qu'importe qu'une affaire soit excellente si l'on ne peut pas réaliser un « coup » avec elle ! Triste mentalité que celle de la Bourse.

1929 (mai) : L'Union commerciale indochinoise et africaine augmente sa participation dans la Banque Hoskier à l'occasion d'une augmentation de capital et délègue en son conseil MM. François Estier et Georges Hecquet, en plus de Jean Thierry, entré au conseil deux ans plus tôt.

COUR CRIMINELLE DU TONKIN
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 juin 1929)

Assesseurs français
Lebrun, directeur de l'U. C. I. A.

L'Union commerciale indochinoise et africaine
(*Les Annales coloniales*, 20 juin 1929)

L'assemblée ordinaire a eu lieu le 18 juin, sous la présidence de M. Jean Thierry président du conseil d'administration.

Elle a approuvé les rapports et les comptes de l'exercice 1927-28 faisant apparaître un solde bénéficiaire net de 3.190.911 fr., auquel s'ajoute le solde reporté antérieurement de 1.552.201 francs. Le solde disponible a été réparti comme suit : réserve légale, 159.545 francs ; intérêt de 5 % aux actionnaires, 1.656.250 francs ; 20 % à la disposition du conseil, 275.023 francs ; 10 % au conseil, 137.511 francs ; fonds de prévoyance, 137.511 francs ; dividende supplémentaire de 25 fr. par action. Report à nouveau, 902.296 francs.

Le dividende a été fixé à 50 fr. par action ordinaire n° 1 à 65000 et à 31 fr. 25 par action de priorité spéciale 65000 à 70000. Le paiement en sera effectué à raison de net actions ordinaires, 41 fr. au nominatif, et 37 fr. 75 au porteur ; actions de priorité spéciales nominatives 65000 à 70000, 25 francs 625.

MM. Jean Delpech et François Jacquier, administrateurs sortants, ont été réélus. La nomination de MM. Émile Level ¹⁸ et du vice-amiral Dumesnil ¹⁹, en remplacement de M. Dial Piaz et Léon Barthou, a été ratifiée.

Le rapport du conseil expose que le chiffre global d'affaires s'est maintenu, pour la période sous revue, à un niveau sensiblement égal à celui de l'exercice précédent.

Dans l'ensemble, les transactions de la société à l'importation ont accusé un certain fléchissement, tant en Indochine qu'au Maroc, alors que les affaires à l'exportation prenaient au Maroc un développement particulièrement intéressant quant au tonnage manipulé. Devant la diminution des marges bénéficiaires, le rapport indique qu'il y a lieu d'intensifier le chiffre d'affaires et de modifier les méthodes du travail, ce à quoi tendent tous les efforts du conseil.

Pour toutes ces raisons, la puissance d'achat de la clientèle a diminué, d'où restriction de ses demandes. La société a donc été conduite à rechercher des formules nouvelles dont le résultat pourra progressivement augmenter le chiffre de ses transactions tout en permettant d'obtenir un relèvement de ses profits moyens.

Au Maroc, le développement de la colonisation s'est poursuivi dans des conditions particulièrement favorables.

Le rapport indique que, parmi les affaires d'importation, le département « Machines agricoles » s'est normalement développé et a vu ses transactions augmenter dans une proportion très satisfaisante.

La société a pris une large part aux affaires d'exportation et attend de bons résultats de l'organisation qu'elle a créée.

Le rapport signale que la Société coloniale des grands magasins a maintenu son dividende à 10 francs.

The London and Lancashire Insurance C^o
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 14 juillet 1929)

La Cie d'assurance de Londres et de Lancastres, qui est représentée en Indochine par l'U.C.I.A. et à la prospérité de laquelle sont intéressés beaucoup d'assurés indochinois, vient de publier son compte rendu et son bilan pour l'exercice 1928. Pour un capital versé de 90.254.888 fr., il a été distribué un dividende net de 69.665.491 fr. 90 et reporté à nouveau 205.217.783 fr. 10, ce qui, ajouté aux réserves anciennes, porte l'ensemble des fonds de la compagnie à 2.687.086.452 fr. 65.

L'Union commerciale indochinoise et africaine

Assemblée ordinaire du 18 juin 1929
(*L'Information financière, économique et politique*, 14 août 1929)

Ainsi que l'*Information* en a déjà rendu compte, les actionnaires de cette société se sont réunis le 16 juin 1929 en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. Jean Thierry, président du conseil d'administration, assisté des deux plus forts actionnaires

¹⁸ Émile Level (1877-1944) : directeur général (1913-1931), puis vice-président (1931-32) de la Banque nationale de crédit, qu'il représenta dans de nombreuses affaires. Voir [Qui êtes-vous ?](#)

¹⁹ Vice-amiral Charles Dumesnil (1868-1946) : ancien commandant de l'escadre de la Méditerranée (1923-1926), président des Phosphates et superphosphates de Tebbaka (Algérie) et de l'Union économique européenne, administrateur de la Spéciale Financière, du Bureau Veritas...

présents : MM. Pannetier et Schneider, en qualité de scrutateurs, et de M. Picquenard, directeur général de la société, comme secrétaire.

.....

ALLOCUTION DE M. LE PRÉSIDENT

Messieurs,

Vous venez d'entendre la lecture du rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur les résultats de l'exercice 1927-1928 clos le 30 septembre dernier.

Avant de donner la parole à ceux d'entre vous qui pourraient avoir des questions à poser, je voudrais préciser quelques points du rapport de votre conseil d'administration.

Les résultats que nous vous présentons et qui nous permettent de maintenir notre dividende à 10 %, ont été acquis dans un exercice difficile, affecté en Indochine, comme il vous a été dit, par la baisse des cours des grands produits, le riz et le caoutchouc, et par la faiblesse de la piastre, tandis qu'au Maroc, ce n'est que dans les derniers mois de l'exercice clos, nous vous le rappelons, le 30 septembre 1928, que les bons effets de la récolte ont commencé à se faire sentir, récolte qui, sans être aussi belle que l'on espérait, a cependant marqué, en 1928, une augmentation de plus de 400 millions de francs dans les exportations pour la zone française.

En ce qui concerne l'Indochine nous ne saurions trop insister sur le désir unanimement exprimé pour qu'intervienne enfin la réforme monétaire et la stabilisation de la piastre, seules susceptibles de donner aux transactions à long terme la sécurité nécessaire et de ne point transformer les créanciers et les débiteurs en spéculateurs malgré eux. Cette mesure, intervenue successivement dans tous les pays à changes troublés depuis la guerre, ne devrait plus être différée dans notre belle colonie, dont la situation ne saurait être absolument saine jusque-là. L'on ne conçoit, du reste, pas comment on peut parler d'un grand emprunt colonial pour l'Indochine sans une stabilisation préalable de la piastre, puisque l'on ne saurait prévoir de façon certaine le nombre de piastres nécessaires au programme envisagé.

Pour l'exercice en cours, nous devons constater que si le commerce d'importation s'est légèrement amélioré, la faiblesse continue de la monnaie locale, qui a baissé jusqu'à 11,10 ces jours derniers et les bas cours pratiqués encore sur les grands produits d'exportation n'ont pas permis à la colonie de développer son pouvoir d'achat, comme on pouvait l'espérer, ni de tirer tout le profit désirable des produits de son sol.

Les stocks accumulés à des prix de revient en général élevés sont en voie de réduction et l'on peut dire, sans être taxé d'optimisme exagéré, qu'on peut espérer que l'Indochine sortira bientôt de la période de crise momentanée et de liquidation qui a été d'autant plus sensible aux intéressés que la prospérité antérieure avait été plus grande.

Au Maroc, comme nous tous le disions dans notre rapport, le protectorat bénéficie des effets heureux de la bonne récolte passée et des prévisions favorables pour la récolte future. Il est à signaler que nos immobilisations dans le pays ont pris ces dernières années une sensible plus-value qui renforce encore la valeur de notre actif.

Dans l'ensemble donc et sans pouvoir préjuger des mois qui restent à courir, nous pouvons dire que la situation pour l'exercice en cours est relativement favorable eu égard aux circonstances encore difficiles en Indochine, qui n'en demeure pas moins le pôle de notre activité et dans l'avenir de laquelle notre foi est plus forte que jamais.

Si quelqu'un d'entre vous a des questions à poser, je lui donnerai la parole.

Un actionnaire. — Pourquoi y a-t-il toujours un poste « Actionnaires » à l'actif ?

M. le président. — Lors de notre dernière augmentation de capital, nous avons créé, au moment de la dévalorisation du franc, des actions de priorité spéciales qui ne sont libérées que du quart. Elles ont été mises à la disposition des actionnaires. Il en a été créé 5.000, et ce qui explique le poste de 1.875.000 fr. qui figure à l'actif et qui n'a pas de raison de disparaître.

Personne ne demandant plus la parole, les résolutions ont été mises aux voix et adoptées à l'unanimité.

Cour d'appel
(Chambre civile et commerciale)
Audience du vendredi 20 septembre 1929
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 septembre 1929)

La première chambre a rendu ce matin son arrêt dans l'affaire « U.C.I.A. contre Grougrou ²⁰ ». M. Grougrou s'était engagé à ne pas entrer dans une maison concurrente de l'U.C.I.A. pendant 2 ans après sa sortie, à moins de payer à l'U.C.I.A. une indemnité de 25.000 francs.

Le tribunal de Haïphong avait déclaré cette clause nulle comme attentive à la liberté du travail.

La Cour a, ce matin, déclaré, au contraire, la clause valable, du moment que l'employé ne se trouve pas dans l'impossibilité (ou la quasi impossibilité) de gagner sa vie.

M. Grougrou devra donc payer 25.000 francs à l'U.C.I.A.

Ajoutons que cet arrêt était attendu ; plusieurs affaires semblables étant en instance.

Ceux qui nous reviennent
(*La Tribune indochinoise*, 18 octobre 1929)

Parmi les noms des nombreux passagers du « Porthos » arrivé de France mardi, nous avons le plaisir de citer ceux de M^{me} et M. Autret, qui nous reviennent comme agent général de l'U.C.I.A. en Indochine

M. Autret est trop sympathiquement connu dans les milieux annamites comme dans les milieux français pour qu'il soit nécessaire d'insister sur sa personnalité. Rappelons seulement qu'il était président des « Anciens combattants », de la Philharmonique et de divers autres sociétés. Il dirigeait en outre la Cascade...

La *Tribune Indochinoise* est heureuse de lui souhaiter la bienvenue ainsi qu'à M^{me} Autret.

Union commerciale indochinoise et africaine
Résumé du rapport sur l'exercice clos le 30 sept. 1928
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 20 octobre 1929)

L'exercice se solde par un bénéfice net de 3.190.911 fr. 07 c.

Notre chiffre global d'affaires s'est maintenu à un niveau sensiblement égal à celui de l'exercice précédent. Dans leur ensemble, nos transactions à l'importation ont accusé un certain fléchissement, tant en Indochine qu'au Maroc, alors que nos affaires d'exportation prenaient au Maroc un développement particulièrement intéressant quant au tonnage manipulé. Ce renseignement exprime de façon précise l'origine de la diminution du rendement brut enregistré au cours de l'exercice écoulé.

²⁰ André Grougrou : HEC. Par la suite, directeur des Comptoirs généraux de l'Indochine (succursale de Haïphong), fondé de pouvoirs de la Standard Oil à Tourane, puis Haïphong.

En effet, la stabilisation monétaire ayant ramené un état d'équilibre, les marges bénéficiaires à l'importation ont cessé d'avoir le caractère exceptionnel des années précédentes, tandis que les risques courus sur les stocks constitués devenaient moins inquiétants.

À l'exportation, sur le marché des céréales notamment, la concurrence mondiale, de plus en plus active, a progressivement, elle aussi, limé les marges par le jeu des arbitrages, et, seules, les quantités traitées peuvent arriver à donner un rendement appréciable.

Devant cette situation, où les pourcentages bruts atteignent un montant moins élevé, alors qu'en contrepartie les charges de tous ordres augmentent en frais généraux fixes ou d'exploitation, il n'est qu'une ligne de conduite à envisager : l'intensification du chiffre et l'évolution dans les méthodes de travail.

L'Indochine, contrairement aux prévisions qui auraient pu être faites en raison de l'abondance de la récolte de riz, en Cochinchine notamment, a vu la situation s'aggraver par suite d'une chute nouvelle enregistrée par les cours du paddy. Le caoutchouc a également accusé, malgré une augmentation de l'exportation, une diminution de la valeur exportée de plus de 60 millions de francs.

La piastre elle-même a sensiblement baissé, puisqu'elle a oscillé entre 13,10 au plus haut et 12,25 au plus bas et, pour la première fois, la balance commerciale du pays s'est établie en faveur des importations par suite de la baisse sur les produits exportés.

Ces brusques variations de l'étalon monétaire indochinois sont essentiellement préjudiciables à l'économie générale du pays. L'heure de la stabilisation est venue pour l'Indochine, et, autant que nous pouvons en juger, cette question rencontre à l'heure actuelle l'adhésion de tous.

La répercussion de cet état de fait a été la diminution de la puissance d'achat de la clientèle, d'où restriction dans ses demandes. Nous avons donc été ainsi conduits à rechercher des formules nouvelles.

Le bénéfice d'exploitation s'est élevé à 3.190.944 07

Nous vous en proposons la répartition suivante :

À la réserve légale 5 % 159.545 55

Intérêts statutaires 5 % 1.656.250 00

1.815.795 55

laissant à reporter 1.375.145 52

De ce total, 20 % sont, à répartir 1/2 aux membres du conseil d'administration et 1/2 à la dotation du Fonds de Prévoyance 275.023 10

laissant un Net à nouveau de 4.100.092 42

Le report de l'exercice précédent 1.552.204 34

Disponible 2.652.2960 73

Nous vous proposons de prélever sur cette somme le montant nécessaire pour verser aux 70.000 actions un dividende supplémentaire de 25 francs par action, absorbant ainsi 1.750.000 00

Ce qui laisserait à reporter à nouveau. 902.296 73

(N.D.L.R — Enfin ! voilà d'honnêtes gens qui donnent un dividende à leurs actionnaires et ne cherchent pas à les en dépouiller sous toutes sortes de prétextes comme le font trop de conseils d'administration.)

Au Maroc, le développement de la colonisation s'est poursuivi dans des conditions particulièrement favorables et la récolte abondante de l'année dernière a eu pour effet de stimuler l'apport de capitaux nouveaux dans le pays.

Parmi nos affaires d'importation notre département « Machines agricoles » a vu le chiffre de ses transactions augmenter dans une proportion très satisfaisante. Aussi, avons-nous acquis au cours du présent exercice un terrain contigu à nos installations du

boulevard Circulaire à Casablanca, où nous comptons grouper nos stands d'exposition, stock et ateliers de machines agricoles.

Comme dit plus haut, nous avons pris une très large part dans les transactions de l'exportation. L'organisation que nous avons patiemment mise appoint sera à même de nous rendre dans l'avenir les résultats que nous en espérons, si rien ne vient enrayer le splendide essor agricole que le pays est en train de prendre.

Le Maroc est, en effet, un pays à caractère essentiellement agricole et tout son développement actuel, tant foncier que commercial, n'est que la résultante logique de la mise en valeur des terres par la colonisation. Le facteur principal de sa prospérité est et demeure l'exploitation du sol par les agriculteurs.

L'assemblée générale de notre filiale, la Société coloniale des grands magasins, s'est tenue le 14 mai dernier. Nous n'avons rien de particulier à vous signaler la concernant. Son dividende a été maintenu à 8 % égal au précédent, soit 40 francs par action.

Les valeurs indochinoises et la stabilisation de la piastre à 10 francs
UNION COMMERCIALE INDOCHINOISE
(*Le Journal des finances*, 19 janvier 1930).

C'est le type des entreprises pour lesquelles les fluctuations de la piastre comportaient les conséquences les plus profondes. Valorisation des stocks et tension de la marge bénéficiaire sur les produits vendus dans la colonie en cas de hausse de la piastre. Dépérissement des stocks, fléchissement de la marge des bénéfices en cas de baisse de la piastre, difficultés commerciales de toute nature, amenuisement des produits comptables au moment de leur transformation en francs. La stabilisation a toujours été réclamée ardemment par le conseil qui souhaitait toutefois, dans son dernier rapport, qu'elle ne fût « point fixée à un taux trop bas, ce qui aurait pour conséquence d'apporter une entrave certaine au commerce français d'importation ». Il semble que le taux de 10 fr. ne satisfasse que part tellement ces vœux.

Conseil des intérêts français, économiques et financiers de l'Annam
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 19 avril 1930)

Liste des électeurs de la circonscription électorale de Tourane
92 Peckre, Edmond Directeur de l'Ucia

COCHINCHINE
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mai 1930)

Sont revenus en France : M. Pannetier, de l'U.C.I.

HANOÏ
Les obsèques de M. Albert Lebrun
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 juin 1930)

Une assistance nombreuse, attristée, a formé ce matin à 8 heures, le convoi de M. Albert Lebrun, directeur de l'U. C. I. A. à Hanoï.

Le Révérend Petit, aumônier, après avoir procédé à la levée du corps, donna l'absoute dans la chapelle de l'hôpital de Lanessan.

Et l'imposant cortège prit la direction du cimetière de la route de Hué.

M. Chabrier, directeur de l'U. C. I. A., et M. Lesca, directeur de la Société Coloniale des Grands Magasins Réunis, conduisaient le deuil.

Le cercueil a été placé au dépositaire, en vue d'un prochain transfert en France.

Après les dernières prières de l'Église, M. Demolle, vice-président de la chambre de commerce, remplaçant M. Perroud, président, empêché, prononça l'adieu suivant :

En absence du Président de la chambre de commerce de Hanoï, j'ai le pénible devoir de venir adresser, à notre très regretté collègue Lebrun, le dernier adieu de notre Compagnie.

Jeune encore — il avait à peine 40 ans —, il s'était fait parmi nous une place de choix. Directeur de l'agence hanoïenne d'une grande firme qui avait pu apprécier ses qualités commerciales remarquables, son sens affiné des affaires.

Tout jeune, sortant diplômé de l'École de commerce de Lille, poussé par le besoin de donner à son activité un champ d'action plus vaste que ceux de la vieille Europe, avide de connaître des pays neufs, il s'était employé successivement sur la Côte orientale d'Afrique, à Mombassa. à Zanzibar, puis d'Aden à Djibouti ; en Abyssinie, en Érythrée.

Quittant l'Afrique pour l'Asie, il venait ensuite diriger à Bombay une agence importante. Enfin, en 1921, il arrivait en Indochine, employé de cette Union commerciale indochinoise et africaine qu'il ne devait plus quitter, et où ses services devaient lui valoir dès 1923 le poste de directeur de l'agence de Hanoï.

Bon Français, autant que bon employé, lorsqu'éclata la Grande Guerre, Lebrun avait pris dans les défenseurs de la patrie une place qu'il ne quitta pas de 1914 à 1919. Au 154^e régiment d'infanterie, au 127^e, à l'état-major du 1^{er} corps d'armée où sa parfaite connaissance des langues anglaise et allemande l'avait fait ensuite affecter, partout il sut mériter les éloges de ceux qui l'eurent sous leurs ordres.

Le destin aveugle qui l'avait épargné dans la grande tourmente, vient de le frapper hier : un accident stupide l'a ravi à l'affection et à l'estime de ses amis et collègues.

.....

L'UNION COMMERCIALE INDOCHINOISE ET AFRICAINE

(Les Annales coloniales, 19 juillet 1930)

L'assemblée ordinaire de cette société a eu lieu le 27 juin, sous la présidence de M. [Jean] Thierry, président du conseil d'administration, et a approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 1928-29 présentant un solde bénéficiaire net de 3.022.836 fr. auquel s'ajoute le report antérieur de 902.296 francs.

La répartition suivante a été décidée : amortissements, 1 million ; réserve légale, 101.141 francs ; aux actionnaires, 1.656.250 francs ; au conseil, 25.544 fr. ; fonds de prévoyance, 26.544 francs.

Le dividende a été fixé à 30 francs par action ordinaire n° 1 à 65.000 et à 11 fr. 26 par action de priorité spéciale n° 65.001 à 70.000. Le paiement en sera effectué à partir du 1^{er} juillet à raison de net 25 fr. 00 au nominatif et 21 fr. 75 au porteur pour les actions ordinaires et 9 fr. 45 pour les actions de priorité spéciales.

L'assemblée a, dès à présent, autorisé le conseil à prélever la somme de 3 millions sur la réserve commerciale spéciale, pour pratiquer tous amortissements et dépréciations qu'il jugera utiles relativement à l'exercice en cours.

MM. J[ules] Borel de Bitché, François Estier, Maurice Lacaze, Georges Vigne, administrateurs sortants, ont été réélus.

Le rapport indique qu'en Indochine, pendant l'exercice écoulé, les cours de la piastre ont fortement baissé ; les événements de Chine, les ventes importantes de pièces démonétisées en Europe, la stabilisation sur la base or dans les Indes peuvent être considérés comme les trois facteurs principaux de la dévaluation de l'argent fin dont l'économie de la colonie d'Extrême-Orient a profondément ressenti la répercussion. La récolte de riz, satisfaisante au Tonkin, s'est établie déficitaire en Annam, au Cambodge et en Cochinchine. Les produits du sol et du sous-sol ont également dû subir la chute de prix que tous les marchés mondiaux ont subie.

Pour toutes ces raisons, l'amélioration de la situation générale qui avait été escomptée n'a pu se produire. La conséquence la plus grave de cette crise a été la défaillance progressive d'un nombre important de maisons chinoises en Cochinchine.

NÉCROLOGIE

M. Lebrun

(*L'Écho annamite*, 13 juin 1930)

M. Lebrun, directeur de l'U.C.I.A., membre de la chambre de commerce de Hanoï, est décédé, jeudi matin, à l'hôpital de Lanessan, après une courte maladie.

Notre carnet financier

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juillet 1930)

L'assemblée ordinaire de l'Union commerciale indochinoise et africaine vient d'approuver les comptes de l'exercice 1928-1929, clos le 30 septembre dernier, présentant un solde bénéficiaire net de 3.022.836 fr., auquel s'ajoute le report antérieur de 902.296 fr.

La répartition suivante a été décidée : amortissements, 1 million ; réserve légale, 101.141 fr. ; aux actionnaires, 1.656.250 fr. ; au conseil, 25.544 fr. ; fonds de prévoyance, 26.544 francs.

Le dividende a été fixé à 30 fr. par action ordinaire n° 1 à 65000 et à 11 fr. 25 par action de priorité spéciale n° 65001 à 70000, payable à partir du 1^{er} juillet, à raison de net 25 fr. 20 au nominatif et 21 fr. 75 au porteur pour les actions ordinaires et 9 fr. 45 pour les actions de priorité spéciales.

L'assemblée a, dès à présent, autorisé le conseil à prélever une somme de 3 millions sur la réserve commerciale spéciale, pour pratiquer tous amortissements et dépréciations qu'il jugera relativement à l'exercice en cours.

Union commerciale indochinoise et africaine

(*L'Argus économique de l'Indochine*, 7 août 1930)

Les bénéfices d'exploitation ont atteint 2.671.265 fr. en 1928-1929 (30 septembre) contre 2.261.632 fr. en 1927-28.

Il s'y ajoute 351.571 fr. de solde bénéficiaire à Paris (contre 929.279 francs).

Le bénéfice total de l'exercice écoulé s'établit donc à 3.022.836 francs contre 3.190.911 francs précédemment.

D'après le projet de répartition, il sera consacré aux amortissements 1 million de francs.

Les actionnaires recevront un dividende de 30 fr. au lieu de 50 fr. l'année dernière et il serait reporté à nouveau 764.632 francs.

Au bilan, les immeubles, terrains et constructions sont en légère augmentation à 14 millions 860.251 fr. Il reste toujours à appeler les trois derniers quarts sur les actions de priorité spéciale, soit 1.875.000 francs. Les agences d'Extrême-Orient et du Maroc ont vu leur estimation ramenée de 40.485.541 à 36.639.638 fr. Il y a, par contre, une légère progression des débiteurs en France et des marchandises en Europe à 3.293.317 fr. et à 5.046.672 fr. respectivement. Le portefeuille-titres est pratiquement inchangé à 11.224.496 francs.

Par contre, l'actif liquide est en diminution assez sensible à 2,970.616 francs.

Au passif, on relève 11.675.762 fr. de fournisseurs et 5.554.976 fr. de créanciers divers.

Les réserves se totalisent par 20.748.792 francs.

LÉGION D'HONNEUR

Ministère des colonies

(*Journal officiel de la République française*, 15 août 1930)

Officier

M. Vigne (*Joseph-Marius*), administrateur de sociétés coloniales [administrateur délégué de l'Union commerciale indochinoise et africaine]. Chevalier du 11 novembre 1920. A su acquérir une place de premier plan parmi les colons français qui ont assumé la tâche de développer l'agriculture de nos colonies d'Extrême-Orient.

COCHINCHINE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 décembre 1930)

Sont arrivés à la colonie : Pannetier.

Annuaire Desfossés, 1931, p. 1186 :

Union commerciale indochinoise et africaine

Conseil : J. Thierry, F. Estier, J. Vigne, G. Vigne, J. Borel de Bitche, Dumesnil, J. Delpech, F. Jacquier, A. Gaisman, M. Lacaze, H. Grawitz, G. Hecquet, P. Lecat, E. Fontaine, E. Level.

Cochinchine

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 janvier 1931)

Sont arrivés à la colonie : ... Louis Darles, secrétaire général de l'Union commerciale indochinoise et africaine...

NOTRE CARNET FINANCIER

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 avril 1931)

L'Union commerciale indochinoise et africaine a en même temps réduit son capital et absorbé la Coloniale des Grands Magasins : cinq actions anciennes de 500 francs de l'U. C. I. seront échangées contre 8 nouvelles de 200 francs, 5 actions anciennes priorité spéciale, libérées du quart, contre une action nouvelle et une action ancienne des Grands Magasins contre deux nouvelles de l'U. C. I.

L'actif net des Grands Magasins vaut 28.800.000 francs ; si l'on en déduit les 19.500 actions que possède l'U. C. I., l'apport effectif des Grands Magasins est de 21 millions et il est rémunéré par 105.000 actions nouvelles de l'Union commerciale indochinoise.

Ramené de 35 à 21 millions de francs, le capital de l'U. C. I. est donc porté à 42 millions de francs, divisé en 210.000 actions de 200 francs ; le conseil est autorisé à le porter à 75 millions de francs

Le bilan a été complètement assaini ; de plus, dès maintenant, la fusion des deux sociétés diminue de 20 % les frais généraux.

Les immeubles de la Coloniale des Grands Magasins sont estimés à 18,827.000 francs, ceux de Hanoï étant portés pour 337.518 piastres et ceux de Saïgon pour 1.545.258 piastres. Le stock de marchandises dépasse 16.600.000 francs.

En 1932, les deux sociétés avaient, à elles deux, perdu 4 millions.

Liste des électeurs de la circonscription électorale de Tourane
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 27 avril 1931)

NOMS ET PRENOMS PROFESSIONS DOMICILE

34 Cotin, Henri Comptable de Lucia

44 Danthis, René Employé Lucia

Union commerciale indochinoise et africaine
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 juin 1931)

L'assemblée ordinaire tenue le 26 juin, sous la présidence de M. Jean Thierry, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 80 septembre 1930 faisant apparaître un solde bénéficiaire net de 653.442 fr. 20 formant avec le report antérieur de 764.652 fr. 25 un total disponible de 1.418.094 fr. 45 qui a été reporté à nouveau.

Elle a autorisé le conseil à affecter, dès à présent, les « Réserve Immobilière », « Réserves diverses », « Réserve commerciale spéciale », soit au total 7.935.232 fr. 47, aux amortissements et dépréciations qu'il jugera nécessaires.

MM. Jean Thierry et Joseph Vigne, administrateurs sortants, ont été réélus.

Le rapport du conseil expose que les résultats de l'exercice écoulé, en très notable régression sur ceux de l'exercice précédent (653.442 fr. 20 contre 3.022.836 fr. 20) restent satisfaisants. en raison de la situation générale.

Il examine ensuite successivement la situation dans les deux colonies où opère la société :

Indochine. — Dans son ensemble, la récolte a été déficitaire et les prix n'ont cessé de baisser. Cette mévente, jointe à celle de tous les autres produits agricoles ou miniers en général, a profondément affecté la colonie, plus particulièrement la Cochinchine, en diminuant ses facultés d'achat de près de moitié. Le commerce local indigène a enregistré de nouvelles faillites. Cette situation difficile s'est encore trouvée aggravée par d'autres facteurs, surtout la baisse de l'argent métal.

Maroc. — La récolte a été déficitaire et la baisse générale des prix n'a pas permis d'en assurer la vente à des conditions rémunératrices. Aux termes d'un accord intervenu en avril de cette année, les créanciers de la colonisation ont dû consentir un abattement de 8 % sur les sommes qu'ils avaient normalement à récupérer. En raison de l'importance de son département « Machines agricoles », cet abattement représente pour la société un sacrifice important. La construction, bien que dans l'ensemble légèrement moins active que précédemment, a continué à assurer au département « Matériaux » un aliment normal. Elle semblerait, par contre, actuellement marquer un léger temps d'arrêt. D'autre part, la récolte de cette année s'annonce belle ; l'indigène va se trouver disposer exceptionnellement de sommes importantes, n'étant pas obligé de rembourser les avances consenties en janvier et février du fait que la crise a limité, sinon empêché, ses emprunts. Enfin, la récolte de blé doit pouvoir se vendre à des prix rémunérateurs.

Par ailleurs, le rapport expose que la société se trouve actuellement en présence, d'une part d'un actif sous-estimé à son bilan (terrains et immeubles), d'autre part d'un actif présentement dévalué (stocks et débiteurs). L'ensemble des dévaluations à escompter est de l'ordre de 8 millions, compte tenu de tous les éléments d'appréciation.

Pour faire face à cette situation, le conseil a proposé à l'assemblée, qui a accepté, d'affecter aux amortissements complémentaires devenus nécessaires le montant des « Réserve immobilière ». « Réserves diverses » et « Réserve commerciale ».

ANNAM

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 août 1931)

M. Cosserat, directeur de l' U.C.I.A. à Hué, a porté plainte contre son compradore Tran Van Thai, dit A. Thai, qui a disparu avec 1.500 piastres.

LÉGION D'HONNEUR

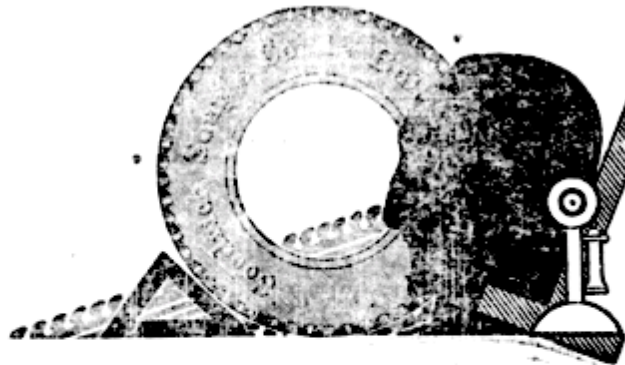
Ministère de la marine marchande

(*Journal officiel de la République française*, 10 août 1931)

Officier

Estier (*François-Léon-Adolphe-Henri*), gérant de l'entreprise de chargement de navires Estier frères et Cie [STIM]. Chevalier du 9 février 1923.

Publicité
(L'Avenir du Tonkin, 15 novembre 1931-27 mai 1932)



Une organisation moderne

composée d'un personnel d'élite et pourvue des machines les plus perfectionnées, est la base de toute industrie honnête. Les pneus Goodrich fabriqués par des techniciens éclairés et un outillage hors pair remplissent cette donnée. Vous ne pouvez faire de meilleur placement ; achetez des pneus de sécurité Goodrich.

GOODRICH



AGENT GÉNÉRAUX POUR L'INDOCHINE : L'UNION COMMERCIALE INDOCHINOISE ET AFRICAINE
Haiphong -- Benthuy -- Namdinh -- Thaibinh
Agent distributeur à Hanoi : M. GIRARDOT, ÉTABLISSEMENT REGOM-PNEUS

Une organisation moderne
composée d'un personnel d'élite et pourvue des machines les plus perfectionnées,
est la base de toute industrie honnête. Les pneus Goodrich fabriqués par des
techniciens éclairés et un outillage hors pair, remplissent cette donnée. Vous ne pouvez
faire de meilleur placement ; achetez des pneus de sécurité Goodrich. .

GOODRICH

AGENTS GÉNÉRAUX POUR L'INDOCHINE :
L'UNION COMMERCIALE INDOCHINOISE ET AFRICAINE
Haïphong — Benthuy — Namdinh — Thaibinh

Agent distributeur à Hanoï : M. Girardot, [ÉTABLISSEMENTS REGOM-PNEUS](#)

UNION COMMERCIALE INDOCHINOISE AFRICAINE
(*Les Annales coloniales*, 25 juin 1932)

L'assemblée du 23 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1930-31, se soldant, comme déjà annoncé, par un bénéfice net de 272.117 fr. contre 653.442 fr. précédemment. Reporté à nouveau, le solde bénéficiaire ajouté au report antérieur s'inscrit à 1 million 676.606 francs.

Le rapport mentionne que les circonstances économiques particulièrement délicates au milieu desquelles s'est effectuée l'exploitation pouvaient difficilement permettre d'espérer mieux.

L'assemblée a, en outre, autorisé le conseil à prélever une somme de 1 million sur la réserve pour éventualités diverses et 5 millions sur la réserve de primes d'émission, pour être affectée aux amortissements qu'il jugera nécessaires.

Annuaire Desfossés, 1933, p. 1235 :

Union commerciale indochinoise et africaine

Conseil : J. Thierry, président ; J. Vigne, v.-pdt ; G. Vigne, adm. -dir. ; G. Hecquet, v.-pdt ; J. Borel de Bitche, Dumesnil, J. Delpech, A. Gaisman, M. Lacaze, H. Farré, Isnard Le Francé, P. Lecat, E. Fontaine, E. Level, F. Estier.

ADJUDICATIONS

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 février 1933)

L'Union commerciale indochinoise et africaine a obtenu pour 14.100 piastres une fourniture de ciment pour les Postes ; Descours et Cabaud proposaient 14.180 piastres, Poincard et Veyret 14.200 et Denis frères 14.300 piastres.

UNION COMMERCIALE INDOCHINOISE ET AFRICAINE
(*Les Annales coloniales*, 18 février 1933)

Les assemblées générales spéciale et extraordinaire convoquées pour le 18 février 1933, n'ayant pu délibérer, faute de quorum, les actionnaires sont convoqués en deuxième assemblée le vendredi 3 mars 1933 à Paris, au siège social de la société, 25 bis, rue de la Ville-l'Évêque : à 10 heures 1/2 pour l'assemblée générale spéciale, à 11 heures pour l'assemblée générale extraordinaire.

L'UNION COMMERCIALE INDOCHINOISE ET AFRICAINE
(*La Journée industrielle*, 22 mars 1933)

Réunis hier en assemblée extraordinaire, sous la présidence de M. Jean Thierry, président du conseil d'administration, les actionnaires ont approuvé la convention passée par le conseil d'administration avec la Société coloniale des grands magasins, en vue de l'absorption-fusion de cette dernière société.

Dans l'impossibilité où se trouvait le conseil de l'Union commerciale indochinoise et africaine d'avoir des comptes définitivement arrêtés au 30 septembre 1932, un compte d'exploitation provisoire relatif à l'exercice 1931-1932, accompagné d'une évaluation des postes actifs et passifs, a été dressé ; il permet d'ores et déjà d'évaluer la perte de l'exercice 1931-1932 à environ 2.700.000 francs.

Par une première résolution, l'assemblée a approuvé l'apport de la Société coloniale des grands magasins, moyennant l'attribution de 105.000 actions nouvelles de 200 fr. de l'Union commerciale indochinoise et africaine.

MM. Léonis et [Le Gallen](#) ont été nommés commissaires aux apports.

La seconde résolution, qui comportait la réduction du capital de 35 à 21 millions et son augmentation de 21 à 32 millions par la création des 105.000 actions destinées à rémunérer l'apport de la Société coloniale des grands magasins, a également été adoptée. Les statuts ont reçu les modifications correspondant à ces diverses résolutions.

UNION COMMERCIALE INDOCHINOISE ET AFRICAINE (*Les Annales coloniales*, 20 mai 1933)

La société l' « Union commerciale indochinoise et africaine », ayant son siège à Paris, est, à partir des 3 septembre 1904, 6 août 1906, 20 décembre 1906, 1^{er} avril 1909, 11 octobre 1918, 15 décembre 1919, 6 octobre 1920 et 3 mai 1933, abonnée au timbre pour 210.000 actions, n° 1 à 210.000, d'une valeur nominale de 200 fr., pour lesquelles elle a été dispensée de l'apposition matérielle de l'empreinte du timbre par une décision du directeur de l'enregistrement à Paris (sociétés) en date du 5 mai 1933.

Union commerciale indochinoise et africaine (*L'Information financière, économique et politique*, 24 juin 1933)

L'assemblée ordinaire du 23 juin, présidée par Jean Thierry, président du conseil d'administration, a approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1932 qui se traduisent par un déficit de 2.692.721 francs.

Le report bénéficiaire du précédent exercice se montant à 1.676.606 francs, le solde débiteur ressort à 1.016.114 francs.

MM. Gaston Bouteillier ²¹, Léon Demogé ²², Auguste Foussier [Magmod..., ex-Coloniale Grands Magasins] et René Legrand [Cie générale des colonies..., ex-Coloniale Grands Magasins] ont été confirmés dans leurs fonctions d'administrateurs.

Le rapport au conseil souligne que les résultats de l'exercice écoulé confirment les indications données lors de l'assemblée du 21 mars. Au cours de cette dernière réunion, l'assemblée a fourni au conseil les moyens de poursuivre une politique de compression de charges et de réorganisation dont il espère dans l'avenir de bons résultats dès que la situation économique en Indochine et au Maroc se sera stabilisée.

Le rapport analyse ensuite la situation en Cochinchine, au Canada, en Annam, en Indochine et au Maroc. Il montre que partout le problème agricole domine la situation.

²¹ Gaston Bouteillier : avocat, ancien agent de sociétés françaises au Congo. Auteur de *Douze mois sous l'équateur*, Toulouse, 1903. Puis administrateur-directeur du Crédit foncier de Santa-Fé. Ancien administrateur de la Société coloniale des grands magasins. Marié en 1924 avec Élise Gagneux-Leray.

²² Léon Demogé (Besançon, 18 juin 1864-Paris, 12 janvier 1934). Commandeur de la Légion d'honneur du 30 avril 1926 comme président du conseil de la Société française des nouvelles galeries réunies (SFNGR). Ancien administrateur de la Société coloniale des grands magasins.

Il est ensuite présenté aux actionnaires une situation d'ensemble après fusion arrêtée au 1^{er} octobre dernier, situation que nous avons analysée dans notre numéro du 9 juin courant.

Après lecture de ces documents, un actionnaire demande quelques précisions sur les créances de la société et sur ses marchandises en stock.

Le président répond qu'à l'assemblée du 21 mars, ces deux questions ont été déjà traitées. Il ajoute que tous les postes du bilan ont été examinés un par un et que le conseil a profité de la fusion avec la Société coloniale des grands magasins pour nettoyer, non seulement les comptes douteux, mais ceux qui présentaient un aléa quelconque.

C'est ainsi que tous les débiteurs — même nantis — qui n'avaient pas payé à l'échéance ont été portés pour un franc. Il n'y a plus donc, dans le poste « débiteurs divers » que des débiteurs frais.

En ce qui concerne les marchandises, elles figurent au bilan pour 26 millions. Dans ce chiffre, les marchandises de la Société coloniale des grands magasins entrent pour un total de 16 millions. Or, cette société a consenti, au moment de la fusion, un abattement de 40 % sur son stock, abattement qui correspond à un rythme de sortie des marchandises beaucoup plus lent qu'il n'est en réalité.

Le même actionnaire, faisait état d'une phrase du rapport du conseil relative à l'échange des actions anciennes contre des titres nouveaux, craint que la cotation de ces derniers ne soit très éloignée.

Le président le rassure. Il indique que le premier souci du conseil a été de laisser entre les mains des actionnaires des titres négociables. À l'heure présente, les anciens titres de L. U. C. I. A et de la Société coloniale des grands magasins restent cotés. Les nouveaux titres seront mis à la disposition des actionnaires pour l'échange à partir du 1^{er} juillet. La Chambre syndicale des agents de change manifeste la plus grande bonne volonté quant à la cotation de ces nouveaux titres, mais cette autorisation est subordonnée à l'autorisation du ministère des Finances, du ministère des Colonies et du ministère des Affaires étrangères.

L'obtention de ces autorisations exige évidemment certains délais, mais, aux dernières nouvelles, il semble que la cotation des nouveaux titres doive intervenir courant juillet, peut-être même dans la première quinzaine.

Répondant ensuite à une question relative à la trésorerie de la Société, M. Jean Thierry a déclaré que, de mois en mois, l'amélioration est manifeste. Le nombre et l'importance des concours de banques se trouvent considérablement réduit : c'est ainsi qu'à ce jour, le poste « Effets à payer » se trouve ramené aux environs de 9 millions contre 13 millions au 1^{er} octobre dernier.

Parlant enfin de l'exercice en cours, le président a indiqué que les prévisions qu'il formulait lors de l'assemblée du 21 mars semblent se confirmer. L'exercice s'annonce en équilibre, « nous tournons rond », dit-il, et les buts finaux que nous nous sommes proposés ont l'air d'être d'ores et déjà atteints, S'il y avait une hausse des marchandises, ajoute-t-il, ce serait évidemment favorable pour la société.

À un dernier actionnaire qui demandait d'avancer dans toute la mesure possible la date de convocation de l'assemblée ordinaire, le président a répondu que tous les efforts seraient faits en vue de gagner quelques semaines. On ne peut guère faire mieux, en raison de la complexité des opérations et de l'éloignement des sièges d'exploitation.

L'Union commerciale indochinoise annonce que, depuis le début de l'année, elle a équilibré ses dépenses et ses recettes.

ÉTAT CIVIL
DÉCÈS

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 1^{er} juillet 1933)

Cochinchine. — M^{me} Marie-Thérèse Walther, 25 ans, employée aux Grands Magasins Charner.

L'UNION COMMERCIALE INDOCHINOISE ET AFRICAINE
(*Les Annales coloniales*, 13 juillet 1933)

Cette société publie au « B.A.L.O. » de ce jour une insertion en vue de l'admission à la cote des 210.000 actions nouvelles de 2.000 francs émises en conformité des décisions des assemblées extraordinaires des 21 et 30 mars 1933, dont 105.000 à échanger contre les actions anciennes de l' « Union commerciale indochinoise et africaine », et 105.000 contre les actions anciennes de la « Société coloniale des grands magasins. »

L'UNION COMMERCIALE INDOCHINOISE ET AFRICAINE
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 juillet 1933)

L'assemblée ordinaire du 28 juin, présidée par M. Jean Thierry, président du conseil d'administration, a approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1932 et qui se traduisent — nous l'avons déjà rapporté ici en détail — par un déficit de 2.692.721 fr. Le report bénéficiaire du précédent exercice se montant à 1.676.606 fr., le solde débiteur ressort à 1.016.114 fr..

MM. Gaston Bouteillier, Léon Demogé, Auguste Foussier et René Legrand ont été confirmés dans leurs fonctions d'administrateurs.

Après la lecture du rapport du conseil d'administration qui fait ressortir les avantages de la fusion réalisée avec la Coloniale des Grands Magasins, un actionnaire a demandé quelques précisions sur les créances de la société et sur les marchandises en stock.

Le président a répondu qu'à l'assemblée du 21 mars, les deux questions ont été déjà traitées. Il a ajouté que tous les postes du bilan ont été examinés un à un et que le conseil a profité de la fusion pour « nettoyer » non seulement les comptes douteux, mais ceux qui présentaient un aléa quelconque.

C'est ainsi, a-t-il déclaré, que tous les débiteurs — même nantis — qui n'avaient pas payé à l'échéance ont été portés au bilan pour un franc. Il n'y a donc plus, dans le poste débiteurs divers, que des débiteurs « frais ».

En ce qui concerne les marchandises, elles figurent au bilan pour 26 millions ; et dans ce critère, les marchandises de la Coloniale des Grands Magasins entrent pour un total de 16 millions. Or cette société a consenti, au moment de la fusion, un abattement de 40 % sur son stock, abattement qui correspond à un rythme de sortie des marchandises beaucoup plus lent qu'il n'est en réalité.

Le même actionnaire, faisant état d'une phrase du rapport du conseil relative à l'échange des actions anciennes contre des titres nouveaux, craint que la cotation de ces derniers ne soit très éloignée.

Le président l'a rassuré. Il a indiqué que le premier souci du conseil a été de laisser entre les mains des actionnaires des titres négociables. À l'heure présente, les anciens titres de l'U. C. I. A. et de la Coloniale des Grands Magasins restent cotés. Les nouveaux titres seront mis à la disposition des actionnaires pour l'échange à partir du 1^{er} juillet. La Chambre syndicale des agents de change de Paris manifeste la plus grande bonne volonté quant à la cotation de ces nouveaux titres, mais cette autorisation reste subordonnée à l'autorisation du ministère des finances, du ministère des Colonies et du ministère des affaires étrangères. L'obtention de ces autorisations exige évidemment certains délais, mais, aux dernières nouvelles, il semble que la cotation des nouveaux titres doive intervenir courant juillet, peut-être même dans la première quinzaine.

Répondant ensuite à une question relative à la trésorerie de la société, M. Jean Thierry a déclaré que, de mois en mois, l'amélioration est manifeste. Le nombre et l'importance des concours de banques se trouvent considérablement réduit : c'est ainsi qu'à ce jour, le poste « effets à payer » se trouve ramené aux environs de 9 millions contre 18 millions au 1^{er} octobre dernier.

Partant enfin de l'exercice en cours, le président a indiqué que les prévisions qu'il formulait lors de l'assemblée du 21 mars (dont nous avons rendu compte eu son temps) semblent se confirmer. L'exercice s'annonce en équilibre. « Nous tournons rond », a-t-il dit, et les buts finaux que nous nous sommes proposés ont l'air d'être d'ores et déjà atteints. S'il y avait une hausse des marchandises, ce serait évidemment favorable pour la société. »

À un dernier actionnaire qui demandait d'avancer dans toute la mesure possible la date de convocation de l'assemblée ordinaire (l'exercice clos le 30 septembre 1932 est soumis à l'approbation des actionnaires quelque neuf mois plus tard), le président a répondu que tous les efforts seraient faits en vue de gagner quelques semaines. Mais on ne peut guère faire mieux, en raison de la complexité des opérations et de l'éloignement des sièges d'exploitation. Il en est de même, d'ailleurs, pour la plupart des sociétés importantes ayant leurs sièges d'exploitation dans la Colonie.

SAÏGON

(*L'Avenir du Tonkin*, 31 août 1933)

Au bureau de Bienfaisance. — M. Kuhn Pierre Philippe, directeur des Grands Magasins Charner, est désigné pour faire partie de la commission administrative du bureau de Bienfaisance de Saïgon, en remplacement de M. Berthet démissionnaire.

Le mandat de M. Kuhn expirera le 31 octobre 1935, date de l'expiration normale de celui de M. Berthet.

Au jour le jour

Un grand propriétaire chinois se suicide
(*La Dépêche d'Indochine*, 9 septembre 1933)

Au début de cette semaine, un grand propriétaire s'est suicidé à Cholon.

Ly-Khai, ancien comprador de l'U.C.I.A. et demeurant 46, rue Tân-Thành, a mis fin à ses jours en absorbant de l'opium délayé dans du vinaigre*.

La cause de cet acte de désespoir serait la crise économique.

SAÏGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 octobre 1933)

Le voleur des Grands Magasins Charner aurait été arrêté. - Une nouvelle assez sensationnelle comme il en circule parfois à Saïgon, informe que l'auteur de l'important vol de bijoux dont furent victimes les Grands Magasins Charner aurait été arrêté par la police anglaise, au moment où, à Londres, il tentait d'écouler une partie des bijoux volés.

Il s'agirait d'un ancien employé des Grands Magasins Charner, dont les hautes relations lui valaient le privilège d'habiter dans l'immeuble même des Grands Magasins.

On sait qu'au lendemain du vol, deux hypothèses s'étaient présentées aux enquêteurs pour la recherche de l'auteur du vol.

Ou celui ci s'était laissé enfermer dans le magasin au moment de la fermeture pour repartir le lendemain matin dans le brouhaha de l'ouverture, ce qui était pour lui dangereux, ou il avait pénétré par la porte de la direction donnant sur le magasin.

La Sûreté eut bien des doutes, mais ceux-ci n'avaient aucune base sérieuse pour lui permettre d'opérer. Quand, quelques jours plus tard un des employés des Grands Magasins, qui, justement, habitait au second étage de l'immeuble, partit pour France, elle le signala à la Sûreté centrale, tout en donnant la liste et la description des bijoux volés. Ces renseignements furent communiqués à la police anglaise qui aurait arrêté l'auteur du vol, au moment où il débarquait en Angleterre affirment les uns, où il essayait d'écouler les bijoux volés déclarent les autres.

Ou ajoute que le père du coupable aurait remboursé les Grands Magasins.

Cercle sportif saïgonnais
Séance du conseil d'administration du 9 janvier 1934
(*Saïgon Sportif*, 26 janvier 1934)

Admissions
À titre de membres actifs
M. Dubois Roger, directeur de l'U.C.I.A., présenté par MM. Darles et Pannetier.

L'Union commerciale indochinoise et africaine
(*La Journée industrielle*, 29 juin 1934)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1932-1933, clos le 30 septembre 1933, se soldant par un bénéfice de 405.961 fr.

L'Union commerciale indochinoise et africaine
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 26 juillet 1934)

Comme suite à notre information du 21 juin, précisons que le conseil d'administration a exposé à l'assemblée réunie pour approuver les comptes de l'exercice

clos le 30 septembre 1933 que la fusion avec la Société coloniale des Grands Magasins, décidée le 30 mars 1933, ne pouvait naturellement pas permettre d'enregistrer, au cours des six derniers mois de l'exercice sous revue, tous les avantages attendus, soit des compressions de charges en devant résulter, soit des aménagements nouveaux apportés dans l'organisation sociale.

Il a ajouté que le programme qu'il s'était alors tracé se trouve entièrement réalisé ; cela met la société à même de poursuivre désormais son exploitation dans des conditions de rendement nettement améliorées.

L'assemblée a réélu MM. le vice-amiral [Charles] Dumesnil, Honoré Farré et Georges Hecquet, administrateurs sortants ; elle a ratifié la nomination de M. Jacques Foussier [fils d'Auguste Achille. Marié à Odette Veil-Picard, héritière de Pernod] comme administrateur.

L'Union commerciale indochinoise et africaine
Assemblée ordinaire du 28 juin 1934
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 11 août 1934)

L'assemblée est présidée par M. Jean Thierry, assisté comme scrutateurs, des deux plus forts actionnaires présents : M. Schneider et M. Pannetier ²³.

Secrétaire : M. [Adolphe] Picquenard.

Nombre d'actions présentes ou représentées : 49.600.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

[...] Le bénéfice brut d'exploitation s'établit à 4.263.988 36
dont il y a lieu de déduire le solde de frais généraux et agios du siège social, soit
2.814.024 20

laissant un reliquat de 1.449.961 16

qui, après application de l'intérêt revenant aux obligations, soit 1.044.090 00

établit en définitive le bénéfice net de l'exercice à 405.961 16

Les aménagements apportés à l'organisation.

La fusion apportée avec la Société coloniale des grands magasins*, décidée le 30 mars 1933, ne pouvait naturellement pas permettre d'enregistrer, au cours des six derniers mois de l'exercice sous revue, tous les avantages attendus soit des compressions de charges en devant résulter, soit des aménagements nouveaux, apportés dans notre organisation.

Nous avons la situation de pouvoir vous dire aujourd'hui, que le programme que nous nous étions alors tracé se trouve entièrement réalisé. Cela nous met à même de poursuivre désormais notre exploitation dans des conditions de rendement nettement améliorées.

C'est ainsi qu'en Indochine, tant à Hanoï qu'à Saïgon, nous avons définitivement incorporé les services concernant spécialement nos affaires de gros dans une partie des immeubles des magasins de détail que nous avons repris dans ces deux villes. Cela nous

²³ Probablement Georges Pannetier (Paris, 1876-Dierre, Indre-et-Loire, 1955) : officier de carrière, affecté au Tonkin (1901-1906), blessé grièvement en 1915 sur le plateau de Bolaute, promu à titre militaire dans la Légion d'honneur jusqu'au grade de commandeur, docteur en droit en 1919 avec une thèse sur « les Successions et le fisc », secrétaire général adjoint, puis sous-directeur de la Cie générale des colonies, la représentant en tant que commissaire aux comptes de nombreuses affaires, puis commissaire aux comptes de la Banque de Paris et des Pays-Bas dans les années 1936-1945. En relation avec Louis Pimpaneau, directeur au Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, puis (1942) chef de cabinet de Darquier de Pellepoix au Commissariat général aux questions juives (d'après le petit-neveu de ce dernier, Julien Plainemaison).

a mis à même d'alléger dans la proportion où nous l'avons accepté, nos frais de personnel et d'impôts sans nuire aucunement à nos possibilités d'affaires.

Il nous a été également possible de diminuer très sensiblement les charges de notre action propre. Nous devons, par contre, attirer votre attention sur la persistance du malaise économique existant encore en Indochine et au Maroc et qui, sur bien de points, leur demeure absolument particulier. Celui-ci rend, pour l'instant encore, difficilement réalisables certaines données nous ayant servi de base pour établir les prévisions de rentabilité normale de notre affaire.

Les problèmes qui se posent en Indochine

En Indochine, le recul constant de la valeur des produits du sol a continué de peser lourdement sur les facultés d'achat de la population rurale, provoquant en contrepartie un amenuisement nouveau des importations.

Leur volume, en 1933, se révèle, en effet, très nettement inférieur à celui de 1933. Or, depuis vingt ans, la colonie s'est économiquement développée et doit, désormais, faire face à des besoins largement accrus. Il existe donc, en potentiel, une marge notable pour une reprise d'activité à l'importation. Sa réalisation demeure, toutefois, soumise aux solutions données à divers problèmes capitaux : sortie et vente de riz, du caoutchouc, question monétaire, aménagement des dettes foncières, pour ne citer que les principaux.

Des symptômes favorables

Si certains facteurs continuent d'ailleurs à exercer une influence fâcheuse sur l'économie indochinoise, il nous paraît, par contre, intéressant de noter certains symptômes favorables à un redressement futur.

Tout d'abord, la sortie de riz paraît désormais devoir être assurée de façon normale. La Chine demeure géographiquement un client naturel de l'Indochine, pour une large part au moins de ses exportations, et ce, en raison même de l'importance jouée par le prix du transport dans le coût du produit.

La France d'autre part — le fait est à l'heure actuelle acquis — peut absorber une fraction très importante du surplus demeurant disponible. Les importations, en effet, grâce à une propagande active faite dans la métropole, y peuvent atteindre aujourd'hui un niveau de l'ordre d'environ 5 à 600.000 tonnes annuellement. Certes, les prix de vente sont encore loin d'être rémunérateurs, mais il n'est pas négligeable de sentir ainsi à peu près assuré l'écoulement régulier des récoltes futures.

La mévente du caoutchouc était devenue, pour la plupart des plantations indochinoises, un angoissant problème, pouvant parfois même mettre leur propre existence en question. Un récent accord international intervenu à Londres, place désormais l'Indochine dans une situation privilégiée. Ainsi peuvent se mettant *[sic]* une exploitation payante.

Le problème de la dévaluation éventuelle de la piastre constituait également, pour tous les importateurs, un risque non négligeable, d'ailleurs fort difficile à couvrir. Les récentes déclarations et décisions de la Commission ministérielle de la piastre ont désormais enlevé aux partisans de la déstabilisation de la monnaie indochinoise tout espoir de réduction de sa valeur. Cela peut peut qu'aider au rétablissement des transactions normales des importations avec la colonie.

Nous dirons enfin, que le problème des dettes foncières qui obèrent toujours fortement l'économie indochinoise, a déjà partiellement reçu certaines solutions satisfaisantes. Grâce à des prêts fonciers à long terme, des réajustements et allègements très notables d'annuités et intérêts ont pu être obtenus. D'autres, vraisemblablement vont suivre.

Résultats de l'exploitation en Indochine

Ce rapide et succinct examen nous montre que, dans l'ensemble, on peut, dans un avenir assez prochain peut-être, espérer une reprise d'activité dont le commerce général de la colonie et le nôtre en particulier seront incontestablement appelés à bénéficier peu à peu.

L'exercice écoulé n'a pu encore être influencé par ces éléments.

Tout au contraire, en raison même des déficits constatés dans ses recettes le Gouvernement général de l'Indochine s'est trouvé dans l'obligation de poursuivre une politique de compressions d'économies budgétaires.

Celle-ci s'est traduite par des réductions du nombre de fonctionnaires, de leurs indemnités, de leurs soldes, ainsi que par un ralentissement de certains travaux d'utilité publique.

Ces faits qui persistent ne pouvaient naturellement manquer d'avoir à leur tour une répercussion précise sur l'activité de nos affaires de détail et de gros.

Le chiffre d'affaires de nos magasins d'Hanoï et de Saigon a fléchi de façon assez inégale. La Cochinchine étant plus éprouvée que le Tonkin, nos ventes à Saigon se sont trouvées être les plus atteintes. En raison également de réajustements de prix que nous avons pratiqués en corrélation, d'ailleurs, avec les baisses subies par des nombreux articles, cette diminution demeure parfaitement explicables.

Dans l'ensemble, le volume même de nos transactions peut être considéré comme étant égal à celui atteint pour l'exercice précédent.

Nous avons poursuivi à Hanoï les travaux qui avaient été antérieurement commencés pour la transformation et la modernisation de notre immeuble. Celles-ci étaient devenues absolument nécessaires et tous les extérieurs : façades et marquises, viennent d'être terminés. Les aménagements intérieurs, en partie déjà avancés, se poursuivront afin de satisfaire les exigences les égouts de notre clientèle européenne et indigène.

Nos affaires de gros, à peu de chose près, se sont maintenues à un volume égal. En raison toutefois de la situation générale défavorable, nous avons tenu à nous montrer plus prudents encore dans l'octroi des crédits à notre clientèle comme dans la constitution de stocks éventuellement nécessaires à nos transactions. Nous avons ainsi été amenés à freiner volontairement nos opérations dans la mesure où nous avons estimé qu'il était sage de leur enlever un caractère aléatoire tant que le marché n'aura pas été mieux assaini.

Bonne marché des autres départements

En dehors de notre département « Agricole » pour lequel une certaine réserve s'impose, comme vous le voyez, nos autres opérations au Maroc se sont développées assez normalement. C'est ainsi que, malgré un ralentissement marqué dans la construction, notre département « Matériaux » nous a donné satisfaction. Il en a été de même pour notre département « Alimentation ».

Quant à notre département « Articles pour Européens et Indigènes », la marche de ses opérations s'est trouvée ralentie en raison des offres de la concurrence faite à nos représentées par les articles de provenance japonaise notamment.

Comme vous le savez, nous avons abandonné au Maroc nos opérations d'exportation depuis plusieurs années déjà. Nous rappelons que nous avons pris cette décision à la suite de la venue sur ce marché de maisons puissantes qui, d'ailleurs, ont dû elles-mêmes l'abandonner depuis, pour le laisser pratiquement en main d'organismes coopératifs.

En Extrême-Orient, par contre, nous avons toujours maintenu un certain courant d'affaires, souvent volontairement réduit pour éviter tout caractère spéculatif ou aléatoire à nos opérations. Au cours de l'exercice dernier, nous avons pu réaliser un profit assez appréciable dans cette branche d'affaires.

Certaines concurrences nouvelles semblent vouloir naître actuellement en Indochine.

Elles pourraient, le cas échéant, nous amener, au moins momentanément, à limiter plus encore nos opérations. En raison, malgré tout, de l'importance déjà relative du département Export dans notre exportation générale, même advenant ce cas, nous n'en serions, en définitive, que faiblement touchés.

Remarques sur le bilan

Le bilan soumis à votre examen, sans comporter de remarques particulières importantes, souligne cependant de façon suffisamment précise une diminution de nos stocks et comptes débiteurs à la colonie, passant de de : 26.971.287 fr. 41 et 9.524.725 fr. 53 à 3 millions 52.165 fr. 17 et 7.875.250 fr. 19 comme de nos engagements divers, passant, respectivement :

Banquiers et effets à payer 13 millions 361.576 fr. 69 à 9,527.550 fr. 48.

Créancier divers, de 5.509.508 fr. 28 à 4.413.197 fr. 90.

Fournisseurs, de 6.521.375 fr. 99 à 5 millions 764.041 fr. 07,
pour que nous entassions mention à votre attention.

Le compte « Terrains et Immeubles » passant de 34.356.448 fr. 84 à 33 971.202 fr. 80, marque également une légère diminution consécutive à certaines réalisations de terrains et constructions devenus non nécessaires à notre exploitation normale.

À chaque occasion, nous ne manquerons pas d'ailleurs d'alléger ce poste de toutes les immobilisations devenues inutiles.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1933

ACTIF	
Immeuble, terrains et constructions	33.971.202 80
Agencement et matériel	3.189.612 15
Caisse et banquiers	4.311.079 68
Portefeuille-titres	716.915 00
Débiteurs divers en France	1.452.008 81
Marchandises et produits en Europe	1.018.101 58
Solde des agences d'Extrême-Orient et du Maroc :	
Caisse et banquiers	1.169.598 30
Marchandises générales	23.052.165 27
Comptes débiteurs et créditeurs	7.875.250 19
Frais de fusion	552.133 11
	<u>77.308.666 33</u>
PASSIF	
Capital	42.000.000 00
Obligations	15.000.000 00
Fonds de prévoyance	197.915 72

Banquiers et effet à payer	9.527.550 41
Créanciers divers	4 413.197 90
Fournisseurs	5.764.041 07
Profits et pertes	405.961 16
	<u>77.308.666 33</u>

COMPTES DE PROFITS ET PERTES

Bénéfices d'exploitation	4.263.985 36
À déduire :	
Solde des frais généraux et agios du siège social	2.814.024 20
Reste	1.449.961.16
Intérêts aux obligations	1.044.000 00
Reste bénéfice et de l'exerc.	<u>405.961 16</u>

Allocution du président

Messieurs, je n'ai pas grand chose à ajouter aux commentaires des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes. Cependant, je crois nécessaire d'insister sur ce point que notre société est importatrice en Indochine et au Maroc, et que, par conséquent, cette importation est fonction du pouvoir d'achat de la colonie et protectorat.

Le volume des importations en Indochine

Nous vous disons, dans le rapport du conseil, que le volume des importations en Indochine en 1933, s'est révélé nettement inférieur à celui de 1913. Les chiffres nous montrent, en effet, qu'en 1913 les importations en Indochine ont représenté un total de 306 millions ; en 1926, 3.777 millions ; en 1930, 2.439 millions ; en 1931, 1.382 millions; en 1932, 1.042 millions ; en 1933, 822 millions seulement. Si nous multiplions par le coefficient cinq le chiffre de 1913, nous arrivons à un montant de 1.500 millions, ce qui montre une diminution de près de 50 0% des importations de 1933 sur celles de 1913.

Et pourtant, pendant la période de 1913 à 1933, les besoins de la colonie se sont très largement accrus.

Quoi qu'il en soit, ces chiffres soulignent la marge des affaires possibles en cas d'amélioration de la situation présente.

Cette amélioration est-elle possible ?

Nous vous répondons affirmativement dans le rapport.

La faculté d'achat de la colonie dépend de la qualité des produits de son sol, et partant de leur valeur. Or, la récolte de riz de 1933 avait été payée 1.100 millions et celle de 1932 n'a valu que 435 millions. Toutefois, il semble bien qu'à ce dernier chiffre, il n'y ait plus de à la baisse *[sic]*. D'autre part, il y a tout lieu de penser que l'on n'ait à redouter les entraves, des contingentements ou des taxes douanières, le parlement paraissant vouloir sagement les écarter.

L'amélioration des exportations

Pour compenser cette déficience, il est bon de souligner, par contre, que la colonie a exporté en 1932, 27 millions de caoutchouc, et en 1933, 12 millions. D'ici quelques années, l'Indochine sera à même d'exporter progressivement 40 à 50.000 tonnes de caoutchouc, ce qui représente une rentrée de capitaux de 250 millions environ.

Cette année, l'Indochine va dépasser 20.000 tonnes d'exportation de caoutchouc.

Le maïs, dont on a exporté l'année dernière 300.000 tonnes, constitue également avec le thé, l'étain et le charbon, des éléments qui peuvent, dans un temps très rapproché, améliorer considérablement la richesse du pays et, par conséquent, le pouvoir d'achat de l'individu.

Une politique de prudence

Pour le président, étant donné l'ébranlement profond du crédit, votre société n'a pas cru devoir modifier l'attitude de prudence qu'elle avait adoptée, fût-ce au détriment du volume de nos affaires. Dans cette période dure, nous voulons surtout conserver notre situation. Vous en avez la preuve au bilan qui fait ressortir un excédent des valeurs réalisables sur les crédits à court terme, d'environ 19 millions.

Pour terminer, sans vouloir répondre expressément à la question délicate de la valeur réelle de nos titres qui nous est posée par des actionnaires, nous pouvons dire que, depuis la fusion, rien n'est venu altérer l'actif de notre société.

LES RÉOLUTIONS

Les résolutions suivantes, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité :

Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu de rapport du conseil d'administration et celui des commissaires, approuve le rapport du conseil et les comptes de l'exercice 1932-1933 tels qu'ils sont présentés et comme conséquence, donne aux administrateurs quitus des actes de leur gestion.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, en conformité de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, donne acte aux administrateurs du compte rendu par eux, à la satisfaction de l'assemblée, des opérations dans lesquelles ils ont un intérêt et qu'ils avaient été autorisés à exécuter par l'assemblée de 1933. Elle leur renouvelle, à cet égard, l'autorisation exigée par la loi.

Troisième résolution

L'assemblée générale nomme administrateurs pour six ans : MM. le vice-amiral [Charles] Dumesnil, Honoré Farré, Georges Hecquet, administrateurs sortants.

Elle ratifie la nomination d'administrateur, faite conformément à l'article 20 des statuts, de M. Jacques Foussier en remplacement de M. Auguste Foussier [des Magasins modernes ; ancien administrateur de la Société coloniale des grands magasins] ; son mandat expirera en 1939.

Quatrième résolution

L'assemblée générale nomme, pour remplir les fonctions de commissaires pour l'exercice 1933-1934, MM. Léonis, [Albert] Anthoine, [J.] Weiss, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, et fixe leurs émoluments à 2.000 francs pour chacun d'eux.

COCHINCHINE SAIGON

Un grave accident d'automobile à Mytho. — Trois Européens blessés

(*L'Avenir du Tonkin*, 24 septembre 1934)

Hier soir, un coup de téléphone de l'hôpital de Mytho nous demandait d'avertir M. Mac Connell ²⁴ que sa femme se trouvait à l'hôpital de la ville voisine, victime d'un accident d'automobile.

Le docteur qui la soignait déclarait que son état semblait ne pas inspirer de trop vives inquiétudes. Cependant, le praticien réservait son diagnostic.

D'après les premiers renseignements, l'accident se serait produit à quelques kilomètres de Mytho, sur la route de Mytho à Saïgon, Dans la voiture se trouvaient M^{me} Mac Connell et un ménage, M^{me} et M. Aitelli, directeur des Grands Magasins Charner.

C'est à dix heures du soir que nous pûmes rejoindre M. Mac Connell qui, très inquiet, attendait sa femme depuis sept heures et qui, ne la voyant pas revenir, avait le pressentiment d'un accident. Aussi, en nous voyant, ses premiers mots furent : « Il n'est rien arrivé à ma femme au moins ? »

— Non, lui répondîmes nous, rien de grave du moins, un petit accident d'automobile sans grande conséquence.

— Elle est un danger ?

— Non, le médecin de Mytho qui l'a examinée déclare qu'elle ne court aucun danger. De simples contusions.

— Vous me cachez la vérité !

— Mais non, je vous en donne ma parole d'honneur.

Malgré ces assurances, M. Mac Connell fut prêt en une seconde et fit le nécessaire pour rejoindre sa femme à Mytho.

Comment se déroula l'accident. — Hier soir, vers 18 h., M. Aitelli, directeur des Grands Magasins, se rendait en automobile à Mytho, en compagnie de M^{me} Aitelli et de M^{me} Mac Connell.

La voiture était pilotée par un chauffeur annamite, conducteur habituel de M. Aitelli.

Arrive au village de Tan-Hiêp, le chauffeur emprunta l'ancienne route coloniale aujourd'hui route communale, qui passe dans le centre de Tan-chauffeur après avoir traversé la voie ferrée au lieu de suivre tout droit le nouveau tracé de la route 16.

Il était à ce moment dix-neuf heures et ceci probablement la raison pour laquelle il se trompa. Le chauffeur s'aperçut presque aussitôt de son erreur et chercha à rejoindre la bonne route en traversant le terre-plein qui les sépare. Il ne vit pas, dans l'obscurité, un fossé profond d'un mètre vingt qui se trouve entre les deux routes et la voiture s'y trouva projetée. Le chauffeur et M. Aitelli, occupant les sièges avant de la voiture, tels deux projectiles, furent lancés hors de l'automobile qui alla capoter les quatre roues en l'air quelques mètres plus loin contre un arbre.

Les habitants de Tan-Hiêp, au bruit causé par l'accident, accoururent de suite et purent dégager les deux dames qui se trouvaient coincées sous la voiture.

Les blessés, c'est-à-dire M. et M^{me} Aitelli et M^{me} Mac Connell, furent conduits aussitôt à l'hôpital de Mytho, où le médecin chef constata que M. Aitelli, qui avait été relevé inanimé, avait plusieurs côtes enfoncées, tandis que M^{me} Aitelli et M^{me} Mac Connell n'étaient que légèrement blessées.

Quant au chauffeur, il se tira de l'aventure sans une égratignure et en profita pour prendre la fuite. On ne s'explique guère d'ailleurs comment il a ainsi pu se tromper car il connaissait bien cette route qu'il empruntait assez souvent pour effectuer des tournées dans l'Ouest. Ajoutons que la voiture était assurée ainsi que ses occupants.

M^{me} Mac-Connell sera probablement ramenée à Saïgon dans la journée. Quant à M. Aitelli, ayant plusieurs côtés cassés, il devra demeurer encore quelques jours à Mytho

²⁴ Probablement Morgan Andrew Clifford dit Mac O'Connell : ancien de chez Wm. G. Hale, puis courtier maritime, assureur, importateur-exportateur à Saïgon. L'un des animateurs du cercle sportif, plus spécialement amateur de horse polo.

en compagnie de M^{me} Aitelli. Les nouvelles que nous avons fait prendre ce matin confirment que seul M. Aitelli serait assez atteint. Il respire assez difficilement et un prochain examen radiographique pourra seul fixer les médecins sur son état.

M^{mes} Aitelli et Mac Connell sont restées à l'hôpital de Mytho où elles passèrent toute la nuit.

M. Dubois, directeur adjoint des Grands Magasins Charner, est parti pour Mytho ce matin dès qu'il fut avisé de l'accident. — (*La Dépêche*)

Après l'accident de Mytho. — Des nouvelles des blessés
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 septembre 1934)

Nous avons fait prendre ce matin des nouvelles des trois personnes qui furent blessées lors de l'accident qui s'est produit dimanche soir à Tan-Hiêp.

Madame Mac Connell, qui n'a que des écorchures mais qui fut assez fortement commotionnée, a été ramenée à Saigon, hier, par son mari. Quelques jours de repos lui suffiront pour se rétablir complètement.

Il en est de même pour madame Aitelli qui est restée à Mytho auprès de son mari.

Celui-ci est en assez piteux état avec ses côtes brisées et le médecin-chef de l'hôpital de Mytho pense qu'il ne sera pas transportable avant trois ou quatre jours. C'est à ce moment seulement que M. Aitelli pourra être ramené à Saïgon afin d'être examiné à la radio car il est impossible actuellement, en raison de la douleur, de déterminer s'il a deux ou trois côtes brisées

Le chauffeur n'avait pas pris la fuite, comme on nous l'indiqua primitivement, mais s'était rendu auprès des autorités indigènes de Tan-Hiêp tandis que M. le commissaire de Mytho le faisait rechercher.

Il a été ramené à Saïgon, hier, par M. Dubois, directeur général des Grands Magasins Charner.

LISTE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES ACTIFS DE
L'ASSOCIATION TONKINOISE DES ANCIENS COMBATTANTS (ATAC) (1935)

N ^o matricule	Noms et prénoms	Professions	Adresses
517	Boutet (Marcel)	U.C.I.A.	Hanoï
1.157	Chabrier (Justin)	Directeur de l'U. C. I. A.	Hanoï
1.304	Serret (Élie-Victor)	Employé aux G. M. R.	En France

CAMBODGE

PHNOM-PENH

(*L'Avenir du Tonkin*, 19 février 1935)

Les Grands Magasins Charner à Pnom-Penh. — Une initiative intéressante. — Les G. M. C. ont eu l'heureuse idée de venir présenter régulièrement dans notre ville les articles de luxe et de haute nouveauté dont ils sont les spécialistes en Indochine.

Cette présentation, qui sera dorénavant mensuelle, comprendra : la mode, la couture, la maroquinerie et la parfumerie de luxe et sera faite dans le grand hall du Royal Hôtel*.

Les G. M. C. ont obtenu l'exclusivité des modèles, robes du soir et d'après-midi du grand couturier Lucien Lelong. Ces modèles seront présentés à partir du mois de mars, au fur et à mesure de leur arrivée de France.

L'Union commerciale indochinoise et africaine
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 22 juin 1935)

Le bénéfice d'exploitation de l'exercice au 30 septembre 1934 s'élève à 3.230.721 fr. contre 4.263.985 fr. Après déduction des frais généraux et charges financières, le bénéfice net s'établit à 260.513 fr. contre 405.961 francs.

L'Union commerciale indochinoise et africaine
Assemblée ordinaire du 27 juin 1935
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 10 août 1935)

Séance présidée par M. [Jean] Thierry, président du conseil d'administration, qui appelle au bureau, en qualité de scrutateurs, M. Crémieux et M. Schneider, les deux plus forts actionnaires présents et acceptants.

M. Picquenard, directeur général, remplit les fonctions de secrétaire de l'assemblée.
44.980 actions sont présentes ou représentées.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à l'article 37 des statuts, nous vous avons convoqués, messieurs, en assemblée générale ordinaire pour le 6 juin dernier, afin de soumettre à votre approbation le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice clos le 30 septembre 1934.

Faute de quorum, cette réunion n'ayant pu avoir lieu, vous êtes réunis aujourd'hui aux fins de délibérer sur les mêmes questions portées à l'ordre du jour de la précédente convocation.

Résultats financiers

Le bénéfice brut de l'exploitation s'établit à 3.230.751 64
dont il y a lieu de déduire le solde des fais généraux et agios du siège social, soit 1.916.992 61

laissant un reliquat de 1.313.729 03

qui, après application de l'intérêt revenant aux obligations, soit 1.053.215 75

laisse en définitive pour l'exercice un bénéfice net de 260.513 23

Celui-ci joint au report antérieur de 405.961 16

donne un solde disponible de 666.474 44

que nous vous proposons de reporter à nouveau.

Le bilan soumis à votre examen ne comporte pas de remarque particulière. Il souligne, cependant, une diminution nouvelle de nos engagements que nous vous signalons en passant.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

1° En Indochine

En Indochine, au cours de cet exercice (1933-1934), la situation s'est maintenue difficile en dépit de certains facteurs favorables, ayant, à un moment donné, pu paraître susceptibles d'assurer un redressement économique relativement rapide.

C'est qu'en effet, si la sortie des riz s'est effectuée à une cadence très satisfaisante, et pour un tonnage exporté marquant une progression notable, les cours ont, par contre, dans leur ensemble, malheureusement enregistré une baisse de l'ordre de 15 à 20 % sur ceux déjà très bas de l'année précédente.

C'est qu'aussi, malgré une récolte de maïs très abondante et une exportation massive, en grande partie réalisée vers la métropole, les cours se sont, là encore, repliés à un niveau inférieur de près de 25 à ceux précédemment obtenus.

Les facultés acquisitives de l'indigène ne pouvaient, dans ces conditions, se trouver relevées de façon suffisante pour lui permettre de venir créer, comme consommateur, une demande relativement normale.

Seul, le caoutchouc a vu ses cours mieux tenus et, par un accroissement notable de production, a permis une amélioration sensible dans la situation des diverses plantations de Cochinchine.

Dans l'ensemble, la persistance du malaise économique s'est traduite par un signe tangible qui permet d'en mesurer assez exactement l'étendue et qui n'est autre que les moins-values budgétaires enregistrées.

À la date du 30 septembre, clôture de notre exercice social, c'est-à-dire pour les neuf premiers mois de l'année 1934, celles-ci étaient de l'ordre de 5 millions de piastres, soit 13 % environ de déficit sur les évaluations primitives.

Nos affaires de détail et de gros n'ont pas été insensibles à ces éléments défavorables qui ont, en général, plus encore affecté les marges bénéficiaires que le chiffre d'affaires lui-même. En effet, en raison des baisses de prix marquées enregistrées à l'origine sur la plupart des articles que nous traitons, nous pouvons estimer que notre volume d'affaires n'a pas été inférieur à celui précédemment réalisé. Par contre, en raison même des facteurs défavorables influençant le marché, nous avons dû nous montrer peu exigeants quant aux marges bénéficiaires pour demeurer au contraire assez stricts sur le choix de la clientèle elle-même. Nous ne pouvons pas, en effet, considérer le marché comme définitivement stable et assaini et devons, de ce fait, dans toute la mesure du possible, chercher à éviter tout caractère aléatoire à nos opérations.

Redressement de la situation budgétaire

Avant d'en terminer avec l'examen de la situation indochinoise, il nous paraît intéressant de vous signaler qu'après quatre années consécutives de déficit budgétaire, un certain redressement semble enfin s'opérer.

Pour les premiers mois de l'année 1933, les recettes de la colonie accusent une légère plus-value sur les évaluations. Il faut voir là un symptôme favorable, vraisemblablement dû en grande partie au fait que la sortie des riz est déjà en sérieuse avance sur les expéditions correspondantes de l'an dernier.

Grâce à la hausse persistante de l'argent métal qui s'est produite sur tous les marchés d'Extrême-Orient, les prix obtenus sont également en légère progression, ce dont l'indigène ne pourra que profiter.

Le récent accord passé avec la Chine permettra sans doute de consolider cette situation pour l'avenir.

Il nous faut, par contre constater, qu'en raison de la mauvaise tenue du marché des céréales en France, il sera vraisemblablement difficile d'assurer cette année l'exportation des maïs d'Indochine sur la métropole. Si l'écoulement n'en pouvait être effectué comme précédemment, ce serait, pour la colonie en général, une importante diminution de recettes, fait qui ne manquerait pas d'avoir certainement une répercussion fâcheuse sur le pouvoir d'achat des indigènes producteurs.

En raison du marasme persistant sur les marchés de matières premières, nous avons jugé opportun de maintenir très au ralenti nos opérations d'exportations d'Extrême-Orient.

Nous préférons, en effet, attendre qu'une stabilisation de prix permette de reprendre ultérieurement nos affaires, ayant toujours dans ces transactions délibérément écarté tout caractère spéculatif.

2° Au Maroc

Au Maroc, la situation s'est encore maintenue franchement mauvaise. C'est que, jusqu'ici, en effet, les deux problèmes capitaux, savoir : le problème agricole et la révision du régime douanier, malgré la bonne volonté de tous, n'ont pu encore recevoir de solutions satisfaisantes.

Pays neuf, doté d'un équipement moderne et d'un régime administratif conçu dans une période d'euphorie, le Maroc est aujourd'hui obligé de faire face à un budget absorbant plus de 300 millions pour les arrérages de sa dette, plus de 400 millions pour ses services administratifs, charges qu'il ne peut plus supporter.

Privé, d'autre part, par la crise générale, de l'apport constant des capitaux venant s'investir dans la mise en valeur dont il avait vécu jusqu'alors, privé également de toute possibilité d'emprunt nouveau, le Maroc ne peut désormais faire face au paiement de ses importations qu'en assurant le développement et l'extension de ses propres exportations.

Deux chiffres soulignent le déséquilibre existant aujourd'hui : en 1934, contre 1.319 millions d'importations, les exportations ne figurent en contrepartie que pour 667 millions.

Or, dans ce chiffre d'exportations, l'agriculture est comptée pour plus des 3/4, dont 1/4 pour le blé seulement. La dévaluation brutale des produits agricoles de toute nature, et des céréales notamment, a mis en France les agriculteurs dans une situation particulièrement délicate et difficile. Plus délicate et plus difficile encore est donc la situation des colons marocains, par ailleurs nettement plus imposés que les agriculteurs français, dont une part seulement de récolte peut venir sur la métropole en franchise, à des prix sinon très rémunérateurs du moins possibles pour assurer normalement leur existence. Devant exporter le surplus sur le marché mondial, à des cours excessivement bas en raison même des concurrences étrangères existantes, la colonisation marocaine n'est plus à même aujourd'hui, avec ses ressources ainsi amenuisées dans des proportions imprévisibles, de tenir ses engagements antérieurs.

Pour l'instant, malgré la sollicitude des pouvoirs publics maintes fois exprimée, aucun acte précis n'est venu souligner le soutien que chacun s'accorde à reconnaître comme indispensable, tant au point de vue économique politique, soutien pourtant déjà accordé tant en Algérie qu'en Tunisie.

Devant des ressources en perpétuelle régression, le Maroc a dû et doit donc encore se retourner pour ses achats vers les pays susceptibles de lui fournir aux prix les plus bas.

Un désaxement total s'est produit de ce fait dans les anciennes relations commerciales du Protectorat.

Une révision du régime douanier semble indispensable

Le Japon, la Chine, la Belgique, les États-Unis viennent désormais sitôt après la métropole dans les transactions marocaines à l'importation, distançant de façon très nette d'autres pays autrefois plus privilégiés tels que l'Angleterre et l'Italie.

Mais, tandis que la France achetait au Maroc, l'année dernière encore, pour 337 millions de produits en lui en vendant 555 millions, ces quatre nations limitaient leurs achats à 21 millions, alors que leurs ventes progressaient à près de 330.

C'est cet état de fait, extrêmement fâcheux pour les intérêts français et marocains, qu'il y a lieu de voir modifié par une révision du régime douanier tel qu'il a été conçu et appliqué après la signature de l'acte d'Algésiras.

Alors qu'on pouvait envisager une modification devant intervenir dès les premiers mois de cette année, puisque le projet de budget faisait état de certaines rentrées de ce chef, la mesure a dû être pour l'instant encore différée.

Qu'il nous suffise de rappeler que la part de la France, autrefois dépassant 62 % dans les importations totales, n'atteint plus que 35 % de ce même montant dans les deux premiers mois de 1935.

Il est donc aisé de comprendre que, devant la situation que nous venons de dépeindre, nous ayons été amenées à limiter volontairement nos transactions dans notre département Agricole et à réduire pour l'instant au minimum les charges qu'il nous créait.

Nous ne pourrons en envisager une reprise normale qu'après un règlement satisfaisant des engagements contractés envers nous par l'ensemble de notre clientèle.

Notre département Articles pour Européens et Indigènes, sérieusement concurrencé par des provenances nouvelles, n'a pas pu, au cours de l'année dernière, se développer comme nous l'eussions souhaité.

Nos départements Alimentation et Matériaux ont, par contre, maintenu dans leur ensemble une activité satisfaisante.

Hommage à la mémoire de deux collaborateurs

Tout récemment, notre société vient d'être cruellement éprouvée par la perte de deux anciens et dévoués collaborateurs : M. Lesca, directeur des Grands Magasins Réunis, à Hanoï, entré dans notre société en 1919, est mort des suites d'une douloureuse maladie. Travailleur infatigable, technicien éprouvé, il avait su, par sa grande affabilité, s'attirer l'unanime sympathie de tous ceux qui l'approchaient.

M. Denoueix, directeur de nos affaires au Maroc, entré dans notre société en 1922, est brusquement décédé le 8 mai dernier des suites d'une congestion. Ses grandes qualités d'activité et d'intelligence nous avaient permis d'apprécier hautement son concours dans la difficile conduite de nos affaires marocaines.

Vice-président de la commission municipale de Casablanca, où il siégeait depuis 1930, ses collègues ont tenu à marquer, en lui accordant des funérailles officielles, l'estime en laquelle il était tenu par tous.

Nous vous demandons de vous associer aux condoléances que nous avons présentées à leurs familles.

Questions à l'ordre du jour

Le mandat que vous aviez confié à MM. Jean Delpech et Paul Isnard Le Francé vient à expiration. Nous vous proposons de vouloir bien le leur renouveler.

Vous aurez également à nommer les commissaires aux comptes pour l'exercice 1934-1935 et fixer le montant de leur allocation.

Nous vous rappelons que MM les commissaires sortants sont rééligibles.

BILAN AU 31 SEPTEMBRE 1934

ACTIF	
Immeubles terrains et constructions	34.095.238 15
Agencement et matériel	2.994.581 18
Caisse et banquiers	2.314.288 43
Portefeuille-titres	756.214 00

Débiteurs divers en France	1.820.806 83
Marchandises et produits en Europe	885.409 47
Solde des agences d'Extrême-Orient et du Maroc :	
Caisse et banques	746.436 95
Marchandises générales	22.515.2119 20
Comptes débiteurs et crédit.	8.645.034 22
Frais de fusion	636.374 25
	<u>75.439.632 98</u>
PASSIF	
Capital	42.000.000
Obligations	15.000.000 00
Fonds de prévoyance	144.788 76
Banquiers et effets à payer	8.582.466 02
Créanciers divers	3.677.502 54
Fournisseurs	3.368.301 22
Profits et pertes :	
Report de l'exercice précéd.	405.961 16
Exercice 1933-1934	260.513 28
	<u>75.439.632 98</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Bénéfices d'exploitation	3.230.721 64
À déduire :	
Solde des frais généraux et agios du siège social	1.916.992 61
Reste	1.313.729 03
Intérêts aux obligations	1.058.210 75
Reste bénéfice net de l'exerc.	260.513 28

LA DISCUSSION

M. le président. — Avant de passer au vote des résolutions, je suis à votre disposition pour toutes indications complémentaires que vous pourriez désirer nous demander.

Un actionnaire ayant demandé si, au point de vue fiscal, la société était soumise au régime colonial ou au régime métropolitain, M. le président répond que la société est une affaire française travaillant aux colonies : son régime fiscal est par conséquent complexe, et il serait fastidieux d'en exposer les délais à l'assemblée.

Le problème marocain, c'est le problème du blé

Un autre actionnaire. — Pour le Maroc, on a fait grand état de découvertes de pétrole. Cela paraît très sérieux. N'y a-t-il pas là une circonstance de nature à donner des espérances pour un moment donné ?

M. le président. — Peut-être, pour l'avenir.

L'actionnaire. — On en a trouvé.

M. le président. Oui. Il y a des espoirs mais l'on n'est pas encore entré dans la phase industrielle et le pays n'en a encore, jusqu'à ce jour, nullement bénéficié. C'est un espoir que je crois justifié. Mais ce n'est pas encore une richesse exploitée actuellement, pour le Maroc.

L'actionnaire. — D'un autre côté, vous avez des phosphates très riches et supérieurs même, je crois, comme qualité, aux phosphates américains ?

M. le président. — Oui, c'est en effet une grosse richesse pour la colonie.

L'actionnaire. — On avait aussi parlé de charbon.

M. le président. — Oui. Mais il ne faut pas s'illusionner, le grand problème, actuellement pour le Maroc, est celui des céréales. C'est donc un problème agricole. Les céréales représentent les trois-quarts des exportations du pays : sur plus de six cent millions d'exportations, il y a pour quatre cents millions de céréales. Tel est le problème marocain à l'heure actuelle. Nous ne connaissons pas l'avenir. Mais, pour l'appeler par son nom, le problème présent n'est autre que celui du blé. C'est une question brûlante en ce moment.

Vous connaissez la position du problème agricole en France. Vous avez lu certainement, par ailleurs, l'exposé de M. Ponsot à la Conférence Impériale. C'est la tragédie du Maroc dont nous avons parlé dans le rapport du conseil d'administration. C'est ce qui rend plus difficile encore la situation actuelle car jamais les circonstances n'ont encore été aussi délicates au Maroc. La situation est telle qu'il faut une intervention des pouvoirs publics, qui sont d'ailleurs déjà intervenus dans le passé. Le problème a donc été posé mais il n'a pas encore reçu de solution.

Un troisième actionnaire. — Messieurs les commissaires aux comptes disent, dans leur rapport, que tous les amortissements nécessaires ont été apportés sur la valeur du portefeuille. Ces amortissements ont été pris sur le compte de profits et pertes. À combien se montent-ils ?

M. le président. — Il s'agit d'une somme insignifiante.

Le même actionnaire. demande s'il est dans les intentions du conseil de réaliser une partie des immeubles sociaux en Indochine.

M. le président répond que cette éventualité pourrait être examinée si les conditions générales redevenaient favorables. Pour l'instant, il n'en est pas question, puisque la trésorerie est à l'aise.

Questions diverses

M. le président. — Avez-vous encore d'autres questions complémentaires à poser ?

Un troisième actionnaire. — Dans le compte de profits et pertes, je vois un poste à déduire : « Solde de frais généraux et agios du siège social », 1.916.992 fr. 61. Pourriez-vous nous donner un aperçu des dépenses qui sont incluses dans ce poste, et nous indiquer si le montant est en augmentation ou en régression par rapport à l'année précédente ?

M. le Président. — Il y a les mots "Solde des frais généraux et agios du siège social. » parce que ce poste est, en effet, un solde constitué par divers éléments ; frais généraux du siège social et agios payés par lui. Nous avons suivi cette politique depuis toujours.

Nous concentrons (étant donné que nous avons des intérêts éparpillés fort loin) toute la trésorerie à Paris. C'est donc nous qui payons les agios aux banques, agios qui viennent en déduction de postes agissant en sens contraire.

C'est pourquoi il y a le mot « solde ».

En ce qui concerne les frais généraux, à titre indicatif, dans l'exercice dont nous vous rendons compte, les frais généraux sont en diminution de quelque 10 %, exactement 9,52 % ; nous avons fait faire ce calcul. Et ils sont en diminution de près de 25 % (24,25 %) depuis la fusion de notre société avec la Société coloniale des grands magasins.

Nous avons atteint les chiffres que nous espérions. Ce n'est pas un bien grand succès : nous aimerions mieux avoir plus de frais généraux et faire un chiffre d'affaires plus important, mais enfin, nous avons atteint sur ce point précis le but que nous nous étions fixé.

LES RÉOLUTIONS

Personne ne demandant plus la parole, il est procédé au vote des résolutions, qui sont successivement approuvées à l'unanimité.

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et celui des commissaires, approuve le rapport du conseil et les comptes de l'exercice 1933-1934 tels qu'ils sont présentés et comme conséquence, donne aux administrateurs *quitus* de leur gestion.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, en conformité de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, donne acte aux administrateurs du compte rendu fait par eux, à la satisfaction de l'assemblée des opérations dans lesquelles ils ont un intérêt et qu'ils avaient été autorisés à exécuter par l'assemblée de 1934.

Elle leur renouvelle, à cet égard, l'autorisation exigée par la loi.

M. le président. — Il s'agit là d'opérations courantes, comme je le disais il y a un instant : quelques opérations de banque, opérations commerciales et opérations de transit traitées avec des sociétés qui nous entourent.

Troisième résolution

L'assemblée générale nomme administrateurs pour six ans M. Jean Delpech et M. Paul Isnard le Francé, administrateurs sortants.

Quatrième résolution

L'assemblée générale nomme pour remplir les fonctions de commissaires pour l'exercice 1934-1935 MM. Léonis, [Albert] Anthoine et [J.] Weiss, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, et fixe leurs émoluments à 2.000 fr. pour chacun d'eux.

CONSEIL FRANÇAIS DES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS DE L'ANNAM
Année 1936

Liste des électeurs (1.201)
(Bulletin administratif de l'Annam, 15 février 1936)

7° — Circonscription électorale de Tourane
21 Chauvin Louis Directeur de l'U.C.I.A. Dieu-tri

Nouvelles brèves
(*La Dépêche d'Indochine*, 11 septembre 1936, p. 9)

La vente des délicieuses huîtres cultivées par un spécialiste : M. [Amposta](#), et contrôlées par l'Institut Pasteur de Nhatrang, a eu un tel succès la semaine dernière aux GRANDS MAGASINS CHARNER que tous les clients n'ont pu être servis. La Direction s'en excuse et engage sa clientèle à remettre ses commandes à l'avance.

Elle offrira gracieusement cette semaine pour tout achat de 6 douzaines d'huîtres, une bouteille de Val Gay blanc et pour 10 douzaines, une bouteille bourgogne blanc 1929.

Publicité
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 31 octobre 1936)

GRANDS MAGASINS CHARNER

**ÇA !!
C'EST
INTÉRESSANT !!!**

26 Octobre
AU
5 Novembre

TRIPES JOUBES
Mets délicieux préparé à
la Périgourdine par un
chef de grande classe.
La Bte 4/4 0.90
La Bte 1/2 0.53
La Bte 1/4 0.28

RECOMMANDÉ

VINS

CASTEL ROSE 12°
La bouteille. . . 0.40

BORDEAUX MEDOC
La bordelaise. . 0.50

BOURGOGNE ROUGE
La bouteille. . . 0.53

MON CEPAGE BLANC
La bouteille. . . 0.45

FROMAGES

CAFÉ

mélange Arabica
courant, torréfié
électriquement

HUILES

SUPER CHARNER
sans goût

extra fine

Bidon de 1 ko 0.70

— 2 kos 1.35

— 3 kos 2.05

— 5 kos 3.40

— 10 kos 6.75

Petit Gervais 0.59

Cancaillote 0.58

le ko

1.00

CONSERVES

SARDINES DES
« TABLES ROYALES »

A l'huile la bt. 1/2 0.43

Au citron la bt. 1/2 0.38

Au beurre la bt. 1/4 0.48

CRABES
« DES PRESIDENTS »

Boîtes 1/4 . . . 0.75

— 1/2 . . . 1.35

THON A L'HUILE
« GLOBE »

Boîte 1/4 . . . 0.42

— 1/8 . . . 0.25

Chèvre extra 0.45

Pont L'Evêque 0.70

Port Salut 0.22

500 gr. 250 gr.

0.52 0.30

RÉCLAME ALIMENTATION

26 OCTOBRE AU 5 NOVEMBRE

(Le Nouvelliste d'Indochine, novembre-décembre 1936)

Cognac Delcros, 3 étoiles, la flûte, exceptionnel 1,80 fr.

Huiles Guiot

Confitures Teyssonneau

...

Grands Magasins Charner

RÉCLAME MENSUELLE

Alimentation

VINS

MON CEPAGE rouge 11°, dont le bouquet est apprécié sur toutes les tables.

Blle Champenoise 0.34

Litre 0.41

GRAND VIN DE TABLE, affaire exceptionnelle, stock limité, la blle Champenoise.

Rouge 0.35

Blanc 0.36

COTE DU RHONE 1929, la bouteille 0.52

ANJOU Grande Réserve 1.05

Pétillant sec 1.20

Coteaux des Layons 1.20

COGNAC DELCROS, 3 Etoiles, la flute (exceptionnel) 1.80

HUILES GUIOT, Le Bidon 1 ko 0.84

— 2 kos 1.65

qualité extra-fine pour la table — 5 kos 4.00

CONSERVES DE CHOIX

Choux de Bruxelles (Dalidet) Boîte 1/2 500 gr. environ 0.42

Petits Pois fins de Gourmet Boîte 1/2 0.32

Sardines «La Morbihannaise» Boîte 4/4 1.05 Boîte 1/4 0.21

CONFITURES TEYSSONNEAU Pur sucre. Pur fruit
qualité extra

Prunes, Abricots, le pot de 1 kilo net 1.18

Fraises id. 1.35

Annuaire Desfossés, 1937, p. 1387 :

Union commerciale indochinoise et africaine

Conseil : J. Thierry, pdt ; J. Vigne, v.-pdt adm. dél. ; G. Hecquet, v.-pdt ; F. Estier, v.-pdt ; G. Vigne, adm.-dir. gén. ; J. Borel de Bitche, G. Bouteiller, J. Delpech, vice-amiral

Dumesnil, H. Farré, Émile Fontaine, J. Foussier, A. Gaisman, P. Isnard Le Francé, M. Lacaze, P. Lecat, R. Legrand, E. Level.

Commissaires des comptes : Bertaud, Cheminais, Anthoine.

REVUE DE LA PRESSE DE COCHINCHINE
SAIGON

Un vieux colonial disparaît

M. A. PIPQUENARD

(*L'Avenir du Tonkin*, 19 janvier 1937)

C'est avec une réelle tristesse que nous avons appris la mort survenue à Paris de M. H. Picquenard, directeur général de l'Union commerciale indochinoise et africaine.

Un câble reçu hier matin avisait le siège de cette firme à Saïgon, de la mort de celui qui fut véritablement son animateur.

M. Picquenard était un vieil Indochinois. Il avait fait plusieurs séjours au Tonkin où il contribua par son activité inlassable au développement commercial du Protectorat.

Lorsqu'il fut appelé, voici quelques années, à occuper les importantes fonctions de directeur général de l'U. C. I. A. à Paris, il ne quitta pas sans regret cette Indochine à laquelle il avait tant donné de lui-même et où il ne comptait que des amis.

Pendant plus de 35 ans, et l'on peut dire presque sans aucun repos, M. A. Picquenard travailla au développement de l'Union commerciale indochinoise et africaine qu'il aimait tant et lui consacra toute son intelligence, son activité et ses forces. La Société perd en lui un chef bienveillant qui sera regretté de tous ceux qui connaissaient son extrême bonté.

L'« Impartial », en s'inclinant devant la mémoire de ce grand travailleur, prie l'Union commerciale indochinoise et africaine et tous ceux que ce deuil affecte, de croire à l'expression de ses condoléances profondément émues.

SAIGON

Départ

(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 24 avril 1937)

Nous apprenons le départ pour la France de M. Michel Aitelli, directeur des Grands Magasins Charner.

M. Aitelli dont l'activité ordonnée et la courtoisie du grand chef ont été si appréciés par la clientèle des Grands Magasins Charner, va prendre en France un repos légitime.

Nous lui présentons, ainsi qu'à la charmante madame Aitelli, nos meilleurs souhaits de bon voyage et de bon congé.

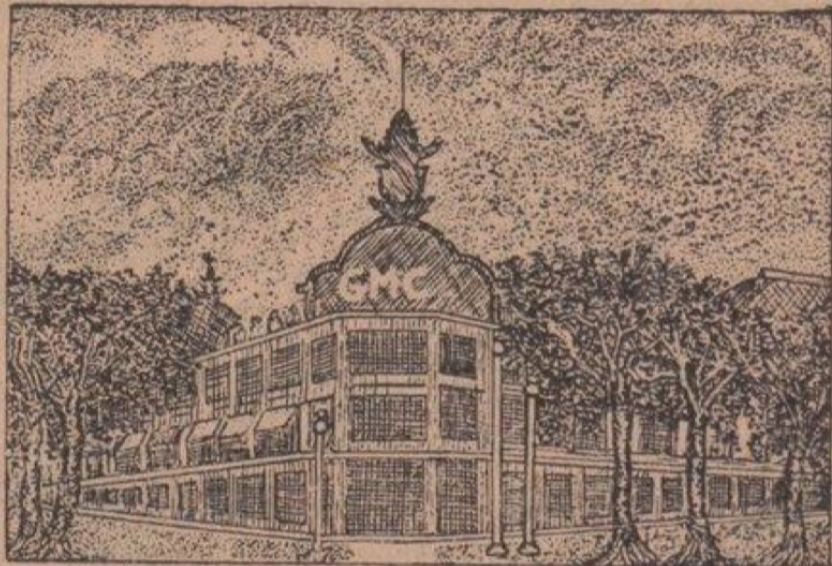
Publicité

(*Guide touristique général de l'Indochine*, Taupin, Hanoi, 1937, XIV)

GRANDS MAGASINS CHARNER

SAIGON

R. C. Saigon n° 257



LES MAGASINS

les mieux approvisionnés de l'Indochine

LE CHOIX

le plus étendu

DES PRIX

incomparables

TOUTES LES FACILITÉS

du grand magasin de Paris



L'Union commerciale indochinoise et africaine
(*La Journée industrielle*, 9 juillet 1937)

L'assemblée ordinaire tenue hier, sous la présidence de M. Jean Thierry, a approuvé les comptes de l'exercice 1936 se soldant par un bénéfice de 167.854 fr. qui a été affecté en déduction des pertes antérieures qui se trouveront ramenées de 4.568.623 fr. à 4 millions 400.770 francs.

La réélection comme administrateur de MM. Jean Thierry et Joseph Vigne, dont le mandat venait à extinction, a été votée.

Le rapport du conseil indique qu'au cours de l'exercice, la dévaluation, en Extrême-Orient, a eu pour effet immédiat l'élévation correspondante du prix du riz, du caoutchouc et, d'une façon générale, de tous les produits du sol et du sous-sol, matières premières cotées sur les marchés mondiaux. Par contre, les marchandises d'importation n'ont pas subi immédiatement la hausse normale que l'on pouvait espérer. Il est indéniable que la clientèle, dans son ensemble, s'est, de ce fait, trouvé avoir une puissance d'achat accrue qui a été pour les affaires en général un stimulant très marqué ; tant dans les affaires de gros que dans les affaires de détail, la société a

bénéficié d'un très sensible regain d'activité, et la cadence des ventes se maintient toujours à un rythme satisfaisant.

Au Maroc, en raison de la situation particulière créée par l'acte d'Algésiras, la dévaluation ne pouvait pas avoir les mêmes conséquences. À l'importation, les prix français ne permettent au Maroc que des achats relativement faibles par rapport aux besoins généraux du pays. La dévaluation n'a point changé cette situation, les bénéfices s'en trouvant largement dépassés par la charge des lois sociales. Par contre, un relèvement des prix de toutes les importations étrangères au Maroc s'est manifesté. relèvement presque directement proportionnel à la dévaluation elle-même. Les affaires demeurent dans une stagnation relative, la situation économique du pays ne comportant pas dans son ensemble une amélioration nouvelle très appréciable.

L'Union commerciale et africaine
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 10 juillet 1937)

L'assemblée ordinaire du 21 juin, n'ayant pas réuni le quorum, a été convoquée à nouveau pour le 8 juillet.

Le rapport du conseil qui sera présenté estime que le résultat bénéficiaire, qui s'élève à 167.853 francs, tout en étant modeste, marque une notable amélioration sur l'exercice précédent.

Ce redressement, amorcé au cours de l'année 1936, se trouve confirmé par l'augmentation du chiffre d'affaires et des résultats enregistrés pour le premier semestre de l'exercice en cours.

L'Union commerciale indochinoise et africaine
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 7 août 1937)

L'assemblée ordinaire tenue le 8 juillet a approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1936.

Le bénéfice brut d'exploitation s'est établi à 3381.325 francs, contre 2.637.519 francs pour l'exercice précédent ; les frais généraux et agios du siège social ont atteint de leur côté 2212.230 francs, laissant un reliquat de 1 million 169.094 francs, sur lequel le service des obligations absorbe 1.001.241 francs. Le bénéfice net ressort donc à 167. 953 francs, qui vient en déduction du report déficitaire antérieur.

MM. Jean Thierry et Joseph Vigne, administrateurs sortants, ont été réélus.

Bien que modestes encore, souligne le rapport du conseil, les bénéfices marquent une notable amélioration sur l'exercice précédent. Le rapport lu à l'assemblée de l'an dernier laissait pressentir ce redressement, qui, amorcé en 1936, se trouve confirmé par l'augmentation du chiffre d'affaires et des résultats enregistrés pour le premier semestre de l'exercice en cours.

CASABLANCA
Le général Noguès inaugure le nouvel hôtel
de la Banque d'État du Maroc
(*Le Petit Marocain*, 17 octobre 1937)

Dans le hall de la banque se trouvaient tous les invités de la direction de la B.E.M., parmi lesquels nous avons noté :
M. Mimard, directeur de l'U.C.I.A.

Inauguration du marché central de Phnom-Penh
Les stands de l'U.C.I.A. (Grandel, agent exclusif)
(*La Vérité*, n° spécial, 19 novembre 1937)

Voici un nom qui commence à s'imposer au Cambodge dans le monde des affaires et dans le grand public : celui de Grandel. Deux stands le répètent. Ce n'est pas de trop pour donner à chaque marque ou maison représentée la place qui lui revient.

Représentant à Phnom-Penh de l'U.C.I.A. et des produits que cette grande firme importe, Tabacs de la Régie Française, réveils Jazz, disques Columbia, pneus Goodrich, conserves, liqueurs et vins de toutes sortes, M. Grandel représente également, pour le Cambodge, la coopérative du Quang-Nam, dont les tissus de soie font l'admiration des connaisseurs.

Malgré ses occupations de secrétaire-trésorier du Comité de la Foire-Exposition, il trouve encore un moment pour nous présenter le stand de la Coopérative du Quang-Nam (Tourane) dont il est l'agent pour le Cambodge et le Bas-Laos. Tout en nous montrant des pièces de satin, de tussor, de shantung, que nous apprécions tant par leur qualité que leur prix très avantageux, M. Grandel nous donne des explications sur le fonctionnement de la Coopérative du Quang-Nam. Le peu de place dont nous disposons dans ce numéro ne nous permet pas de le reproduire de suite, mais en raison de leur intérêt économique, nous ne manquerons pas de les publier prochainement. Elles valent la peine d'être portées à la connaissance du public car l'exemple donné par les organismes corporatifs de l'Annam peut et doit servir au Cambodge ou tout reste encore à faire à ce point de vue. Nous le ferons d'autant plus volontiers que nous savons avec quel intérêt le Résident Supérieur, M. Thibaudeau, se plaît à favoriser le développement économique et social du beau pays khmer.

Ces deux stands se distinguent par le caractère artistique de leur agencement. Les visiteurs s'y arrêteront certainement.

L'Union commerciale indochinoise et africaine.

(Augustin Hamon,
Les Maîtres de la France, t. 3, Éditions sociales internationales, 1938)

[191] Son siège est 25, rue de la Ville-l'Évêque ; elle date de 1904 et est au capital de 42 millions. Dans son conseil nous retrouvons M. Jean Delpech et M. Georges Hecquet, qui ont été vus à la société précédente [Asiatique et africaine]. Puis il y a M. Émile Level [anc. dg BNC], fidéi-commis des Rothschild (voir tome I et dans les chapitres précédents) ; M. [Jean Thierry*](#) (tomes I et II), qui est président du conseil ; M. Maurice Lacaze, frère du vice-amiral Lucien Lacaze (voir tomes I et II), fidéi-commis des Schneider ; MM. Joseph et Georges Vigne, nommés à la Société maritime nationale, l'un d'eux est administrateur délégué, l'autre directeur général ; le vice-amiral Charles Dumesnil*, dont la femme est née Vera de Fermor ; [M. Jules Borel de Bitche, habitant \[192\] Bruxelles, que nous reverrons dans notre tome IV \(entreprises métallurgiques ²⁵\)](#), où les Viellard (tomes I et II) sont participants ; M. Honoré Farré, ancien président de

²⁵ Jules Borel de Bitche, 21, rue de la Science, à Bruxelles : administrateur des Usines Ch. Vermot à Châtenois (Territoire de Belfort)(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 septembre 1927).

chambre au Tribunal de commerce de la Seine, importateur-exportateur ; M. Jacques Foussier, administrateur des Établissements Pernod (absinthe Veil-Picard) et de la société des Nouvelles Galeries et Magasins modernes ; il ne figure pas dans les annuaires mondains ; M. Paul Lecat [ép. Suzanne Vigne], déjà vu dans le tome II, ingénieur des ponts et chaussées, haut employé de la Compagnie générale d'électricité ; M. René Legrand, qui est directeur général de la Compagnie générale des colonies ; nous le reverrons à Radio-Orient.

Il appert de cette liste d'administrateurs que cette société est une participation de plusieurs groupes financiers.

Saïgon
L'affaire de vol des G. M. C.
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 avril 1938)

Nos lecteurs se souviennent encore sans doute du vol commis au préjudice des Grands Magasins Charner, et dans lequel sont impliqués onze employés de cette maison ou commerçants indigènes.

L'affaire peut se résumer à ceci :

Le magasinier tonkinois de cette firme, nommé Phan-Tham, s'entendait avec quelques livreurs, secrétaires et vendeurs, pour voler diverses marchandises qu'il vendait à des prix défilant toute concurrence.

Par exemple, une chemisette « Valisère » en soie vendue aux Grands Magasins au prix de 5 p. 80, on pouvait l'acheter à Phan-Tham de 1 p. 50 à 2 piastres.

Depuis des mois, ce vol durait. D'où perte d'une somme supérieure à 5.000 piastres pour la victime.

Mais, un jour, un client de cette firme vint se plaindre à la direction de G. M. C. que, quelque part, en ville et à l'intérieur, on vendait des marchandises à des prix désastreux.

Une enquête discrète permit de découvrir le pot-aux-roses.

Des perquisitions, suivies d'arrestations, furent opérées.

Le Parquet fit citer, devant la Correctionnelle indigène, Phan-Tham et dix de ses complices.

Par des mensonges, de faux alibis, des contradictions, ils essayèrent de se disculper, en rejetant mutuellement les responsabilités.

Le Ministère public, représenté par M. Guillaume, soulignant la mauvaise foi des inculpés, réclame contre eux l'application la plus sévère de la loi, c'est-à-dire le maximum de la peine prévue : 5 ans de prison, aggravé de dix ans d'interdiction de séjour.

Quatre avocats, dont M. le bâtonnier Viviers, MM^{es} Kim et Loye, défendirent les inculpés en disant qu'ils avaient commis de petits vols.

Représentant la partie civile, l'U. C. I. A., M^e Séminel demanda le remboursement du montant du vol : 5.000 piastres.

L'affaire fut mise en délibéré.

LUCIA
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 11 juin 1938)

Le rapport du conseil à l'assemblée qui s'est tenue le 7 juin fait part de l'espoir de liquider définitivement, d'ici la clôture de l'exercice en cours, le solde débiteur pour peu que l'activité actuelle se maintienne. En Indochine, où se font les quatre cinquièmes des

affaires de la société, celles-ci, aussi bien pour le gros que pour le détail, ont marqué une progression très satisfaisante ; la situation générale est cependant moins favorable depuis la fin de septembre 1937. Au Maroc, on n'a pas constaté pareille amélioration.

Le bénéfice d'exploitation de l'exercice au 30 septembre 1937 s'élève à 5.498.058 francs contre 3.381.325 francs pour le précédent. Les frais généraux ont absorbé 1.821.887 fr. et le service des obligations 1.006.661 fr. Il reste ainsi un bénéfice net de 2.609.509 fr. contre 167.853 francs qui permettra de ramener le solde débiteur du bilan de 4.400.770 francs à 1.791.260 francs.

Les exigibilités de la société comprennent 3.500.263 francs de créanciers divers, 7.960.125 francs (contre 8,6 millions) de banquiers et effets à payer et 9 millions 140.886 francs (contre 6,8 millions) de fournisseurs. En regard, l'actif aligne 2.247.203 francs (contre 1.746.120 francs) en caisses et banques, 1.250.480 francs de débiteurs en France, 408.913 francs (contre 1.136.812 fr.) de marchandises en France. Les agences d'Extrême-Orient se totalisent à 34.802.731 francs (contre 29.016.308 fr.) comprenant 1.135.538 francs en caisses et banques, 23.506.225 francs de marchandises et 10.160.966 fr. de comptes débiteurs. Les immeubles figurent pour 33.637.404 francs et le matériel pour 2.318.295 francs après 4.507.071 francs d'amortissements. Il y a 14.257.000 francs d'obligations après règlement du deuxième amortissement.

L'Union commerciale indochinoise et africaine
(*L'Information financière, économique et politique*, 24 juin 1938)

L'assemblée générale ordinaire du 23 juin s'est tenue sous la présidence de M. Jean Thierry. Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1937, que nous avons analysée dans *l'Information* du 25 mai. Le bénéfice net ressort à 2.609.509 fr. Il a été affecté en déduction du **solde débiteur antérieur qui se trouve ramené à 1.791.260 fr.** Toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité, notamment la ratification de la nomination comme administrateur de M. de Villoutreys, nommé en remplacement de M. Borel de Bitche, démissionnaire. MM. E. Fontaine, A. Gaisman, P. Lecat et E. Level. administrateurs sortants, ont été réélus.

Dans son rapport, le conseil indique qu'en Indochine, au cours de l'exercice écoulé, la reprise économique s'est nettement confirmée. Les affaires de gros de la Société ont marqué une progression très satisfaisante. Les magasins de détail ont, eux aussi, bénéficié d'une notable amélioration, en raison même de la prospérité générale dont la colonie a pu jouir.

Au Maroc, si la situation générale du pays n'a pas été sensiblement modifiée par la dévaluation dans le sens d'une amélioration, le rapport rappelle, en effet, que la métropole constitue pour les produits marocains le principal de leurs débouchés. La dévaluation de la monnaie entraînant celle du franc marocain, par contre-coup, demeure donc sans action stimulante sur les exportations. À l'importation, par contre, le mouvement commercial orienté en grande partie sur l'étranger n'a eu pour conséquence principale qu'un relèvement général des prix entraînant une élévation correspondante du coût de la vie.

Depuis la clôture de l'exercice, deux dévaluations nouvelles de la monnaie ont été effectuées : la première en novembre dernier, la seconde tout récemment, le 5 mai. Il est certes prématuré de pouvoir d'ores et déjà indiquer les conséquences possibles de cette deuxième opération monétaire. En ce qui concerne la précédente, toutefois, on peut constater que les effets n'en ont pas été, en Indochine, aussi immédiats qu'en 1936. Une baisse mondiale, en effet, s'est produite sur la plupart des matières premières, affectant ainsi les cours locaux du riz, du maïs et du caoutchouc notamment.

L'Indochine a, de plus, eu à subir de graves inondations, tant en Cochinchine qu'au Tonkin, et la récolte en maints endroits s'avère nettement déficitaire par rapport à l'année dernière. En dépit de cette situation nettement moins favorable, la Société a pu développer dans des conditions satisfaisantes ses affaires de gros. Les résultats n'enregistreront toutefois pas toute la progression espérée par suite de l'aggravation des charges découlant d'une application généralisée aux colonies des réformes sociales appliquées dans la métropole. Les affaires de détail, tout comme en France, se ressentent actuellement de l'élévation constante des prix. La Société a néanmoins jusqu'ici, grâce au dévouement de son personnel, pu les maintenir à un niveau satisfaisant, preuve également de l'intérêt et de la fidélité que lui témoigne sa clientèle.

Le rapport du conseil termine en notant qu'il n'a rien de particulier à signaler sur l'exploitation courante de la Société au Maroc qui se poursuit dans des conditions aussi normales que le permet l'état économique présent du Protectorat.

Le président a indiqué que, sauf événements imprévus, le conseil avait le ferme espoir, malgré l'augmentation des charges, de pouvoir liquider définitivement pour le prochain inventaire le solde débiteur reporté à nouveau ainsi que les frais de fusion.

L'Union commerciale indochinoise et africaine
ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 23 JUIN 1938
(*L'Économiste marocain*, 21 juillet 1938)

.....

Hommage à la mémoire de M. Germa

Le 14 novembre 1937, nous avons eu la douleur de perdre notre regretté directeur à Marseille : M. Germa, qui appartenait à notre Société depuis 1918. Antérieurement fondé de pouvoir, puis sous-directeur de la Société d'études et de commerce au Maroc à laquelle il appartient depuis sa fondation jusqu'à sa fusion avec notre Société, M. Germa était un de nos plus anciens et fidèles collaborateurs. Il laisse d'unanimes regrets parmi tous ceux qui l'ont connu et apprécié.

Sa disparition nous a cruellement et douloureusement atteints.

Nous sommes certains que vous voudrez bien vous joindre à nous pour renouveler à sa veuve, M^{me} Germa, et à ses trois fils, les sincères condoléances qui leur furent exprimées déjà au nom de votre conseil d'administration.

Par suite du décès de M. Germa, votre conseil d'administration a décidé la suppression de la succursale de Marseille et les services en ont été rattachés au siège social.

Questions à l'ordre du jour

Au cours de l'exercice dernier, notre administrateur-directeur général, M. Georges Vigne, nous a remis sa démission d'administrateur. Nous n'avons pu que nous incliner devant les raisons de convenances personnelles qu'il nous a fait valoir. Comme par le passé, M. Georges Vigne continuera cependant d'assurer ses fonctions de directeur général de notre Société.

Nous avons également reçu, pour raison de santé, la démission de M. Borel de Bitche, administrateur de votre Société depuis 1918. Votre conseil a été unanime à déplorer le départ d'un collègue dont il avait longtemps pu apprécier les avis éclairés et le dévouement aux intérêts de votre Société.

Nous vous demandons de vouloir bien donner quitus de leur gestion à MM. Georges Vigne et Borel de Bitche.

En remplacement de M. Borel de Bitché, votre conseil a appelé, pour pourvoir à cette vacance, M. de Villoutreys.

Nous vous demandons de vouloir bien ratifier cette nomination, faite à titre provisoire.

Le mandat de M. de Villoutreys prendra fin lors de l'assemblée qui aura statuer sur les comptes de l'exercice 1940.

.....

LEGION D'HONNEUR
Ministère des colonies
(*Le Journal des débats*, 11 août 1938)

Chevalier (à titre civil). — MM. Georges Vigne, administrateur délégué de l'Union commerciale indochinoise et africaine.

publicité
Grands Magasins Charner, Saïgon
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 30 octobre et 6 novembre 1938)

RÉCLAME MENSUELLE
ALIMENTATION
(25 OCTOBRE - 10 NOVEMBRE)
VINS
MON CEPAGE 11° le litre 0 \$ 55 la bouteille 0 \$ 40
PRÉS DES MOULINS 12° 0.57 - 0.42
BORDEAUX ESCHENAUER 1929, rouge ou blanc 0.65
(verre repris) à 0,10 le litre et 0,04 la bouteille
HUILES
OLIVE vierge d'Aix Guiot le litre 1 \$ 70
SUPER CHARNER- Bidons 1 kg 1 \$ 00
2 kg 1 \$ 95
5 kg 4 \$ 90
10 kg 9 \$ 55
Pâtes Sipa extra-fines.
Nouille, Macaroni, Spaghetti, pâtes à potages etc. les 250 grs. 0 \$ 25
Café vert Arabica
Notre mélange extra des meilleurs cafés de Djiring le kilo 1 \$ 20
Biscuits Brun
Biscuits Champagne, la boîte huitine 1 \$ 05
Conserves et Confitures,
Voir notre présentation au rayon
Charcuterie fraîche
DE LA [FERME SAVOISIENNE](#) (ÉTS GRILLET), DALAT
Un choix délicieux de saucisses, boudins à la crème,
jambonneaux au vin blanc,
Pâtés de volailles. Cervelas, Mortadelle, etc.
PRODUITS DE CHOIX - PRIX DE RÉCLAME
Grands Magasins Charner

RECLAME MENSUELLE

ALIMENTATION

(25 OCTOBRE — 10 NOVEMBRE)



VINS

MON CEPAGE 11° le litre 0\$55 La b^{lle} 0\$40
PRES DES MOULINS 12° — 0.57 — 0.42
BORDEAUX ESCHENAUER 1929.

rouge ou blanc 0.65
(verre repris) à 0.10 le litre et 0.04 la bouteille

HUILES

OLIVE vierge d'Aix Guiot le litre 1\$70

S U P E R - Bidons 1 ko 2 kos 5 kos 10 kos

CHARNER 1\$00 1\$95 4\$90 9\$55

Pâtes Sipa

extra-fines, Nouille, Macaroni, Spaghetti
pâtes à potages etc... les 250 grs. 0\$25

Café vert Arabica

Notre mélange extra des
meilleurs cafés de Djiring
le kilo. 1\$20

Biscuits Brun,

Biscuits Champagne,
la boîte huitine 1\$05

Conserves et Confitures,

Voir notre présen-
tation au Rayon

Charcuterie fraîche

DE LA FERME SAVOISIENNE (ETS GRILLET) DALAT

Un choix délicieux de saucisses, boudins à la crème,
jambonneaux au vin blanc,

Pâtés de volailles, Cervelas, Mortadelle etc...

PRODUITS DE CHOIX — PRIX DE RECLAME

Grands Magasins Charner

HANOÏ

Les anciens des Hautes Études commerciales
se réunissent amicalement autour de leur président, M. Schwob d'Héricourt
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 décembre 1938)

MM. Dufour, Baviot, Julien, Berton, de l'U. C. I. A.

(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 5 février 1939)

Dimanche dernier a été célébré à Saigon le mariage de M^{lle} Aitelli, fille de M^{me} et M. Aitelli, directeur des Grands Magasins Charner, avec M. Maurice Quillet, agent de la Société Nestlé.

Nous présentons nos meilleurs compliments à M. et M^{me} Aitelli et nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

Liste électorale des élections des
délégués au Conseil français des intérêts
économiques et financiers du Tonkin
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1939, p. 2238-2358)

VILLE DE HANOI

70 Barbotin Pierre Albert Directeur de l'U. C. I. A 50 ans 34, rue Halais
128 Berthon Louis Lucien Employé de commerce à l'U. C. I. A. 28 ans 16, rue
Colomb

RÉGION DE SAIGON CHOLON
Conseil d'administration
Séance du 22 mars 1939
(*L'Écho annamite*, 22 mars 1939)

Ordre du jour

10° Passation des marchés avec Poinard et Veyret, l'Union commerciale indochinoise et africaine [Lucia] et la Résistanco, pour fourniture d'articles de quincaillerie et de peinture.

HANOÏ
AU PALAIS
Cour d'appel de Hanoï

Chambre civile et commerciale
Audience du vendredi 14 avril 1939
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 avril 1939)

.....
Le délibéré comprend les affaires suivantes : l'U. C. I. A. contre Chantemerle ès
qualité et autres...

L'Union commerciale indochinoise et africaine
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 17 juin 1939)

Les comptes du dernier exercice, qui se sont présentés à l'assemblée ordinaire du 12 juin, se soldent par un bénéfice de 2.818.756 francs contre 2.609.509 francs pour l'exercice précédent. Le conseil a proposé d'éteindre le reliquat du débit antérieur, d'amortir complètement les frais de fusion et de reporter à nouveau le solde disponible, soit 392.030 francs.

Chevalier du Dragon d'Annam
(*La Tribune indochinoise*, 3 mai 1939)

M. Ponnou J.M., chef de rayons aux Grands Magasins Charner.

L'Union commerciale indochinoise et africaine
(*La Journée industrielle*, 1^{re} juillet 1939)

Réunis le 29 juin en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1938. Le bénéfice, qui s'élève à 2.818.756 fr., a été affecté de la façon suivante ; 1.791.260 fr. à l'amortissement des pertes antérieures ; 635.465 fr. à l'amortissement des frais de fusion, et 392.030 fr. étant reportés à nouveau.

MM. Gaston Bouteillier, Jacques Foussier et René Legrand, administrateurs sortants, ont été réélus.

L'Union commerciale indochinoise et africaine
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 15 juillet 1939)

L'assemblée ordinaire du 29 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1938, faisant apparaître un bénéfice net de 2.818.756 francs, qui a été affecté comme suit : 1 million 791.260 fr. à l'amortissement du solde déficitaire antérieur ; 635.465 fr. à l'amortissement des frais de fusion, et 392.030 fr. reportés à nouveau.

Les pertes reportées au bilan, sont donc actuellement amorties en totalité, en même temps qu'est assaini un poste important de l'actif.

Annuaire Desfossés, 1940, p. 1803 :

Union commerciale indochinoise et africaine

Conseil : J. Thierry, pdt ; J. Vigne, v.-pdt adm. dél. ; G. Hecquet, v.-pdt ; F. Estier, v.-pdt ; G. Bouteiller, , J. Delpech, vice-amiral Dumesnil, H. Farré, Émile Fontaine, J. Foussier, A. Gaisman, P. Isnard Le Francé, P. Lecat, R. Legrand, E. Level, de Villoutreys de Brignac.

Commissaires des comptes : Bertaud, Cheminai.

LISTE DÉFINITIVE DES
135 ÉLECTEURS CONSULAIRES FRANÇAIS
ANNÉE 1940
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1^{er} avril 1940, pp. 503-509)

VILLE DE HAÏPHONG
33 Develey Alfred ²⁶ Directeur de l'UCIA

UNION COMMERCIALE INDO-CHINOISE ET AFRICAINE
(*Le Temps*, 25 mai 1940)

Le bénéfice net de 1939 est de 4.133.010 fr. contre 2.818.756 francs en 1938. Un dividende de 12 francs sera proposé à la prochaine assemblée.

Hanoï
Réception du Gouverneur général
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 septembre 1940)

M. Darles, inspecteur Général de l'Union Commerciale Indochinoise et Africaine

Les audiences
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 novembre 1940)

Hanoï, 20 novembre (Arip). — L'Amiral Decoux a reçu le 20 novembre ... M. Darles, Inspecteur général de l'Union Commerciale Indochinoise et Africaine...

ANNAM
Commission mixte du Conseil français
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 décembre 1940)

Par arrêté du Gouverneur général de l'Indochine du 8 décembre 1940 :
La commission mixte du Conseil français des intérêts économiques et financiers de l'Annam comprend les membres titulaires ci-dessous désignés :

.....
Art. 2. — M. Chauvin, directeur de l'UCIA à Tourane, président actuel de la commission permanente du Conseil français des intérêts économiques et financiers de l'Annam, siégera en qualité de président de la commission mixte de ladite assemblée.

LES GRANDES ASSEMBLÉES
La Commission mixte du Grand Conseil
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 décembre 1940)

Sont désignés comme membres de la commission mixte du Grand Conseil des intérêts économiques et financiers de l'Indochine, les notabilités dont les noms suivent :

²⁶ Alfred Werner Develey (Hérisau, Suisse, 19 juin 1905) : ancien comptable de la CCNEO à Hanoï, futur transitaire à Haïphong (Develey et Jasmin).

Notabilités du Nord.
Membres suppléants français
Chauvin, membre du Conseil français de l'Annam et de la Chambre mixte du Centre-Annam, directeur de l'U. C. I. A. à Tourane.

Les Grands Magasins Charner fermés pour trois jours
(*La Tribune indochinoise*, 18 juin 1941)

Sur proposition de la Commission de surveillance des Prix, l'administration a décidé la fermeture de Grands Magasins Charner les 17, 18 et 19 courant pour hausse injustifiée sur divers articles.

(4 lignes censurées)

Le fait qu'un grand magasin est fermé pour 3 jours indique que la Commission de surveillance des prix, contrairement aux usages établis, serait en excellent état de fonctionnement. Sans vouloir trop vite nous réjouir de cet état nouveau des choses, nous tenons tout de même à souligner qu'il semble qu'il y a quelque chose de changé au Paradis indochinois.

CHEZ THÉMIS
CORRECTIONNELLE
(*L'Écho annamite*, 23 juillet 1941)

Sur plainte d'un client, le directeur des Grands Magasins Charner est poursuivi pour hausse illicite sur des produits de beauté.

Malgré une habile plaidoirie de son avocat, M^e Jacquemart, il est condamné à un an d'emprisonnement avec sursis, cinq cents francs d'amende ferme et aux frais d'insertion du jugement dans trois quotidiens saïgonnais.

Le jugement sera, en outre, affiché aux principales portes d'accès aux Magasins Charner.

Nos concitoyens commentent cette sévère sanction comme une résolution formelle des autorités judiciaires de ne point épargner les grands négociants fautifs., prouvant ainsi, par des faits, que la justice française est égale pour tous, même dans les plus lointaines colonies.

Les Grands Magasins Charner condamnés pour hausse illicite
(*La Tribune indochinoise*, 23 juillet 1941)

Le tribunal a rendu hier son jugement dans l'affaire de hausse illicite dans laquelle se trouvaient impliqués les « Grands Magasins Charner » et qui avait été mise en délibéré à la précédente audience.

M. Aitelli, directeur des G.M.C., a été condamné à 1 mois de prison avec sursis, 500 fr. d'amende et à l'insertion du jugement dans 8 journaux. Le jugement devra en outre être affiché à la porte des magasins en lettres hautes de 2 cm.

On se souvient qu'il y a quelque temps, les G.M.C. durent demeurer fermés durant trois jours. Cette mesure n'était que le prélude de l'action judiciaire engagée par le Parquet contre cette maison. Les motifs en étaient les suivants :

Les G.M.C. ont vendu le savon Lux en paillettes au prix de 1 p.30 la boîte, alors que le prix imposé était de 0 p.75. Il s'agissait là, on le voit, d'une majoration véritablement scandaleuse.

Celle que les G.M.C. ont pratiquée dans le vente de tubes de teinture ne l'est pas moins : elle atteignait en effet environ 33 %. Cet article ayant été vendu 0 p.35.

Pour leur défense, les G.M.C. arguaient qu'ils avaient dû eux-mêmes se procurer ces marchandises sur place et les payer au prix de détail.

Cela, il est aisé de le comprendre, ne justifie nullement une pareille hausse.

Bulletin de l'Association mutuelle
des employés de commerce et d'industrie de la Cochinchine (au 31 mai 1942)

M. Allard, Pierre, L'Union commerciale indochinoise et africaine.

M. William de Chanvalon, L'Union commerciale indochinoise et africaine.

M. Cordier, Daniel, L'Union commerciale indochinoise et africaine.

M^{me} Dède, Marguerite, L'Union commerciale indochinoise et africaine.

M. Dubois, Jean Jacques, Grands Magasins Charner,

M. Gauthier, Francisque, L'Union commerciale indochinoise et africaine,

M^{me} Gauthier et 1 enfant, 347, rue Paul-Blanchy.

M. Guibert, Louis, et 3 enfants, L'Union commerciale indochinoise et africaine

M^{me} Jolidon, Grands Magasins Charner.

M. Meyzonier, Henry, L'Union commerciale indochinoise et africaine.

M. Thillier, Pierre, Grands Magasins Charner,

M^{me} Thillier et 2 enfants.

M^{me} Tri, Angella, Grands Magasins Charner.

M. Walther, René. Grands Magasins Charner.

Décès
(*L'Écho annamite*, 22 juillet 1942)

Nous apprenons avec peine les décès de :

M. Louis Darles, chevalier de la Légion d'honneur, inspecteur général des agences et magasins de l'Union commerciale indochinoise et africaine en Indochine.

AVIS DE DÉCÈS
(*Le Petit Marseillais*, 5 septembre 1942)

Les obsèques de M. Joseph VIGNE, vice-président de l'Union commerciale indochinoise et africaine, officier de la Légion d'honneur, décédé à l'âge de 80 ans, muni des sacrements de l'Église, ont été célébrées le 4 septembre, dans la plus stricte intimité.

Publicité
(Le Nouvelliste d'Indochine, 6 septembre 1942)

LES
GRANDS MAGASINS CHARNER

vous proposent :

■ **Des REVEILLES MATIN**
FORME RONDE — GAGE CHROMÉE — CADRAN BLANC
Chiffres noirs . . . Le petit modèle: **18.10**
Le grand modèle: **19.75**

■ **Des RASOIRS DE SURETE**
2 modèles très luxueux... en étui argenté : **18.10**
en étui chromé,
le tout dans un étui : **17.70**

■ **Des TONDEUSES** taille « 00 »

STOCK TRÈS LIMITÉ

L'UNION COMMERCIALE INDOCHINOISE ET AFRICAINE
Société anonyme fondée en 1904
(Bulletin économique de l'Indochine, 1943, fascicule 1)

Objet : toutes opérations industrielles, commerciales, financières, agricoles, minières, mobilières et immobilières particulièrement en Afrique et en Indochine.

Agences en Indochine, au Maroc, à Yunnanfou.

La société possède deux grands magasins à Hanoï et Saïgon.

Siège social : Paris, 25 bis, rue de la Ville-l'Evêque.

Capital social : 42.000.000 fr., divisé en 210.000 actions de 200 fr.

À l'origine, 5.300.000 fr. en 10.600 actions de 500 fr.

Porté en 1906 à 8.000.000 fr. par création de 5.400 actions de 500 fr. émises à 600 fr.

Réduit en 1909 à 2.000.000 fr. par échange de 16.000 actions de 500 fr. contre 4.000.

Porté la même année à 4.000.000 fr. par émission au pair de 4.000 actions de 500 fr.

En en 1918 à 9.000.000 fr. par création de 10.000 actions de 500 fr. dont 2.500 d'apports remises à la société d'étude et commerce au Maroc et 7.500 émises à 525 fr.

En en 1919 à 12.000.000 fr. par création de 6.000 actions de 500 fr. émises à 780 fr.

En en 1920 à 25.000.000 fr. par création de 26.000 actions de 500 fr. émises à 800 fr.

En en 1925 à 35.000.000 fr. divisé en 65.000 actions ordinaires de 500 fr. et 5.000 actions de priorité de 500 fr. par création de 20.000 actions de 500 fr. émises à 525 fr.

Ramené en 1933 à 21.000.000 (actions de priorité assimilées aux actions ordinaires et nominal réduit à 200 fr).

Porté aussitôt à 42.000.000 fr. par création de 105.000 actions nouvelles de 200 fr. remises à la Société coloniale des grands magasins en rémunération de son apport-fusion.

Obligations (émises par la société coloniale des grands magasins) : 15.000 obligations de 1.000 fr. 6 % demi-net, émises en 1930 à 990 fr., amortissables de 1936 à 1955.

Conseil d'administration : M. J[ean] THIERRY, président ; M. J[oseph] VIGNE [† 1942], vice-président, administrateur délégué ; MM. G. HECQUET, F. ESTIER, Max DE VILLOUTREYS DE BRIGNAC, G. BOUTEILLIER, J. DELPECH, vice-amiral [Charles] DUMESNIL, H. FARRÉ, E[mile] FONTAINE, J. FOUSSIER, A. GAISMAN, P. ISNARD LE FRANCÉ, P[aul] LECAT, R. LEGRAND, E[mile] LEVEL.

Année sociale : close le 30 septembre.

Assemblée générale : avant fin juin — 1 voix par 20 actions.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 5 % d'intérêt aux actions ; sur le solde : 20 % au conseil, prélèvement facultatif pour réserves et amortissements, le solde aux actions.

Inscription à la cote : marché officiel au comptant : actions.

Exercices	Bénéfice	Dividende brut		Cours des actions	
		total	par action	plus haut	plus bas
	milliers de fr.	milliers de fr.	fr.	fr.	fr.
1936-38	2.819	—	—	72	35,5
1938-39	4.133	2.520	12	199	61

Dernier cours connu (juin 1941), actions : 314 fr.

UNION COMMERCIALE INDOCHINOISE AFRICAINE (*Le Journal*, 19 juillet 1943)

Le dividende de 12 francs brut par action est mis en paiement, depuis le 15 juillet à raison de 12 francs net au nominatif et de 11 francs au porteur, contre remise du coupon n° 27

DEUILS (*Le Matin*, 25 septembre 1943)

On apprend la mort de M. Émile Fontaine, décédé 20, rue de Longchamp. Obsèques lundi 29 courant, à 11 h. 30, en l'église Saint-Pierre de Chaillot.

Hanoï Prochains mariages (*La Volonté indochinoise*, 12 octobre 1943)

— M. Rémy Jullien, chef de service à l'Union Commerciale Indochinoise et Africaine, domicilié à Hanoï, et M^{lle} Françoise Litolff, domiciliée à Linh Thông (Yên-bay) et résidant à Hanoï.

DEUILS
M. Émile Level
(*Le Matin*, 29 février 1944)
(*Parsi-Soir*, 1^{er} mars 1944)

M^{me} Émile Level, M. et M^{me} Max Pellequer, M. et M^{me} André Level, M. et M^{me} Maurice Level ont la douleur de faire part de la mort de M. Émile Level, officier de la Légion d'honneur, vice-président de la Société des Messageries maritimes, leur époux, père, frère et beau-frère ; pieusement décédé le 27 février 1944, à l'âge de 66 ans.

Les obsèques auront lieu demain mercredi 1^{er} mars, à 11 h. 30, en l'église Saint-François-de-Sales (rue Brémontier) où l'on se réunira.

Annuaire Desfossés, 1945, p. 1835 :
Union commerciale indochinoise et africaine
Conseil : J. Thierry, pdt ; G. Hecquet, v.-pdt ; vice-amiral Dumesnil, H. Farré, J. Foussier, P. Isnard Le Francé, P. Lecat, R. Legrand, de Villoutreys de Brignac, H. Brot ²⁷, Ph. Dupéron.
Commissaires des comptes : Bertaud, Cheminai.

DANS SAÏGON,
les Européens mangent encore à l'abri de grilles
tandis qu'à quinze kilomètres de la ville, des « opérations de nettoyage » se
poursuivent
(*Combat*, 19 avril 1946)

De notre envoyée spéciale Sabine Berritz

.....
Dans les Grands Magasins Charner, qui sont, si l'on veut, les Galeries Lafayette de la Cochinchine, les rayons sont nus : une seule catégorie de verres, pas une tasse, pas un torchon, quelques assiettes à dessert. Tout cela à un prix fou, inaccessible aux réfugiés, qui vivent encore dans les centres d'accueil en attendant un hypothétique retour en France.

Un incendie qui serait dû à la malveillance ravage plusieurs entrepôts de Khanh-Hoi
(*Le Journal de Saïgon*, lundi 19 août 1946)

« Ça a pris tout de suite des proportions inquiétantes », nous disait une des sentinelles qui était de faction vers l'Arroyo chinois, au moment où l'incendie des

²⁷ Henri Brot (Paris VIII^e, 17 octobre 1886- Neuilly-sur-Seine, 24 avril 1961) : ingénieur E.C.P. Gendre d'Émile Fontaine (1858-1943). Officier de la Légion d'honneur.

entrepôts de Khanhôi a commencé, dans la nuit de samedi à dimanche, peu après minuit.

« J'ai entendu, poursuit le témoin, quelques coups de fusils et de revolver, puis deux ou trois détonations plus bruyantes. Aussitôt, les flammes se sont élevées de ce hangar et à côté, dans ce stock de balles de crêpe.

« J'ai couru pour donner l'alerte, et, quand je suis revenu, quelques minutes après, le feu était déjà rendu, là-bas, au bout de cette rue où se trouvent les paillotes et les habitations en bois d'un village annamite ».

Au dessus de l'incendie et poussé par un léger vent d'ouest, d'énormes volutes de fumée épaisse, grise, puis noire, se tordaient et, de temps en temps, perçant cet écran opaque, un bouillonnement de flammes illuminait de son rougeoiement les ruines qui augmentaient et parmi lesquelles circulaient les tuyaux d'incendie, et couraient pompiers et soldats.

Du côté du village annamite, des claquements parvenaient.

« Vous voyez, dit quelqu'un, on tire encore. »

C'étaient les bambous des charpentes qui, surchauffés, éclataient. Pendant ce temps, dans le hangar, menacé par l'incendie d'une cinquantaine de tonnes de crêpe et où il régnait une chaleur effrayante, un des camions allaient être la proie des flammes quand un groupe de militaires, en dépit du danger, entraînés par un jeune officier connu à Saïgon pour ses causeries sur la poésie et la résistance, philosophe aussi à ses heures, réussirent à tirer un, puis deux, puis trois camions.

Chaque succès était applaudi, « Encore un ! » et le camion de l'armée, tout neuf, qui n'avait pas encore de numéros peints mais dont les pneus brûlaient, était arraché du brasier.

Après plus d'une heure d'effort, les dix camions étaient sauvés.

Pendant ce temps, le plus grand désordre régnait dans le village annamite. Réveillés au milieu de la nuit, les habitants qui n'étaient pas directement menacés au début, par manque de réactions, ont, en quelques instants, vu disparaître leur habitation. Pourtant, ils auraient dû comprendre. Longtemps avant eux, les rats, courant à travers les flaques d'eau ou sautant les tuyaux, s'étaient réfugiés dans d'autres lieux,

Dans ces légères constructions en bois, le feu avançait d'un mètre à la minute et, dans ces maisons, l'électricité brûlait encore alors que les flammes passaient déjà au travers des cloisons.

Dans les rues, quelques meubles, une machine à coudre, un vélo, quelques ustensiles étaient tout ce que les Annamites avaient pu sauver.

Dans une baraque cernée par le feu, un chien aboie lamentablement :

— « Je n'aime pas ça, s'écrie un jeune soldat, ah, les salauds », conclut il.

Le village annamite a fini de brûler, le quai de la Marne sur l'arroyo du petit pont (Cầu Chong nho) et des terrains vagues, ont marqué les limites naturelles de l'incendie. Les habitations ne sont plus qu'un amas de braises où courent ça et là des flammes de feu follets. Dans la fumée, les habitants contemplaient leurs pertes et, réaction humaine, un de ceux ci, employé des douanes, ne veut pas quitter le seuil de son logis laissé indemne par les flammes.

Seul le dépôt de crêpe continue de brûler avec rage, le vent d'ouest devient plus violent et rabat fumée et étincelles sur les entrepôts voisins du quai de la Marne. Toutes les lances se concentrent sur ce dernier foyer. L'eau, qui maintenant ruisselle partout, est grasse de caoutchouc fondu.

Sur les berges de l'arroyo chinois, avec indifférence, semble-t-il, les Annamites se sont installés pour passer la nuit, ayant autour d'eux les quelques hardes sauvées du sinistre.

Vers trois heures du matin, la situation était bien en mains. Les pompiers et la troupe, avec le dévouement qu'on leur connaît, avaient empêché un désastre. Pendant que les sentinelles renforcées, mitraillettes au côté, augmentaient leurs rondes pour prévenir les

pillages, les torrents de fumées se tordaient dans le ciel mais moins denses, moins épais, jetant un voile sombre au-dessus de la rivière.

Et maintenant, selon la formule consacrée, « une enquête est en cours » (AFP)

Les dégâts

L'incendie a été provoqué par un inconnu qui s'est introduit par effraction dans l'un des hangars que l'U.C.I. A. avait loué à quelques planteurs pour y entreposer du caoutchouc. Le feu a pris d'abord aux couches supérieures des caisses de caoutchouc. Mais, grâce aux efforts des pompiers de la Région Saïgon-Cholon, 30 pour cent du stock de caoutchouc ont pu être sauvés.

Le feu s'étant communiqué au hangar voisin, où se trouvaient une quinzaine de camions Peugeot neufs nouvellement arrivés de France, tous les camions ont pu être sauvés et seuls quelques pneus ont été brûlés.

Mais, à la suite d'une brusque saute de vent, l'incendie s'est étendu au quartier de paillotes voisin et dévora environ 500 de ces modestes habitations annamites. Plus de 2.000 personnes sont actuellement sans abri.

Il n'y eut aucune victime.

L'auteur de ce lâche attentat peut se vanter d'avoir détruit des habitations annamites et fait de nouveaux sinistrés annamites.

C.A. 1946 : 2/3 Indochine, 1/3 Maroc.

LE CRIME NE PAIE PAS

Les assassins de M. Lauvernier ont été arrêtés hier
(*Le Journal de Saïgon*, 13 décembre 1947, p. 1)

Les assassins de M. Roger Lauvernier, chef d'entrepôt de l'U.C.I.A., tué le 8 décembre par les terroristes, ont été arrêtés par la police municipale.

Il s'agit de trois individus d'origine cochinchinoise âgés respectivement de 27, 19 et 17 ans, domiciliés à Saïgon.

Non, l'amiral traître Decoux ne sera pas être réhabilité ! (1)

par Lucien DELAINE.
(*Le Populaire*, 18 décembre 1947, p. 1)

GRAVEMENT malade, l'amiral Decoux, gouverneur de l'Indochine sous Pétain, a donc obtenu sa mise en liberté provisoire, alors qu'on attendait sa comparution en Haute Cour à la fin de la session actuelle. C'est une décision d'humanité. Mais il est bon de préciser que c'est seulement une décision d'humanité. Et que la campagne menée par les journaux d'extrême-droite, de *L'Époque* à *Climats* en passant par *La Seine*, émanation hebdomadaire du très gaulliste *Paris-Presse*, en faveur de la libération (sinon de la glorification) de Decoux n'est pour rien dans l'affaire.

Non plus que le document répandu à profusion — des bonnes sœurs, cornettes bien plantées le portaient à domicile — par le docteur G. d'Heucqueville et ses amis.

Très édifiant, ce document...

Après une comparaison entre Decoux et Lally-Tollendal et une invitation à écrire « en toute bonne foi, en toute liberté, dans l'intérêt de l'Indochine et de la France seules » tout ce qu'on a à dire, ce document s'adresse aux Français d'Indochine. Mais, « en toute liberté », on leur fourre sous le nez, en seconde et troisième page, des « textes et des coupures tous favorables à Decoux et à l'administration française d'Indochine de 1940 à 1945. Et, page 4, voici des opinions « parmi 40.000 ». Retenons-en celle de M. Vignes ²⁸, président de l'Union commerciale indochinoise et africaine, agent (soit dit entre parenthèses) de la firme allemande Continental : « Un procès sur la politique passée de l'administration française en la personne de l'amiral Decoux serait presque une erreur. Ce serait une faute capitale. »

M. Georges Vigne parle d'or. D'or caoutchouté, si l'on peut dire. N'est-ce pas l'U.C.I.A. qui, bénéficiant d'un accord passé avec le Reich, livra aux Allemands 20.000 tonnes de caoutchouc, expédiées par bateaux corsaires ?

.....

AVIS MORTUAIRES

(*Le Télégramme de Brest*, 31 décembre 1947, p. 4, col. 8)

St-PIERRE-QUILBIGNON. — M^{me} veuve Lauvernier, M^{me} Lauvernier, leurs enfants et toute la famille, remercient bien sincèrement les personnes qui ont assisté au service de M. Roger LAUVERNIER, ainsi que celles qui leur ont témoigné de la sympathie en cette douloureuse circonstance.

Annuaire Desfossés, 1948, p. 2141 :

Union commerciale indochinoise et africaine

Conseil : J. Thierry, pdt ; G. Hecquet, v.-pdt ; H. Farré, J. Foussier, P. Isnard Le Francé, P. Lecat, R. Legrand, de Villoutreys de Brignac, H. Brot, Ph. Dupéron, H. Delpéch.

Commissaires des comptes : Bertaud, Cheminais ; J. Theilland.

15 ans de travaux forcés à l'assassin de M. Roger Lauvernier

(*Le Populaire*, 9 décembre 1948, p. 1)

Les Saïgonnais n'ont pas oublié la fin tragique de M. Lauvernier, chef des entrepôts de la Société L'UCIA, **a**battu le 8 décembre 1947 par une bande qui s'était introduite dans lesdits entrepôts, grâce à la complicité d'un gardien, pour accomplir son forfait.

L'enquête rapide de la Sûreté de la Police du 6^e arrondissement permit l'arrestation du gardien Minh qui fit des aveux complets et donna les noms d'une dizaine de ses complices dont trois seulement purent être arrêtés.

Il s'agissait des nommés Thiêt, Duoc et Sanh. Thiêt, chef de la bande, avoue être l'instigateur du coup et le meurtrier de M. Lauvernier ; Duoc joua dans cette affaire le rôle de guetteur ; quant à Sanh, il aurait été invité à y participer mais en arrivant aux entrepôts LUCIA, il entendait des coups de feu et s'en retourna chez lui.

Comparaissant devant la cour criminelle, présidée par M. Giac, les quatre inculpés nient, prétendant avoir avoué sous la contrainte.

²⁸ Georges Vigne (et non Vignes).

Mais le président Giac ne se laisse pas influencer par ces dénégations dont il a l'habitude depuis l'ouverture de cette session criminelle.

Après un interrogatoire net et précis des accusés, l'audition des témoins est accablante pour Minh, Duoc et Thiêt et M^e Thâu, leur défenseur, malgré tous ses efforts éloquents, n'obtiendra que l'acquittement de Sanh.

Rendant le verdict après une courte délibération, la cour criminelle condamne Minh et Thiêt à 15 ans de travaux forcés et Duoc à 7 ans de la même peine.

PLOC'Q.

Étude de M^e Marcel BONNET, notaire à Toulouse
13, rue Peyras
« STATION D'ARBORICULTURE DE LA FLAMBELLE »
« [Pépinières marocaines](#) »
Société à responsabilité limitée au capital de 40.000.000 de francs
Siège social : La Chesnaie — Boulhaut (Maroc)
CONSTITUTION
(*La Vigie marocaine*, 26 août 1949)

.....
4^o William, Numa THIBAUT DE CHANVALON ²⁹, directeur de l'Union commerciale indochinoise et africaine, demeurant à Saïgon, 135, boulevard Charner ;

DÉCÈS
(*Climats*, 9 février 1950)

M^{me} V^{ve} Louis Chauvin, ses enfants et sa famille ont la douleur de vous faire part du décès de M. Louis Chauvin, ancien directeur de l'U.C.I.A., ancien président des chambres de commerce de Phnom-Penh et Tourane, survenu à Neuilly-Plaisance (S.-et-Oise), le 18 janvier 1950.

AEC 1951-1024 — L'Union commerciale indochinoise et africaine (LUCIA), 25 bis, rue de la Ville-l'Évêque, PARIS (8^e).

Capital. — Société anon., fondée le 12 août 1904, actuellement au capital de 154.050.000 fr. en 61.620 act. de 2.500 fr.

Dividendes. — 1947/48 : 135 fr. (act. de 1.000 fr.) ; 1948/49 : 205 fr. net (act. de 1.000 fr.).

Objet. — Import. et export. en Indochine et au Maroc. Exploitation de magasins de détail à Hanoï et à Saïgon.

Imp. — Tous articles en général : alimentation, quincaillerie, outillage, machines agricoles, peinture, produits chimiques, armes, munitions, tissus, fers, [hydrothérapie](#), tous matériaux de construction, pneumatiques, access. d'automobiles, de bicyclettes, etc.

Exp. — Tous produits d'Indochine, spécialement : badiane, benjoin, peaux de bœufs, de buffles, de reptiles, cannelle, maïs, etc.

²⁹ W.N. Thibault de Chanvallon (Nancy, 1911-Suisse, 1915) : administrateur de la Mamora au Maroc, puis pdg d'[Unicomer](#) (1958-1960).

Principales agences. — Cochinchine — Saigon. — Annam : Tourane. — Tonkin : Haïphong, Hanoï, Benthuy. — Maroc : Casablanca, Tanger.

Magasins : Hanoï : « Grands Magasins Réunis » ; Saigon : « Grands Magasins Charner »

Conseil. — MM. Jean Thierry, présid. ; Georges Hecquet, vice-présid. ; H. Delpech, P. Bertaud, P. Dupéron [Bq franco-chinoise], Honoré Farré [import-export, Paris], H. Brot, Jacques Foussier [Pernod, Nouvelles Galeries, Mag-Mod], Paul Isnard Le Francé, Paul Lecat [ép. Suzanne Vigne], vicomte Max de Villoutreys de Brignac [succ^{ur} de son beau-père]. — Direct. gén. : M. Georges Vigne. — Direct. : M. Louis Paoli ; direct.-adj. : M. Paul Simon.

Échos
(L'Entente, 23 août 1951)

— Nous sont revenus de Saigon, M^{me} et M. Morisse, qui avait assuré dans le Sud la direction générale des Éts L'UCIA.

M. Morisse, qui est également membre de notre chambre de commerce, a repris, à Haïphong, la direction des agences de ces établissements au Nord-Vietnam.



[Coll. Olivier Galand](#)

Savonnette aux couleurs des Grands Magasins Charner

LE PROGRÈS FAIT RAGE : LES GRANDS MAGASINS CHARNER DÉFIGURÉS



Carte postale M.B.V.S. Saïgon, légendée « le Théâtre municipal ! »



Les Grands Magasins Charner surélevés d'un étage.



SAIGON. — À l'heure des soldes.



Saigon, Grand Magasin Charner.

[Coll. Olivier Galand](#)

SAIGON. — Les Grands Magasins Charner surélevés d'un étage (Photo Nam-Phat, Saïgon)



[Coll. Olivier Galand](#)

SAIGON. — Les Grands Magasins Charner surélevés d'un étage (PC. Cliché Agence des colonies)



[Coll. Olivier Galand](#)

SUD_VIETNAM. — SAIGON. — Les Grands Magasins Charner complètement transformés
(Building Charner-Bonard)(1952)
Cliché des Éditions P.C., Paris.



[Coll. Olivier Galand](#)

Saigon. — Boulevard Charner. — Kiosques de marchands de fleurs. Photo Nam Phat



Coll. Olivier Galand

VIÊT-NAM. — Bonne année. Les Grands Magasins Charner, le théâtre (carte de vœux)(1953)

L'UNION COMMERCIALE INDOCHINOISE ET AFRICAINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 25 mai 1951)

À l'assemblée ordinaire tenue aujourd'hui, 24 mai, le président. M. Thierry a déclaré qu'étant donné la conjoncture actuelle, l'exercice en cours se présentait favorablement.

Les comptes de 1950, se soldant par un bénéfice de 80.198.298 francs, ont été approuvés. Le dividende a été fixé à 275 francs brut par action, payable à partir du 2 juillet, à raison de 225 fr. net.

Le rapport du conseil signale que, malgré les événements, la société a pu terminer, en Indochine, tous les travaux d'aménagement qu'il était possible d'effectuer.

Au Maroc, les affaires se poursuivent dans des conditions satisfaisantes et la filiale « Somadès » a continué la progression de ses ventes de façon très régulière.

L'UNION COMMERCIALE INDOCHINOISE ET AFRICAINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 6 mars 1952)

Les bénéfices réalisés pendant l'exercice clos le 30 septembre 1951 dépasseront le double de ceux de 1949-1950 qui ressortaient à 80 millions de francs.

Il est probable qu'il sera proposé, dans ces conditions, une large augmentation du dividende, fixé précédemment à 275 fr. pour chacune des actions de 1.250 fr., regroupées depuis en actions de 2 500 fr.

Annuaire Desfossés, 1953, p. 1750 :
Union commerciale indochinoise et africaine
Conseil : J. Thierry, pdt ; G. Hecquet, v.-pdt ; F. Anthoine, H. Farré, P. Isnard Le Francé, P. Lecat, de Villoutreys de Brignac, H. Brot, Ph. Dupéron, H. Delpech.
Commissaires des comptes : Cheminais ; J. Theilland, suppl.

Valeurs coloniales
L'UNION COMMERCIALE INDOCHINOISE ET AFRICAINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 17 janvier 1953)

Tout d'abord, l'UNION COMMERCIALE INDOCHINOISE ET AFRICAINE bornait son activité à l'Indochine. En 1918. elle étendait son champ d'action au Maroc en absorbant la SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ET DE COMMERCE AU MAROC. La Société, qui exporte tous les produits coloniaux, exploite un grand magasin de nouveautés à Saïgon, agences à Saïgon, Hanoï, Haïphong, Tourane, Phnom-Penh, Hong-Kong, Casablanca et Tanger. Capital : 154.050.000 fr. en 61.620 actions de 2.500 francs. Dernier bénéfice : 200.772.760 fr. Dividende net : 822 fr.
Dernier cours : 14.225.

UNICOMER (ET. R. EYCHENNE).
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 mars 1953)

.....
Le conseil d'administration vient de décider une augmentation portant le capital à 300 millions de francs C..F.A.
L'Union commerciale indochinoise et africaine participerait largement à cette augmentation de capital.

DEUILS
(*Le Figaro*, 28 mars 1953)

— On nous prie d'annoncer la mort de M. Georges VIGNE, chevalier de la Légion d'honneur, pieusement décédé le 24 mars, à l'âge de 59 ans, après une longue et douloureuse maladie.
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.
De la part de M^{me} Georges Vigne et ses enfants et des familles Desbief et Lecat.

Le président, les membres du conseil d'administration, la direction et le personnel de l'Union commerciale indochinoise et africaine ont le profond regret de faire part du décès M. Georges VIGNE, chevalier de la Légion d'honneur, officier du mérite commercial, conseiller du commerce extérieur, membre de la Chambre de commerce de Paris, président honoraire de la Chambre syndicale du commerce d'importation en Indochine, administrateur de la Société « Travaux et Industries Maritimes », de la Société Maritime Nationale et de la Société « Unicomer-Établissements R. Eychenne », ancien

président de l'Association des anciens élèves H.E.C., pieusement décédé le 24 mars, après une longue et douloureuse maladie.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

L'UNION COMMERCIALE INDOCHINOISE ET AFRICAINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 19 juin 1953)

L'assemblée ordinaire du 18 juin a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1952 faisant ressortir un bénéfice net de 263.462.400 fr. Sur ce bénéfice, il a été prélevé une somme de 60 millions affectée à une réserve commerciale et 60 millions à la réserve générale. Le dividende, fixé à 1.250 fr. brut, soit 1.027 fr. net, sera mis en paiement à partir du 1^{er} juillet 1953 contre remise du coupon n° 2 des actions de 2.500 fr. nominal.

Le rapport du conseil souligne que les résultats très heureux de l'exercice sont l'aboutissement des efforts tenaces des agents et collaborateurs de la société et concrétisent également la situation exceptionnellement favorable de ses succursales, tant d'Indochine que du Maroc, pendant tout l'exercice.

L'assemblée a renouvelé les mandats d'administrateurs : MM. P. Isnard Le Francé et Max de Villoutreys de Brignac.

DIFFUSION ET CRÉDIT (D.I.F.E.C.)*
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 août 1953)

Sous l'égide de l'Union Commerciale Indochinoise et Africaine, cette société vient d'être constituée à Casablanca au capital de 10 millions avec pour objet les opérations d'escompte et de ducroire.

Premiers administrateurs : MM. Pierre Mimard, administrateur de l'U.C.I.A., Vital Negroni, Georges Friestad [sic], José Baza, Jacques Paoli, Jacques Simon.

L'UNION COMMERCIALE INDOCHINOISE ET AFRICAINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 19 juin 1954)

L'assemblée ordinaire du 18 juin a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1953, faisant ressortir un bénéfice net de 157 millions 573.079 francs.

Le dividende fixé à 1.250 fr. brut, soit 1.037 fr. net. sera mis en paiement à partir du 1^{er} juillet 1954 contre remise du coupon n° 3.

L'assemblée a nommé administrateur, en remplacement de M. Georges Hecquet, M. Robert Teissier.

Le rapport du conseil signale que le fléchissement du bénéfice de l'exercice sur celui de l'exercice précédent résulte en grande partie de la conversion des bénéfices réels en piastres au taux de 10 francs au lieu de 17, comme l'an passé.

En réponse à un actionnaire, le président a déclaré : « Le premier semestre de l'exercice en cours s'est passé à peu près normalement ; le deuxième semestre ne sera pas tout à fait normal, mais, pour l'instant, nos affaires marchent favorablement ».

L'UNION COMMERCIALE INDOCHINOISE ET AFRICAINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 2 février 1955)

L'activité d'ensemble des diverses agences a été telle au cours de l'exercice clos le 30 septembre 1954 que l'on peut prévoir que les comptes dégageront des résultats sans changement appréciable par rapport à ceux de la précédente année sociale. Rappelons que le bénéfice de l'exercice 1952-1953 était de 157.573.679 fr.

L'Union commerciale indochinoise et africaine
(*L'Information financière, économique et politique*, 9 juin 1955)

Le rapport présenté à l'assemblée du 8 juin indique qu'en Indochine la société a dû prévoir l'arrêt total de son activité dans le Nord du pays. Cependant, grâce aux dispositions déjà prises, il a été possible de réaliser sans dommage les stocks et d'encaisser les débiteurs.

Dans le Sud du pays, poursuit le rapport, les accords de Genève ont provoqué de nombreux remous. Le gouvernement du Sud-Vietnam n'a pas voulu les reconnaître, d'où une confusion et une incertitude qui pourront avoir des conséquences dans un proche avenir et dont il est impossible de prévoir les répercussions futures sur l'exploitation.

Les bénéfices réalisés en Indochine ont été, dans leur ensemble, comparables à ceux de l'exercice précédent.

Au Maroc, la société a pu développer ses chiffres d'affaires qui se présentent en progrès d'environ 20 % sur ceux de l'exercice antérieur.

Par contre, à Tanger, le marasme a été à peu près complet.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1954 faisant ressortir un bénéfice net de 161.454.167 francs.

Le dividende, fixé à 1.250 francs brut par action, sera mis en paiement à partir du 1^{er} juillet 1955, à raison de 1.029 francs net.

L'assemblée a décidé, en outre, de porter à la réserve générale le report à nouveau de l'exercice antérieur, soit 36.660.668 francs.

L'UNION COMMERCIALE INDOCHINOISE ET AFRICAINE (LUCIA)
[Desfossés 1956/1739]

Thierry (Jean)[1887-1977][Fils de Joseph Thierry (1857-1918), min. des Finances. Frère cadet d'Adrien Thierry, ambassadeur, ép. Nadine de Rothschild. Ép. 1946 Sydney Sargent], 282 (Immob. marseill.), 454 (SCAC), 458 (v.-pdt STIM), 1368 (Alg. prod. chim. + engrais), 1370 (Engrais, phosphates, minerais), 1739 (pdt LUCIA), 1788 (Plantes à parfums de Madag.), 1811 (Indoch. de cult. trop.), 2068 (Élesca).

Lecat (Paul)[Marseille, 13 janvier 1894-Toulon, 1^{er} avril 1980][Petit-fils de Paul Lecat, adm. des Messageries maritimes et de l'Est-Asiatique français. Fils de Paul Émile Constant Lecat, ingénieur, directeur des Chantiers navals de La Seyne, puis administrateur de la Société d'études et de commerce au Maroc et des Docks et entrepôts de Marseille, et de Marie Joséphine Suzanne Delteil, sœur de M^{me} Joseph Vigne, l'administrateur de l'Union commerciale indochinoise et africaine. Marié avec *Suzanne* Marie Vigne, fille de Joseph Vigne. Polytechnicien, ingénieur des Ponts et chaussées. Directeur à la Cie générale d'électricité (1930), son représentant au conseil de la Société industrielle des téléphones (1931), etc.], 512 (Blanzv-Ouest), 1223 (CSF), 1291 (Cie des lampes), 1464 (Chiris), 1595 (pdt Travaux souterrains), 1739 (v.-pdt LUCIA).

Anthoine (François)[1900-1979][X-1918. Dir. BPPB], 1225 (Cie française des câbles télégraphiques), 1313 (SMD), 1315 (Fasi d'élec.), 1321 (Élect. et eaux de Madagascar), 1721 (Cie générale des colonies), 1739 (LUCIA), 1978 (v.-pdt Moulins du Maghreb), 2172 (L'Alfa).

Farré (Honoré)[imp.-exp., Paris], 1739 (LUCIA).
 Isnard Le Francé (Paul)[x/00](Bq Jacquier, Lyon), 1733 (SCOA), 1739 (LUCIA), 2058/2 (Liebig).
 Villoutreys de Brignac (vte Max), 1739 (LUCIA)[en remplacement de Jules Borel de Bitché].
 Brot (Henri)[1886-1960][ingénieur ECP], 192 (cs Lehideux), 1623 (Éts Fourre & Rhodes), 1739 (LUCIA)
 [gendre d'Émile Fontaine, du Comptoir français du Tonkin, absorbé par l'Union commerciale indochinoise].
 Dupéron (Philippe-Pierre-André)[Albi, 27 juillet 1896-Paris VI^e, 6 juin 1989][> Créd. hypothécaire Indoch.], 106 (Bq Syrie + Liban), 216 (dg 1953-67 Bq ottomane), 227 (Bq fr.-ch.), 296 (Cogisa), 364 (Ch. fer Indoch.-Yunnan), 1739 (LUCIA), 1793 (Indoch. forest. allum.), 2239 (Indoch. films+ciné.).
 Delpech (Henri)[1908-1991][fils de Jean Delpech et Reine Henri-Estier], 458 (dg STIM), 1729 (pdg CAA), 1739 (LUCIA).
 Mimard (P.), 1739 (LUCIA)[en remplacement de Georges Hecquet].
 Teissier (Robert)[second époux de la fille de Jean Delpech], 1739 (LUCIA)[en remplacement de Georges Hecquet].

Paoli (Louis), 1739 (dg UCIA), 1740 (Unicomer).
 Vigne (Jacques)(fils de Georges)[0/00], 458 (STIM), 1739 (secl. gén. LUCIA).

Cheminais, 1739 (comm. cptes LUCIA).
 Thielland (J.), 460 (comm. cptes SAGA), 714 (comm. cptes Caltex), 1739 (comm. cptes. LUCIA), 1770 (comm. cptes Coloniale de Bambao).
 Raimond (J.), 1739 (comm. cptes suppl. LUCIA), 1840 (comm. cptes Bastos).

CAPITAL SOCIAL : 154.050.000 fr., divisé en 61.620 actions de 2.500 fr. À l'origine. 5.300.000 fr., porté en 1906 à 8 millions, réduit à 2 millions par l'échange de 4 actions anciennes contre une nouvelle et porté en même temps à 4 millions de fr., puis à 9 millions en 19114. à 12 millions es 1919. à 25 millions en décembre 1919 et à 35 millions en 1925 divisé en 65.000 actions ordinaires et 5.000 de priorité spéciale. Ramené en 1933 à 21 millions par l'échange des 65.000 actions ordinaires de 500 fr. contre 104.000 actions nouvelles de 200 fr. et des 5.000 actions de priorité spéciale contre 1.000 actions nouvelles de 200 fr. Porte aussitôt à 19 millions par la création de 105.000 actions nouvelles de 200 fr. remises en rémunération de son apport-fusion à la Société coloniale des grands magasins. Porté en 1942 à 49 millions par l'émission à 220 fr. de 30000 actions de 200 fr. réservées aux actionnaires, à raison d'une nouvelle pour 7 anciennes. Porte en 1946 à 64 millions par l'émission, à 250 fr. de 90.000 actions nouvelles de 200 fr. (1 nouvelle pour 3 anciennes). et en février 1947 à 80 millions par l'émission à 250 fr. de 90.000 actions de 200 fr. (une nouvelle pour quatre anciennes, puis à 92.160.600 fr. (actionnaires empêchés). Porté en 1948 à 123.240.000 fr., divisé en actions de 1.000 fr. : les 410.800 actions anciennes de 200 fr. (après annulation de 3 actions de 200 fr. représentant la fraction du capital social non convertible en titres de 1.000 fr., le capital se trouvant ainsi ramené à 82160.000 fr.) sont regroupées en 82.160 actions de 1.000 fr. par échange de 5 actions de 200 fr. contre une de 1.000 fr. : attribution gratuite de 41.080 actions de 1.000 fr. créées en représentation de l'augmentation de capital à titre gratuit de 82.160.000 fr. à 123.240.000 fr. Porté en 1950 à 154.050.000 fr. par élévation du nominal à 1.250 fr. Regroupement en titres de 2.500 fr. à partir du 3 septembre 1951.

Exercices au 30 sept.

en milliers de fr	Produits bruts	Bénéfice nets	Dividende total
1943	14.893	9.694	3.172
1944	7.774	6.629	3.034
1945	10.774	9.641	4.517
1946	15.076	13.777	6.448
1947	63.130	22.630	12.995
1948	100.729	98.381	17.543
1949	121.622	119.689	37.838

1950	81.203	80.198	47.773
1951	202.100	200.772	100.234
1952	264.761	263.462	96.602
1953	158.760	157.773	89.001
1954	162.585	161.454	84.726

BILANS AU 30 SEPTEMBRE (En 1.000 francs)

	1950	1951	1952	1953	1954
PASSIF					
Capital	154.050	154.060	154.050	154.050	154.050
Réserves et provisions	368.286	496.688	717.427	796.499	928.894
Dette consolidée	29.670	29.026	28.350	27.645	26.915
Dette flottante	319.669	484.701	494.915	898.833	248.118
Dividendes et tantièmes	47.773	100.234	96.602	89.011	84.726
Comptes d'ordre	19.554	27.788	34.271	26.849	92.813
	<u>939.002</u>	<u>1.292.381</u>	<u>1.525.616</u>	<u>1.492.887</u>	<u>1.536.516</u>
ACTIF					
Immobilisé net	169.523	172.9117	233.756	248.762	305.856
Titres et participations	1.052	2.052	27.052	50.648	61.568
Stocks (1)	227.160	444.095	461.397	410.319	317.275
Débiteurs	33.574	35.904	69.611	66.660	79.188
Disponible	507.077	636.461	709.697	710.811	755.446
Compte d'ordre	606	982	24.103	5.692	16.183
	<u>939.002</u>	<u>1.292.381</u>	<u>1.525.615</u>	<u>1.492.087</u>	<u>1.535.616</u>

(1) Ce poste comprend, depuis 1941, les marchandises et produits en Europe et le solde des agences d'Extrême-Orient et du Maroc.

L'Union commerciale indochinoise et africaine
(*L'Information financière, économique et politique*, 26 avril 1956)

L'assemblée ordinaire du 24 avril a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1955 se soldant par un bénéfice net de 159.850.422 francs. Le dividende fixé à 1.250 francs brut sera mis en paiement à partir du 15 mai à raison de 1.029 francs net.

Dans son rapport, le conseil indique qu'en Extrême-Orient, les bénéfices réalisés sont encore demeurés, en dépit des circonstances défavorables, comparables à ceux de l'exercice précédent, mais ils subissent depuis quelques mois un fléchissement important et inévitable. Les efforts se sont concentrés dans le Sud-Vietnam, au Cambodge et au Laos et une agence a été créée à Vientiane.

Au Maroc, en dépit des troubles, l'activité s'est maintenue au niveau de l'année précédente.

En France, ajoute le rapport, la société a créé une société de crédit (D.I.F.E.C.) au capital de 200 millions.

L'assemblée a ratifié les nominations de MM. René Combastet et Louis Paoli en qualité d'administrateur.

Sotrasol

(L'Information financière, économique et politique, 17 mai 1956)

.....
L'assemblée a ratifié la nomination, en qualité de nouvel administrateur, de l'Union commerciale indochinoise et africaine.

L'Union commerciale indochinoise et africaine

(L'Information financière, économique et politique, 1^{er} juin 1957)

Dans son allocution à l'assemblée du 29 mai, le président a déclaré que les résultats des six premiers mois en cours étaient satisfaisants.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1956 faisant ressortir un bénéfice net de 115.872.470 francs. Le dividende fixé à 1.150 fr. brut, soit net 931 fr., sera mis en paiement à partir du 12 juin.

L'assemblée a ensuite autorisé le conseil à placer éventuellement en actions de la société rachetées en Bourse des fonds disponibles à concurrence d'une somme au plus égale à 20 % de la réserve générale figurant au bilan du 30 septembre 1956 (386 millions 660.668 francs).

Union commerciale indochinoise et africaine

(L'Information financière, économique et politique, 6 juin 1958)

À l'assemblée tenue le 4 juin, le président a déclaré que les résultats des premiers mois de l'exercice en cours étaient de même grandeur que ceux de la période correspondante de l'exercice précédent.

Le rapport donne des renseignements sur l'activité de la société :

En Extrême-Orient, le programme fixé a été suivi dans ses grandes lignes, notamment dans les domaines cycles, machines à coudre et horlogerie.

Au Maroc, les résultats globaux n'ont pas été trop affectés en dépit de la baisse de certains secteurs commerciaux. grâce à l'amélioration dans des domaines plus particulièrement techniques.

En Afrique noire, la société a augmenté sa participation dans Unicomer R. Eychemme. dont la progression des résultats peut être estimée comme encourageante.

Enfin, dans la métropole, la filiale Centralis a développé son distribution d'appareils ménagers. Quant à la filiale Diffusion et Crédit (DIFEC), les opérations qui ont commencé au début de 1956 ont pris depuis un développement croissant.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1957, se soldant par un bénéfice net de 114.298.532 francs. Le dividende, fixé à 1.088 francs net, sera mis en paiement à partir du 16 juin.

Union commerciale indochinoise et africaine
(*L'Information financière, économique et politique*, 30 avril 1959)

Les comptes de l'exercice 1957-1958 se soldent par un bénéfice de 101 millions 88.002 fr. Il sera proposé à l'assemblée ordinaire du 2 juin un dividende de 1.350 fr. brut par action.

Union commerciale indochinoise et africaine
(*L'Information financière, économique et politique*, 4 juin 1959)

L'assemblée ordinaire du 2 juin a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1958 faisant ressortir un bénéfice net de 101.088.002 fr. Le dividende, fixé à 1.350 fr. brut, sera mis en paiement à partir du 15 juin, à raison de 1.053 fr. net, contre remise du coupon n° 8.

Dans son rapport, le conseil indique qu'en Extrême-Orient, les objectifs poursuivis ont été, à la fois, la recherche de débouchés nouveaux, la mise sur pied de réalisations locales à caractère technico-commercial et l'allégement de charges d'exploitation devenues trop lourdes.

En Afrique, les résultats d'ensemble sont restés satisfaisants malgré des circonstances économiques et politiques assez défavorables.

En France, la marche de la filiale DIFEC demeure conforme aux prévisions et les résultats de 1958 marquent une nouvelle progression.

La Société a acquis à titre de placement un terrain d'environ 13 hectares à Ramatuelle (Var).

L'assemblée a enfin nommé M. Vital Negroni en qualité d'administrateur.

Jean Heynard, *La Vérité sur l'Indochine*, Paris, Nouvelles Éditions Debresse, 1962 :

[233] Les grandes sociétés françaises ont presque toutes disparu. Tous les grands magasins ont été débités en compartiments qui vivent difficilement. Ce fut le cas des Grands Magasins Charner, Courtinat, Ardin, Descours & Cabaud, UCIA, Poincard & Veyret, Bien Hoa Forestière, etc. Seuls subsistent les départements assurances Descours & Cabaud, Denis frères, les Brasseries et glaciers de l'Indochine, les entreprises Eiffel et la SFEDTP, la Société des Allumettes, les grandes banques et les autres sociétés de moindre importance. La Banque française d'Asie, qui a succédé à la Banque de l'Indochine, a cédé son immeuble du quai de Belgique à la Banque nationale du Vietnam. Elle s'est installée au siège de la société Diethelm, également disparue.

[248] La disparition des grands magasins... a ramené l'Indochine à cinquante ans en arrière quant aux possibilités d'approvisionnement... Les Grands Magasins Charner, comparables aux Galeries Lafayette, ont été fragmentés au rez-de-chaussée en compartiments plus ou moins prospères. Aux étages, on a créé une multitude de bureaux dont les 9/10^e sont vides.



Coll. Olivier Galand

Les Grands Magasins Charner à l'heure américaine
TAX BUILDING — CENTRE COMMERCIAL TAX
KIM THINH — 299, Hai Bà Trưng — SAIGON

Who's who, 1967 [WW 1979] :

COMBASTET René Antoine Pierre. Administrateur de société. Né à Tulle, le 28.3. 1892. F. : d'Antoine, nég., et de Marie Marouby-Dejoux. M. le 26.4.1920, à Narbonne, avec **Hélène Arnaud**. Enf. : Anne-Marie [M^{me} **André Lafforgue**], Suzanne [M^{me} **Jean Roy**], Madeleine [M^{me} **Jean Aubergé**], Michel [ép. **Claire Rumilly** (fille d'**André Rumilly**),

PDG de l'Omnium lyonnais*) > Hortense (1960), Olivier (1961) = Pergam] et Andrée [M^{me} Bertrand Deloison]. Ét. : Lycée Toulouse, Éc. htes ét. comm. Paris, Fac. de droit. Gr. univ. : lic. en droit, diplômé H.E.C. Carr. : [PDG (1918-1956), puis gérant (1956) de la sté Anc. maison Gerbaud — René Combastet et Cie (WW 1979)] prés. d'hon. Soc. D.M.S (Préfontaines - G.R.A.P. - Postillon)[SVF*], depuis 1953 v.-prés. Union commerciale indochinoise et africaine [LUCIA]. Décor. : off. O. nat. Légion d'hon., Cr de guerre G.M. I, ch. O. Mérite agricole. Membre : Yacht Club de fr., Automobile Club de fr. Récr. : yachting. A. priv. : 43, rue de Villiers, 92 Neuilly-sur-Seine [+ « Sabi-Pass », Beauvallon (83 Var)(BM 1966)] ; prof. : 25-33, route principale du Port, 92 Gennevilliers, France.

Who's who, 1979 :

DENOUEIX (Michel), administrateur civil, directeur régional de l'équipement. Né le 28 juin 1925 à Casablanca (Maroc). Fils de René Denoueix, directeur pour le Maroc de l'Union commerciale indochinoise et africaine [LUCIA], et de M^{me} née Germaine Couyaud. Mar le 11 oct. 1955 à M^{lle} Suzanne Laroche. Études : Lycée Gay-Lussac à Limoges, Faculté de droit de Poitiers*. Dipl. : licencié en droit. Carr. : élève à l'École nationale d'administration (1953-1955), stage au Conseil d'État et mission en Algérie (Oran) (1955), conseiller au tribunal administratif de Lille (1956-1957), détaché en qualité d'administrateur civil et chargé de mission à la direction du personnel du ministère des Travaux publics et des Transports (1957), affecté à la direction générale des chemins de fer et des transports (1957-1961), chef de la division des affaires internationales du ministère des Travaux publics et des Transports (1961-1966) et conseiller pour les questions de transports à la représentation permanente de la France auprès des Communautés européennes à Bruxelles (1961-1968), adjoint au haut fonctionnaire chargé des relations internationales du ministère de l'Équipement (1966-1968), sous-directeur à la direction des ports maritimes et des voies navigables et chargé de la sous-direction des travaux (1968-1975), commissaire de France à la Commission centrale pour la navigation du Rhin (1970), directeur régional de l'équipement du Limousin (depuis 1975). Décor. : chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'ordre national du Mérite. Membre du Club de droit et de l'économie et de l'Association des anciens élèves de l'École nationale d'administration. Adr. : prof., 30-32, cours Gay-Lussac, 87031 Limoges Cedex ; privées, 36, av. de la Motte-Picquet, 75007 Paris et 32, rue F.-Buisson, 87000 Limoges.

Who's who, 1967 :

LECAT Paul. Industriel. Né à Marseille, le 13.1.1894. Gr. : ing. Carr. : prés. Union comm. indochinoise et afr.*, adm. Cie des lampes, Blanzey-Ouest [UIBO], Kléber-Colombes* et Éts Chiris*. A. : 5, bd. Flandrin, 75 Paris 16, France.